

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT ANNUEL

- **EXERCICE 2023** -

H O P
S C O
T C H

GLOBAL PR GROUP

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 26 avril 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129. Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles auprès de Hopscotch Groupe, 23-25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, sur le site internet du Groupe : www.hopscotchgroupe.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	6
1 # PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1. Responsable du document d'enregistrement universel	7
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel.....	7
2 # CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
Coordonnées des commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	8
3 # FACTEURS DE RISQUES	9
3.1. Risques sectoriels.....	9
3.2. Risques opérationnels	10
3.3. Risques financiers	12
3.4. Risques environnementaux et humains	13
3.5. Risques règlementaires et juridiques	14
3.6. Assurance et couverture des risques.....	15
3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	16
3.7.1. Principe d'analyse	16
3.7.2. Environnement de contrôle	16
4 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	23
4.1. Raison sociale, nom commercial de l'émetteur	23
4.2. Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	23
4.3. Date de constitution, durée de vie de l'émetteur.....	23
4.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation applicable et site internet.....	23
5 # APERÇU DES ACTIVITÉS	24
5.1. Les expertises d'HOPSCOTCH Groupe	24
5.2. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA et de ses principales filiales.....	24
5.2.1. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA.....	24
5.2.2. Activité des principales filiales	25
5.3. Événements importants dans le développement des activités du groupe HOPSCOTCH Groupe.....	27
5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers.....	30

5.5. Degré de dépendance	32
5.6. Position concurrentielle	32
5.7. Investissements	32
5.7.1. Investissements importants réalisés.....	32
5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes.....	32
5.7.3. Co entreprises et participations significatives	33
5.8. Questions environnementales	33
6 # STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	34
6.1. Description du groupe	34
6.2. Liste des filiales importantes.....	35
7 # EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE	36
8 # TRÉSORERIE & CAPITAUX PROPRES	37
8.1. Informations sur les capitaux propres	37
8.2. Source et montant des flux de trésorerie	37
8.3. Besoins de financement et structure de financement	37
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux influençant les activités de l'émetteur	37
8.5. Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation	37
9 # ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	38
10 # INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	38
11 # PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	38
12 # ORGANES D'ADMINISTRATION	39
12.1. Composition du conseil de surveillance et du directoire	39
12.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la Direction générale.....	45
13 # RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES	47
13.1. Rémunération totale et avantages versés et avantages versés en 2022 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance	47
13.2. Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages.....	52
14 # FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	53
14.1. Durée des mandats de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.....	53
14.1.1. Conseil de Surveillance	53
14.1.2. Le Directoire.....	53

14.2. Contrat de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la société ou à ses filiales	53
14.3. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	53
14.4. Lors de l'adoption dudit Code, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	53
14.5. Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance	54
15 # SALARIÉS	56
15.1. Informations significatives	56
15.1.1. Indicateurs clés	56
15.1.2. Autres informations sociales	56
15.2. Participations et stock-options	58
15.2.1. Options de souscription et d'achat d'actions	59
15.2.2. Attribution gratuite d'actions	59
15.2.3. Augmentation de capital réservée aux salariés.....	61
16 # PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	62
16.1. Actionnariat	62
16.2. Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative .	67
16.3. Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive	67
16.4. Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle qui s'exerce sur l'émetteur	67
17 # TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	68
18 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	69
18.1. Informations réglementées au titre de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF	69
18.2. Informations intermédiaires	69
18.3. États financiers	69
18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	69
18.3.2. État des comptes consolidés – HOPSCOTCH Groupe – Au 31 décembre 2023.....	73
18.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	116
18.3.4. État des comptes sociaux annuels.....	119
18.4. Politique de distribution des dividendes	138
18.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage	138
18.6. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	138
18.7. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	138

19	# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	140
19.1.	Capital social.....	140
19.1.1.	Informations sur le capital social	140
19.2.	Acte constitutif et statuts.....	145
19.2.1.	Objet social.....	145
19.2.2.	Directoire et Conseil de surveillance	145
19.2.3.	Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE.....	147
19.2.4.	Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	147
19.2.5.	Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi	147
20	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	148
21	# DOCUMENTS DISPONIBLES	148
22	# AUTRES INFORMATIONS	149
22.1.	Informations prévues au titre des délais de paiement (exercice 2023).....	149
22.2.	Dépenses non déductibles et dépenses somptuaires.....	149
23	# TABLES DE CONCORDANCE	150
	ANNEXES	152
	Annexe 1 HOPSCOTCH Groupe - Descriptif du programme de rachat d'actions	153
	Annexe 2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	155
	Annexe 3 Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise.....	161
	Annexe 4 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	215
	Annexe 5 Observations du Conseil de surveillance à l'Assemblée Générale annuelle du 30 mai 2024	220



PRÉAMBULE

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- » Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 18.3.2 (pages 89 à 131) 18.3.1 (pages 81 à 88), 18.3.4 (pages 138 à 156) et 18.3.3 (pages 131 à 137) du document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2022 sous le numéro D22-0382 (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).
- » Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 18.3.2 (pages 68 à 109) 18.3.1 (pages 64 à 67), 18.3.4 (pages 113 à 131) et 18.3.3 (pages 109 à 112) du document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2023 sous le numéro D23-0368. (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).

HOPSCOTCH Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés. Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Pierre-Franck Moley
Membre du Directoire
+33 1 41 34 20 00
pfmoley@hopscotchgroupe.com

1

PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document d'enregistrement universel

Monsieur Frédéric BEDIN, Président du Directoire de HOPSCOTCH Groupe.

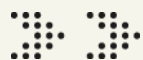
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Frédéric BEDIN
Président du Directoire
Paris, le 26 avril 2024



Coordonnées des commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2023



KPMG S.A

Société représentée par Monsieur Xavier Fournet
2, avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 24 juin 2010

Renouvellement : Assemblée Générale du 24 mai 2022

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

CABINET FOUCAULT

Société représentée par Monsieur Olivier Foucault
229, boulevard Pereire - 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Renouvellement : Assemblée Générale du 27 mai 2021

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

3 # FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risque suivants inhérents à l'activité du Groupe, aux marchés et aux pays dans lesquels il intervient pour le compte de ses clients représentent les risques principaux qui pourraient avoir un effet significatif sur les résultats, les performances et la situation financière du Groupe. Ces risques nets s'appuient sur la cartographie des risques établie par le Groupe.

À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance d'autres risques ou incertitudes qui pourraient également avoir un effet négatif et influencer de manière directe ou indirecte ses opérations.

FACTEURS DE RISQUE	IDENTIFICATION	ÉVALUATION	PROBABILITÉ	IMPACT
RISQUES SECTORIELS				
	Risques liés au Covid-19	Risque fort	***	***
	Risques liés à la conjoncture économique	Risque moyen	**	**
	Risques liés à l'environnement concurrentiel	Risque moyen	*	**
RISQUES OPÉRATIONNELS				
	Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents	Risque fort	***	***
	Risques liés à la présence internationale du Groupe	Risque moyen	**	**
	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité	Risque faible	**	**
	Risques liés au portefeuille de clients	Risque faible	*	*
RISQUES FINANCIERS				
	Risques de liquidité	Risque fort	***	***
	Risques liés aux acquisitions	Risque moyen	**	**
	Risques liés aux emprunts	Risque moyen	*	***
	Risques liés aux taux de change	Risque faible	*	*
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS				
	Risques liés à la sécurité des personnes	Risque faible	*	*
	Risques liés aux changements climatiques	Risque faible	*	*
RISQUE RÈGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES				
	Risques liés aux réglementations	Risque moyen	*	**
	Risques liés aux litiges judiciaires	Risque faible	*	*
	Risques liés à la corruption	Risque faible	*	*

3.1. Risques sectoriels

Risques liés à la Covid-19 ou autres restrictions d'ordre sanitaires

À l'instar des années 2020 et 2021, un contexte sanitaire qui justifierait des interdictions de rassemblement ou des mesures de confinement ou encore de distanciation sociale aurait un effet significatif sur les activités Événementielles du Groupe ; les campagnes digitales et de relations publiques étant, quant à elles, peu affectées par ces éventuelles mesures sanitaires.

Pour répondre à une éventuelle nouvelle vague significative, le Groupe suit quotidiennement l'évolution de son activité et de son carnet de commandes. Dans l'éventualité de cette situation, les économies structurelles engagées en 2020 et 2021 et maintenues en 2022 et 2023, offrent au Groupe une grande réactivité qui lui permet de s'adapter rapidement à l'évolution du niveau d'activité.

Risques liés à la conjoncture économique

Le secteur de la communication peut connaître des périodes de récession liées à celles de l'économie en général. Une crise économique qui amènerait les entreprises à revoir et diminuer leurs investissements en communication et marketing pèserait sur la santé financière du Groupe et pourrait se traduire par un ralentissement de son carnet de commandes. A ce jour, les conflits internationaux dont notamment la crise en Ukraine n'ont eu aucun impact sur l'activité économique du groupe.

De plus, depuis 2020, les productions événementielles ont évolué vers une digitalisation totale ou hybridation des formats. Cette évolution des formats permet de réduire considérablement le risque et l'impact sur le carnet de commandes, et l'activité des différents métiers Événementiels du Groupe.

Dans un contexte de crise économique et même si le Groupe n'a jusqu'à présent pas subi de problème de recouvrement majeur, le recouvrement de créances par des clients en faillite ou insolvable pourrait s'avérer difficile voire impossible. D'une part la diversification des secteurs d'activité de ses clients et d'autre part la diversification géographique et de métiers permettent d'atténuer ce risque. Une cartographie est réalisée régulièrement afin de contrôler la composition précise du portefeuille de clients.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Par ses activités, le Groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (des grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et du marketing est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs. De plus, la crise du Covid-19 a eu également un impact fort sur l'écosystème concurrentiel du Groupe, entraînant des évolutions de périmètres importantes chez les différents acteurs. Cette pression concurrentielle qui s'exprime à l'occasion des appels d'offre de plus en plus nombreux, pourrait affecter les résultats du Groupe. La Direction veille à diversifier et renforcer les compétences, les expertises et les marchés sur lesquels il intervient pour maintenir son attractivité auprès de ses clients et augmenter sa présence sur l'ensemble des segments de son marché. Le groupe a par ailleurs investi dans l'IA et la place que ces technologies occupent sur son marché afin d'accompagner l'innovation dans ses métiers.

3.2. Risques opérationnels

Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents

La réussite du Groupe dépend très largement de ses talents et de leurs capacités à répondre au mieux aux enjeux et problématiques rencontrés par ses clients. Le secteur de la communication est un secteur dynamique et attractif qui favorise la mobilité professionnelle des collaborateurs opérationnels. La crise de la Covid 19 a entraîné une réduction de l'écosystème des Talents sur le marché, obligeant les différents acteurs à mieux anticiper leurs besoins.

Pour maîtriser ce risque, le Groupe a mis en place un suivi transversal et régulier des besoins et des ressources afin de répondre au mieux aux problématiques de chaque client. De plus, le Groupe a mis en place avec la Direction des ressources humaines des

programmes « Hopscotch Vibes » de formation, détection et rétention de ses talents. La mobilité interne est favorisée afin d'offrir aux collaborateurs des perspectives d'évolution attractives en France et à l'international. Des systèmes de rémunération adaptés et l'accès à l'actionnariat salarié sont également des facteurs d'intéressement aux perspectives long terme du Groupe. Le taux de turnover est suivi annuellement afin de mesurer l'effet des actions entreprises. Enfin, les dirigeants du Groupe sont en veille continue pour attirer des nouvelles compétences qui viendraient renforcer celles déjà présentes.

Risques liés à la présence internationale du Groupe

Le Groupe développe ses activités dans plus de trente pays dans le monde. L'activité de chacun de ces bureaux est tributaire des différentes lois et réglementations applicables dans chacun de ces pays. Les risques principaux liés à cette présence peuvent comprendre notamment une instabilité politique ou économique, la détérioration de relations politiques ou économiques entre plusieurs pays ou encore la mise en place d'une réglementation locale qui affecterait les marchés de la communication et du marketing ou ceux de la commercialisation des produits de certains des clients du Groupe. De tels événements auraient un effet négatif sur les résultats financiers du ou des bureaux concernés et ainsi du Groupe.

Bien que la diversité des marchés sur lesquels le groupe opère permette de réduire l'impact de ce risque, les directions opérationnelles des bureaux internationaux veillent en continu sur les contextes politiques, économiques et réglementaires de leurs marchés et partagent régulièrement leurs données avec la Direction générale du Groupe afin d'évaluer au mieux l'exposition à ces risques. Enfin, le groupe Hopscotch n'est ni présent en Ukraine, ni en Russie, ni en Israël.

Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité

La dépendance vis-à-vis des systèmes d'information est de plus en plus forte compte tenu de la digitalisation de l'environnement et des méthodes de travail, qui ont rapidement évolués suite aux contraintes des confinements. Des défaillances d'origine naturelle ou malveillante, ou la cybercriminalité entraveraient l'exercice normal des activités du Groupe et empêcherait sa capacité à servir ses clients. Ces risques provoqueraient des dysfonctionnements qui conduiraient à diminuer la performance du Groupe à la fois par une perte de revenus et par l'émergence de coûts supplémentaires.

Pour veiller à limiter ces risques, dans un contexte de cybercriminalité croissant, des tests d'intrusion et des actions de surveillance des cyberattaques sont régulièrement réalisés afin d'adapter en permanence les systèmes à la complexité des menaces et aux évolutions technologiques. Par ailleurs, les systèmes d'informations et les données critiques sont surveillés et protégés par des partenaires qui se trouvent faire partie des acteurs internationaux les plus reconnus du marché. Enfin, régulièrement des campagnes d'information à destination des salariés sont menées par le Service IT afin de les sensibiliser aux différentes formes que prennent les actions de cybercriminalité.

La guerre en Ukraine a amené le groupe à renforcer ses actions de vigilance et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux actes de cybercriminalité auxquels le Groupe pourraient être confrontés via notamment un programme de formation international et une assistance continue des collaborateurs.

Risques liés au portefeuille de clients

La nature éphémère des activités de l'Évènementiel du Groupe limite considérablement le risque de rupture de contrats. En revanche, les activités de Conseil en communication, de relations Publics, de Conseil et d'accompagnement digitaux sont quant à elles plus sensibles. Les contrats peuvent être remis en question par les clients à tout moment sous réserve du respect d'un préavis en moyenne de trois mois, ou remis en compétition à leur terme. Enfin, les référencements d'agence chez les gros annonceurs, qui eux concernent l'ensemble des métiers présents dans le Groupe, lorsqu'ils sont perdus, limitent l'accès aux marchés concernés pendant plusieurs années.

La croissance du Groupe, et donc la multiplication des contrats et des clients est un des moyens de limiter ce risque. En 2023, le Groupe compte plus de 700 clients. Le client principal représente 5% de la marge brute du Groupe et les 10 plus gros clients réunis représentent moins de 25% de la marge brute du Groupe.

3.3. Risques financiers

Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité si les encaissements ne couvraient plus les décaissements et que les capacités d'emprunt ne suffisaient pas à couvrir ce différentiel. Au 31 décembre 2023, la trésorerie du Groupe consolidée était de 42 M€ dont 27,1 M€ pour le Groupe Hopscotch et 15 M€ pour Sopexa, et les lignes de crédit mobilisables accordées par les organismes bancaires (5 M€). Comme chaque année, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date de dépôt du document d'enregistrement universel.

Le groupe poursuit le remboursement des PGE, initié en 2022 ; sur l'exercice 2023, le groupe a remboursé 4,4 M€

Pour rappel, le remboursement des PGE pour un total cumulé de 21 M€ est étalé sur une période de 5 ans.

Certains emprunts contractés par le Groupe sont assortis de covenants qui doivent respecter certains ratios financiers. Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2023, les covenants sont respectés.

Le risque de liquidité est évalué régulièrement notamment par le biais de prévisions de trésorerie sur 12 mois qui tiennent compte de l'évolution de l'activité des différents métiers du groupe au regard de leurs marchés. Ainsi, les dernières prévisions ne montrent pas de défaillance.

Risques liés aux acquisitions

Afin d'enrichir ses offres et les compétences proposées par le Groupe à ses clients, celui-ci mène depuis plusieurs années une politique active de croissance externe.

Dans cette perspective, l'identification de cibles à acquérir et, l'évaluation de la valeur d'acquisition d'une opération ou de prise de participation, peuvent s'avérer délicates et conduire à des estimations erronées ou pouvant également être la conséquence d'une conjoncture économique défavorable. Dans ce cas, les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan du Groupe peuvent devoir être dépréciés. À chaque clôture semestrielle

et annuelle, une analyse est réalisée pour estimer les écarts d'acquisition et confirmer ou déprécier, si nécessaire, leur valeur.

Le Groupe dispose d'un processus centralisé d'acquisition porté par le Directoire du Groupe, renforcé par la direction financière, juridique et des ressources humaines, qui permet d'unifier les méthodes de valorisation employées. Une fois l'opération réalisée, l'entité acquise est accompagnée de manière personnalisée afin de créer au mieux le contexte qui lui permettra de développer ses activités tout en créant les synergies recherchées par ce rapprochement.

Risques liés aux emprunts

Le Groupe a souscrit plusieurs emprunts auprès de ses partenaires financiers. Certains de ces emprunts sont soumis au respect de certains ratios financiers calculés à chaque arrêté des comptes qui, s'ils devaient ne pas être respectés, pourraient amener le Groupe à devoir rembourser l'intégralité de ses dettes financières. Même si, les covenants ont été définis en concertation avec la direction financière du Groupe afin de tenir compte de ses performances économiques moyennes, de ses flux et besoins de trésorerie spécifiques liés à ses activités afin de maintenir son équilibre financier, le risque lié aux emprunts à un effet direct sur le risque de liquidité du Groupe.

Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2023, les covenants sont respectés.

Risques liés aux taux de change

Depuis la prise de participation majoritaire dans le capital du groupe Sopexa en juillet 2019, le Groupe est exposé à des risques liés aux variations de taux de change principalement en ce qui concerne le dollar et le Yuan. Ces risques pourraient avoir un effet sur les performances du Groupe.

Dans un contexte international instable, et une incertitude économique, l'éventuelle volatilité des devises est couverte par les achats à terme effectués régulièrement selon les besoins des campagnes déployées par le Groupe.

3.4. Risques environnementaux et humains

Risques liés à la sécurité des personnes

L'activité du Groupe implique une forte mobilité des collaborateurs dont les opérations événementielles peuvent les emmener bien au-delà des trente pays dans lesquels le Groupe est présent. Les collaborateurs représentent l'actif principal du Groupe et leur sécurité a toujours été la priorité.

La direction générale en collaboration avec la direction des Ressources Humaines a mis en place une politique voyage très stricte dans laquelle chaque déplacement international fait l'objet d'une autorisation préalable de la direction et tient compte des préconisations du ministère des affaires étrangères. Une police d'assurance spécifique est souscrite pour garantir à chaque collaborateur une couverture médicale et une assistance en cas de nécessité. La direction des Ressources humaines en collaboration avec les membres du Comité Opérationnel, est en capacité à chaque moment d'identifier la position géographique de chaque collaborateur.

Risques liés au changement climatique

Les activités de production événementielle peuvent être affectées par des sinistres liés au changement climatique et interrompre les services que le Groupe rend à ses clients dans le cadre de ces opérations. Pour diminuer ce risque, les équipes opérationnelles peuvent être amenées à souscrire des couvertures particulières auprès de société d'assurance spécialisées.

De plus, la digitalisation croissante de l'ensemble des activités du Groupe, qui amène à une numérisation et une centralisation de l'ensemble de ses données opérationnelles peut également être susceptible d'être affectée en cas de sinistres liés au changement climatique si un événement naturel venait à perturber l'accès à ces données.

Des choix techniques ont été réalisés afin de tester la résistance des dispositifs informatiques, de valider l'efficacité des dispositifs de secours pour assurer la continuité de service et réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

3.5. Risques règlementaires et juridiques

Risques liés aux réglementations

Dans la conduite de ses activités, le Groupe est tenu de respecter une réglementation complexe, contraignante et évolutive, qui encadre notamment les secteurs de la communication, de la publicité, du voyage, de l'organisation d'événements accueillant du public, de la protection des données personnelles mais aussi des exigences en matière de RSE. Des changements importants dans l'environnement législatif dans les pays dans lesquels interviennent les agences du Groupe, tels que l'encadrement de la communication sur certains types de produits (santé, alcool, tabac, énergie ...) pourraient entraîner des dépenses supplémentaires ou conduire le Groupe à modifier ses services et affecter de manière significative son activité, ses résultats et ses perspectives de développement.

La direction juridique en collaboration avec l'ensemble des directions opérationnelles du Groupe s'assure, au moment de la conception de chaque opération, que celle-ci est bien conforme aux réglementations en vigueur. Une cellule de veille, épaulée par des experts externes informe et forme les équipes opérationnelles des évolutions réglementaires afin de réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

Risques liés aux litiges judiciaires

Le Groupe peut être assigné ou conjointement cité dans une action judiciaire intentée contre ses clients par des tiers, par des concurrents de ses clients, par une autorité administrative ou de régulation. Ces actions pourraient notamment porter sur un enjeu de propriété intellectuelle, une application erronée d'une contrainte réglementaire, une mauvaise interprétation d'une contrainte contractuelle ou encore un désaccord a posteriori sur la nature des services rendus par le Groupe pour ses clients. Ces risques pourraient avoir un effet sur l'activité du Groupe dans la mesure où ils ne seraient pas correctement anticipés.

Le service juridique du Groupe opère un contrôle régulier de l'exposition des activités du Groupe à ces risques et s'assure que les risques juridiques encourus par l'activité commerciale ordinaire sont correctement assurés.

Risques liés à la corruption

Le Groupe exerce ses activités dans un contexte soumis aux différentes réglementations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et notamment au renforcement de la réglementation française sur l'identification et la prévention des risques de corruption (Loi Sapin II). Une mauvaise interprétation de ces obligations qui conduirait par exemple à avoir un effet sur la participation du Groupe aux appels d'offres, pourrait engager des litiges avec les différentes parties prenantes du Groupe (collaborateurs, fournisseurs, clients) qui auraient un effet sur l'activité du Groupe et pourraient nécessiter des dépenses supplémentaires.

Un Comité d'éthique a été mis en place pour permettre d'identifier et prévenir les éventuels risques de corruption. Ce comité est composé de membres de la direction juridique, de la direction des ressources humaines, de la direction de la Performance et de la direction générale. Des dispositifs sont mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs pour permettre au Comité d'éthique d'évaluer les risques, de les prévenir et ainsi d'en réduire les effets sur l'activité du Groupe. Le Groupe a opté pour la mise en place d'un seul et unique dispositif technique de recueil des lanceurs d'alerte interne dans le respect des dispositions légales en matière de protection des lanceurs d'alerte et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Le Groupe travaille également à la cartographie précise des risques liés à la corruption au regard de ses différents métiers et des marchés sur lesquels il opère.

3.6. Assurance et couverture des risques

Risques liés à la couverture des risques

Le Groupe dispose des assurances suivantes :

En tant qu'organisateur d'événements : responsabilité Civile (RC) générale à hauteur de 10 millions d'euros et Responsabilité Civile (RC) Professionnelle à hauteur de 3 millions d'euros. Elle détient également une seconde ligne d'assurance RC à hauteur de 10 millions d'euros. Toutes les filiales du Groupe sont couvertes par la RC Professionnelle d'HOPSCOTCH Groupe à ces conditions à l'exception de la société de SOPEXA qui bénéficie d'une RC Professionnelle qui lui est propre.

En tant qu'agence de voyages, conformément aux dispositions de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 relative à cette activité : le Groupe dispose d'une couverture tous dommages à hauteur de 8 millions d'euros.

L'assurance matériels techniques et informatiques mobiles appartenant, confiés ou loués au Groupe est souscrite pour un montant allant jusqu'à 1.250 millions d'euros. Quant à l'assurance des locaux, les capitaux garantis pour les frais de reprises d'activité sont couverts pour des montants atteignant 3 millions d'euros.

La responsabilité civile des dirigeants est couverte à hauteur de 3 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une couverture Cyber Risk a été mise en place couvrant la totalité du Groupe et ses filiales, la Responsabilité du Groupe et les dommages liés aux risques et fraudes informatiques, atteintes à la confidentialité des données ou à la sécurisation des réseaux, à hauteur de 1 millions d'euros par sinistre et par an, dont 500 000 € pour la cyber-extorsion, 150 000 € pour la cyber détournement de fonds, 1 million d'euros pour les enquêtes d'une autorité administrative et 500.000€ pour les sanctions pécuniaires prononcées par les autorités administratives. Elle a été renouvelée au 1^{er} janvier 2024. Le montant total des primes au niveau du Groupe s'élève sur

l'exercice 2023 à environ 148 milliers d'euros, sans compter les éventuelles extensions souscrites en cours d'année.

3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

3.7.1. Principe d'analyse

DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui est utilisé comme référence par HOPSCOTCH Groupe.

Selon le COSO, « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- › la réalisation et l'optimisation des opérations,
- › la fiabilité des informations financières,
- › la conformité aux lois et aux règlements en vigueur ».

OBJECTIFS EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- › d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- › d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.7.2. Environnement de contrôle

ORGANISATION GENERALE

Le Groupe HOPSCOTCH est un groupe comprenant environ quarante-deux sociétés dont HOPSCOTCH Groupe qui est la société mère.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles, la Société a mis en place une organisation favorable

au développement d'une culture du contrôle interne forte, basée sur les facteurs clés suivants :

- › une organisation par pôle, par métiers clients et par types d'offres ;
- › un système d'information centralisé permettant le pilotage de l'activité du Groupe, et notamment, la mise en place d'une cellule comptable et d'une cellule de gestion centrale vers qui remonte la totalité des informations comptables et de gestion. Il en va de même pour la vie juridique de l'intégralité des sociétés du Groupe ;
- › le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions et de définir clairement les responsabilités ;
- › une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services et les entités.

LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Acteurs internes à la société

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille à la politique de la Société mise en œuvre par le Directoire en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Directoire

Le Directoire assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

La Direction Générale opérationnelle

Le Groupe HOPSCOTCH est organisé autour de pôles-métiers, comprenant un Directeur Associé (DA), responsable des activités et de la rentabilité de son pôle, et de collaborateurs dont le nombre varie d'une dizaine à une trentaine par pôle en moyenne. À ce titre on peut considérer que le Groupe HOPSCOTCH fonctionne comme un agrégat de TPE (Très Petites Entreprises).

L'organisation interne est définie en conséquence, afin de conserver souplesse et réactivité, mais avec un haut niveau d'homogénéité, de contrôle et de sécurité.

La majorité des pôles-métiers est hébergée au siège social de Paris, ces derniers partageant des services centraux rattachés à la Direction Administrative et Financière, et notamment : la comptabilité, le contrôle de gestion central et reporting, le service RH et paye, le service juridique, le service achats, le service informatique ainsi que le service communication et documentation.

Tous ces services interviennent de façon homogène et centralisée sur la quasi-totalité des pôles-métiers, et selon les consignes et orientations définies par la Direction Générale.

La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en :

- › établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;

- › réunissant les responsables des principales fonctions et entités de la société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- › la comptabilité;
- › le contrôle de gestion ;
- › le service juridique ;
- › le service informatique.

Le Service Juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux et assurances). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litiges.

Le Service Juridique s'assure du suivi et de la gestion de la vie sociale de la Société HOPSCOTCH Groupe et de ses filiales ainsi que du suivi de l'actionnariat et toutes autres opérations « Corporate » sur le Groupe.

Le Service Juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique. Il suit également la gestion des litiges avérés.

Les autres membres du personnel

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

Acteurs externes à la société

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Elle vérifie que la Société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.

Sous-traitance auprès d'experts

Pour sécuriser certains de ses processus, HOPSCOTCH Groupe a recours à des experts externes.

Expertise comptable

Un cabinet d'expertise comptable assiste périodiquement la société sur les points suivants :

- › assistance à l'établissement des comptes consolidés ;
- › évaluation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière.

Avocats

HOPSCOTCH Groupe fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la mise en œuvre des procédures judiciaires. En droit boursier, la société est notamment accompagnée par un cabinet spécialisé qui l'accompagne dans le respect de ses obligations en tant que société cotée sur Euronext Growth. Les affaires relevant du droit social sont également confiées à un cabinet spécialisé.

La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique et financière des rapprochements et des acquisitions complexes.

AUTRES COMPOSANTES DE CONTROLE INTERNE

L'ensemble du contrôle interne a été amélioré par la mise en place d'un guide de procédures de gestion et comptables.

Une secrétaire générale et un Directeur du contrôle financier ont été recrutés en décembre 2016 et en janvier 2017 ce qui permet depuis lors, à l'un des membres du Directoire de se consacrer plus spécifiquement à la supervision du contrôle interne, et à l'évaluation des risques.

Le Groupe poursuit ses efforts de formalisation et de sécurisation rendus nécessaires par sa croissance.

Les autres composantes de la gestion des risques sont présentées au point 4 du présent paragraphe.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

Les piliers du contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier s'organise autour des piliers suivants :

- › l'existence d'un service comptable et financier permettant une réelle dissociation des fonctions de saisie et de contrôle ;
- › le respect du principe de séparation des tâches permet une identification et une répartition rationnelle des responsabilités ;
- › la supervision et la délégation assurent l'efficacité et la continuité des procédures de contrôle interne comptables et financières ;
- › l'existence d'un système comptable, adapté à l'activité et à la taille de l'entreprise assurant la fiabilité des informations comptables et financières ;
- › la circulation de l'information fluidifiée grâce à l'organisation agile de l'entreprise, le découplage des différents services permet une efficiente collaboration.

Les acteurs de la fonction comptable et financière

La société HOPSCOTCH Groupe dispose d'une fonction comptable et financière qui se compose de la manière suivante :

Comptabilité

Les comptabilités de la plupart des sociétés composant le Groupe partagent le même logiciel comptable standard SAGE FRP 1000, hébergé de façon centralisée sur les serveurs du service informatique, lequel assure l'intégrité des données et effectue une sauvegarde quotidienne du contenu des serveurs.

Le service comptable assure l'enregistrement des événements comptables en comptabilité générale selon les normes en vigueur en France, et de façon identique pour toutes les sociétés composant le Groupe afin de favoriser les opérations de consolidation ; elle enregistre également les opérations en comptabilité analytique de façon à obtenir une vue de l'activité par pôle-métier d'une part, et une vue de la rentabilité opérationnelle de chacune des opérations réalisées par le Groupe (comptabilité par affaire) d'autre part.

La comptabilité est organisée pour codifier également les mouvements de cash selon les mêmes nomenclatures analytiques, de façon à contrôler opération par opération la situation de trésorerie des dossiers en cours.

La consolidation est confiée à un cabinet d'expertise français de premier plan, qui assure la production des éléments consolidés selon les règles de l'art.

La comptabilité est en charge :

- › de la saisie et du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- › des opérations de trésorerie (gestion des flux de trésorerie générés par l'activité courante, placements, opérations de compensation entre les filiales) ;
- › de la clôture périodique des états financiers ;
- › de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Contrôle de gestion

Pour assurer un contact efficace entre les pôles-métiers et les services centralisés, le Groupe a créé le poste de « middle-office », soit une personne par pôle-métier, ou pour deux pôles quand ces derniers sont plus petits, tous rattachés hiérarchiquement au contrôle de gestion central.

Leur rôle est le suivant :

- › suivre le respect de la documentation administrative des opérations réalisées selon les consignes du contrôle de gestion ;
- › assurer le contact avec le service comptabilité afin de fluidifier la circulation et le traitement des pièces comptables et de réduire les risques d'erreurs ;
- › travailler étroitement avec le contrôle de gestion pour l'établissement des reportings et des prévisions ;
- › réaliser les travaux de séparation des exercices.

Le contrôle de gestion central est composé de quatre personnes avec pour missions principales l'établissement des prévisions, l'établissement des reportings, l'animation des « middle-offices », ainsi que l'analyse des travaux de clôtures comptables et de consolidation.

Reportings

Les éléments de reporting sont adaptés à la nature et à l'organisation du Groupe.

Le contrôle de gestion prépare un budget annuel trimestrialisé, estimé et remis au Conseil de Surveillance et au Directoire vers le mois de décembre précédent l'exercice concerné. Ce budget est remis à jour vers le mois de février.

Ensuite, le budget est révisé chaque trimestre à l'issue des arrêtés trimestriels, et après une phase de réévaluation des anticipations, réalisé avec chaque Directeur Associé de pôle.

Ces budgets détaillent les résultats de chaque pôle-métier, le contenu et l'évolution des frais généraux, par centre de coûts, et les charges de personnel, mensualisés et par centre analytique.

Par ailleurs, les opérations sont suivies au quotidien en utilisant divers documents dont les plus significatifs sont : le carnet de commande annualisé, également trié par pôle, la balance opérationnelle par opération et par pôle permettant de suivre la marge de chacune des opérations réalisées, et la balance financière qui donne en temps réel la position cash de chacune des opérations.

Principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle de l'information comptable et financière

Les principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle peuvent être regroupées en six processus :

1. Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Processus de clôture des états financiers

HOPSCOTCH Groupe procède à une clôture trimestrielle des états financiers du Groupe et publie ses résultats d'exploitation sur une base semestrielle.

Cette périodicité prouve l'efficacité du processus de clôture rendue possible grâce à son système d'information.

Le processus de clôture est basé sur :

- › des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- › l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants ;
- › une collaboration optimum entre la comptabilité et le contrôle de gestion qui se traduit par :
 - l'évaluation concertée des postes sensibles du compte de résultat et du bilan ;
 - le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont présentés et analysés avec la Direction Générale, qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

2. Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan revus par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sont systématiquement effectuées à intervalles réguliers, au minimum une fois par trimestre.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Il s'appuie en particulier sur la comptabilité analytique tenue en temps réel. Ce travail, effectué au sein de chaque entité du Groupe par les équipes composant le « middle office », est contrôlé et consolidé par le contrôle de gestion au niveau Groupe.

Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la société.

3. Les processus comptables et de gestion

Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité du responsable du contrôle de gestion qui s'assure de :

- › la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles ;

- › l'exactitude des éléments de facturation ;
- › l'exhaustivité des prestations facturées.

4. Processus de gestion du risque clients

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- › en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- › en aval, par une procédure de relance automatique adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées ;
- › et par des réunions de trésorerie bimensuelles.

Les services comptables, en collaboration avec le middle office, revoient régulièrement la situation des comptes clients pour identifier les risques devant faire l'objet de provisions conformément aux normes comptables.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients.

5. Processus de gestion de la trésorerie

Le responsable comptable est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- › le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise, en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- › la rentabilité des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- › l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

6. Processus de gestion de la paie

Les processus de paie permettent de vérifier :

- › le traitement des divers éléments entrant dans le calcul de la paie : les congés et absences, les éléments variables comme les primes et augmentations, les entrées et départs, ... ;
- › les contrôles, décrits dans des procédures spécifiques, assurant la réalité et l'exhaustivité des éléments enregistrés ;
- › le calcul et l'établissement des bulletins de salaires ;
- › la remontée en comptabilité des informations de paie ;
- › le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- › la conformité avec les obligations sociales déclaratives.

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS) POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

HOPSCOTCH Groupe a adopté les normes internationales du règlement européen (International Financial Reporting Standards, IFRS) et, conformément aux recommandations du CESR (reprises par l'AMF), les comptes semestriels sont présentés selon les normes comptables internationales.

4**# INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR****4.1. Raison sociale, nom commercial de l'émetteur**

Raison sociale : HOPSCOTCH Groupe

4.2. Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)

Registre du commerce et des sociétés : 602 063 323 RCS Paris

Code NAF :7010 Z

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 9695003W8NIBIV7IN278

4.3. Date de constitution, durée de vie de l'émetteur

La société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont le commencement d'activité date du 2 septembre 1960, enregistrée à Paris le 4 novembre 1960 sous le numéro 137C, a été transformée en société anonyme suivant délibération des associés en date du 30 décembre 1974. Elle a été immatriculée à l'origine le 24 juin 1993.

La durée de la société a été initialement fixée à 60 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2020. Cette durée a été prorogée par anticipation par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 pour un nouveau terme de 60 ans. En conséquence, la société expire désormais au 1^{er} décembre 2080, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation. En conséquence, la durée totale de la société est fixée à 120 ans expirant au 1^{er} décembre 2080, sauf les cas de dissolution ou de prorogation anticipée."

4.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation applicable et site internet**HOPSCOTCH Groupe**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.252.791,50 euros composé à ce jour de 3.003.722 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro chacune.

Elle est soumise à la législation française.

Siège social : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires - 75002 Paris - France

Téléphone : +33.1.41.34.20.00

Site internet : <https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>

Les informations figurant sur le site internet de la société (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>), à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

5 # APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1. Les expertises d'HOPSCOTCH Groupe

HOPSCOTCH est un groupe de communication international créé en France, dirigé par ses fondateurs et ses managers, tous guidés par une vision d'entrepreneurs portée par la complémentarité des expertises. Le credo d'HOPSCOTCH ? Les « Global PR » qui s'articulent autour d'un mix inédit entre influence, digital, événementiel, relations publics et marketing services, au profit de problématiques aussi bien Art de Vivre que Corporate.

HOPSCOTCH réunit en France (Paris, Lyon, Lille, Marseille) et à l'international (4 hubs continentaux en Asie, Amérique, Europe & Moyen-Orient) plus de 1000 collaborateurs experts dans tous les métiers de la communication : influence, événement, activation, digitalisation, communication interne, affaires publiques, marketing services...

Convaincu que la valeur d'une entreprise ou organisation réside dans le soin apporté à son capital relationnel, HOPSCOTCH structure ses expertises autour de sa marque propre « Hopscotch » (Event / PR / Travel / Décideurs / Congrès / Luxe / Sport), et d'agences spécialisées : AD crew, Alizeum, heaven Conseil, Hopscotch Interface Tourism, Human to Human, Le Public Système Cinéma, Le Public Système PR, Sagarmatha, Hopscotch Sopexa, Sport&Co et Uniteam. Le Groupe HOPSCOTCH dispose aujourd'hui d'un réseau international intégré, avec 40 bureaux répartis sur 5 continents, permettant une capacité d'intervention dans plus de 60 pays.

Côté sur Euronext Growth Paris depuis le 27 juillet 2022 (Code ISIN : ALHOP FR0000065278), le groupe représente un volume d'affaires de 271,4 millions € et 92,9 millions € de marge brute.

Pour nous suivre :

www.hopscotchgroupe.com et sur LinkedIn/Twitter/Instagram @HOPSCOTCHgroupe

5.2. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA et de ses principales filiales

5.2.1. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA

Le groupe avait été profondément remanié au cours de l'exercice 2015, année de transition vers un mode de fonctionnement plus efficace.

En particulier, la société de tête est devenue une holding animatrice, après avoir filialisé la totalité de ses activités opérationnelles soit vers Hopscotch SAS - agence opérationnelle- soit vers Hopscotch Congrès.

La société de tête a pris le nom de HOPSCOTCH Groupe, et son activité de holding comprend :

- › Le rôle de société cotée en Bourse, et porteuse de ses participations : les activités opérationnelles
- › Le rôle de société animatrice en charge de la coordination du groupe, de son développement et de la stratégie
- › Le rôle de prestation des services fonctionnels : comptabilité gestion, systèmes d'information, RH et paye, juridique, service généraux...

À ce titre elle porte notamment les salaires des fonctions groupe et de direction générale, ainsi que ceux des fonctions support. La société holding assure le financement du groupe et porte notamment les emprunts bancaires, le bail des locaux, la plupart des investissements informatiques, etc. et assume de manière générale la plupart des frais généraux.

Ses revenus sont assurés par la remontée des dividendes des filiales et la refacturation des services assurés au bénéfice des filiales.

Le chiffre d'affaires de HOPSCOTCH Groupe atteint 18 768 milliers d'euros en 2023, contre 16 243 milliers d'euros l'an passé. Il est principalement constitué de prestations de services et de « management fees » facturés à la plupart des filiales.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 3 892 milliers d'euros. Les variations principales concernent l'augmentation des autres achats et charges externes de 2 895 milliers d'euros, des salaires et traitements de 789 milliers d'euros et des charges sociales de 157 milliers d'euros.

Ainsi le résultat d'exploitation s'élève à - 472 milliers d'euros, contre 932 milliers d'euros l'an passé. Après résultat financier (2 478 milliers d'euros), résultat exceptionnel (48 milliers d'euros), impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 2 326 milliers d'euros.

La société est endettée auprès d'établissements financiers à hauteur de 20 755 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 14 260 milliers d'euros.

5.2.2. Activité des principales filiales

Les filiales, comme pour le Groupe d'une manière générale, interviennent sur le marché de la communication non publicitaire au sens traditionnel. Il s'agit de répondre aux besoins des clients par des prestations de conception création, et de production de campagnes sous forme de temps passé en conseil et accompagnement du client et/ou en prestations de conseil et de production événementielle.

HOPSCOTCH

Cette filiale est l'agence principale du groupe hébergeant notamment les métiers de RP et d'événements. À ce titre, Hopscotch facture tant des honoraires de conseils en RP que des productions événementielles.

Comprenant une grosse part des activités événementielles du groupe ainsi que la presque totalité des activités PR, la société connaît depuis 2022 un très net rebond.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 124 374 milliers d'euros en 2023 en augmentation de 25 028 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 21 751 milliers d'euros principalement les achats en relation avec la hausse de l'activité pour 19 558 milliers d'euros, les charges de personnel pour 4 247 milliers d'euros et les dotations aux provisions sur immobilisations ont diminué de 2 millions d'euros.

Ainsi le résultat d'exploitation est de 6 504 milliers d'euros, contre 2 772 milliers d'euros l'an passé. Après résultat exceptionnel 512 milliers d'euros), impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 5 932 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 7 050 milliers d'euros.

SAGARMATHA

Sagarmatha est une agence de communication interne et événementielle et adresse principalement les questions de transformation et de motivation des collaborateurs des clients.

Le chiffre d'affaires s'élève en 2023 à 42 869 milliers d'euros, contre 36 723 milliers d'euros l'an passé soit une augmentation de 6 146 milliers d'euros.

Les charges de personnel augmentent corrélativement de 460 milliers d'euros, ainsi que les achats de 5 431 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève en conséquence à 1 134 milliers d'euros en hausse de 237 milliers d'euros par rapport à 2022.

Après participation des salariés, et impôts sur les sociétés, le bénéfice net s'élève à 639 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 576 milliers d'euros.

LE PUBLIC SYSTEME CINEMA

Cette filiale possède un savoir-faire autour de la création et organisation de festivals, des relations presse et des relations publiques et conseil en cinéma.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 4 008 milliers d'euros en 2023, contre 3 713 milliers d'euros en 2022.

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 milliers d'euros contre 43 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est un bénéfice de 5 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à - 946 milliers d'euros et sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

HOPSCOTCH CONGRES

Hopscotch Congrès est spécialisée dans l'organisation de réunions professionnelles et de congrès principalement sur les secteurs Santé / Pharmaceutique et bénéficiaire d'une licence d'exploitation et de la marque « Mondial de l'auto ».

Le chiffre d'affaires de Hopscotch Congrès s'établit à 13 824 milliers d'euros contre 21 660 milliers d'euros l'an passé.

Les charges d'exploitation diminuent de 7 900 milliers d'euros, principalement les achats de 7 716 milliers d'euros et les charges de personnel de 164 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à 67 milliers d'euros contre -254 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est un bénéfice de 72 milliers d'euros contre une perte de 246 milliers d'euros l'année précédente.

Les capitaux propres sont de 237 milliers d'euros.

HEAVEN CONSEIL

La société Heaven Conseil est une agence conseil en communication et marketing digital.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 9 089 milliers d'euros en 2023 en baisse de 1 089 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ayant diminué de 815 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à 429 milliers d'euros.

Après prise en compte d'un résultat financier de -95 milliers d'euros, un résultat exceptionnel de 25 milliers d'euros, le résultat net de la société Heaven Conseil est un bénéfice de 274 milliers d'euros en 2023 contre un bénéfice de 496 milliers d'euros en 2022.

Les capitaux propres s'élèvent à 495 milliers d'euros.

SOPEXA

SOPEXA est une agence internationale de Communication et de Marketing spécialisée dans l'alimentaire, les boissons et l'art de vivre. Elle accompagne les organisations collectives et les marques dans leur communication et promotion en France et à l'étranger grâce à une stratégie multicanale sur mesure. Elle opère au travers d'un réseau mondial de 22 agences pouvant intervenir dans 50 pays, et bénéficie d'une connaissance unique des marchés locaux et du secteur agroalimentaire et du vin, ainsi que d'équipes de professionnels, créatifs et réactifs.

Le chiffre d'affaires de l'année 2023 s'élève à 69,1 millions d'euros, en baisse par rapport à 2022. La marge brute s'établit à 25 millions d'euros, soit 36,1% du chiffre d'affaires. Elle dispose de capitaux propres s'élevant à plus de 24,1 millions d'euros.

Dans le cadre de l'intégration dans le groupe Hopscotch, l'activité est consolidée dans les comptes du groupe Hopscotch avec les impacts suivants :

- › Chiffre d'affaires : 69,1 millions d'euros,
- › Marge Brute : 25 millions d'euros,
- › Résultat d'exploitation : 2,2 millions d'euros

HOPSCOTCH DECIDEURS

La société HOPSCOTCH DECIDEURS, anciennement ALBERA CONSEIL, est une agence conseil en RP entrée dans le groupe en décembre 2019.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 1 651 milliers d'euros en 2023.

Les charges d'exploitation s'élèvent 1 692 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à 59 milliers d'euros.

Le résultat net de la société est un bénéfice de 83 milliers d'euros en 2023.

Les capitaux propres s'élèvent à 733 milliers d'euros.

5.3. Événements importants dans le développement des activités du groupe HOPSCOTCH Groupe

Les principales étapes de la vie du Groupe sont les suivantes :

Le Groupe est issu de la fusion en 1993, entre Promo 2000 et Délires.

1968	Lionel Chouchan rachète l'agence Promo 2000 créée en 1960, et qui se spécialise dans les relations publiques et demeure l'un des pionniers dans ce secteur en France.
1986	Création de l'agence Délires par Frédéric Bedin, Benoît Désveaux, Gilbert Désveaux et Jean-Martin Herbecq. Cette société se positionne sur le marché émergent de l'événementiel en France.
1993	Naissance de la société Le Public Système à l'issue de la fusion de Promo 2000 et Délires, créant ainsi le 1 ^{er} groupe indépendant de relations publiques et d'événements.

1998	Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.
2001	Acquisition de Sagarmatha (voyages, incentive et séminaires participatifs).
27 juillet 2006	Acquisition de la société BCA (devenue Le public système PCO)
21 février 2008	Prise de participation majoritaire dans la société System T.V. (production de programmes et de contenus prêts à diffuser sur la télévision, l'internet et la téléphonie mobile).
10 juillet 2009	Prise de participation majoritaire dans le Groupe heaven le 10 juillet 2009 (spécialiste du marketing on line et des réseaux sociaux).
20 mai 2010	Acquisition du Groupe HOPSCOTCH.
22 septembre 2010	Création de la société Hopscotch Asia in One détenue à 100% par Public Système Hopscotch
6 juillet 2011	Prise de participation majoritaire dans la société U-PRO spécialisée en digital média et éditeur de logiciels.
5 décembre 2011	Création de la société Beijing Hopscotch Business Consulting Co Ltd détenue à 100% par Hopscotch Asia in One Ltd.
31 mai 2012	Création de la société Public Système Hopscotch GMBH proposant des offres packagées de séminaires, formations soirées en Allemagne.
26 juin 2012	Prise de participation majoritaire dans la société Brand Side Story spécialisée dans la production de contenus et agence Média.
11 septembre 2012	Création de la société Hopscotch Système Africa dont l'offre est dédiée au continent africain.
17 octobre 2012	Création de la société Le Système Hopscotch Américas dont l'offre est dédiée au continent sud-américain.
Fin 2013	Création de la société Hopscotch Système Africa Casablanca dont l'offre est dédiée au Maroc.
22 septembre 2014	Acquisition de la société ROUGE
31 janvier 2015	Transmission universelle de patrimoine de la société Brand Side Story.
12 mars 2015	Acquisition de la société HMM !
26 mars 2015	Ouverture de la liquidation judiciaire de System TV par le Tribunal de Commerce de Versailles
30 juin 2015	Apport partiel d'actifs de la société Public Système Hopscotch vers ses filiales Think For et Le Public Système PCO. Changement de dénomination sociale : <ul style="list-style-type: none"> › Public Système Hopscotch devient HOPSCOTCH Groupe › Think For devient Hopscotch Le Public Système › Le Public Système PCO devient Hopscotch Congrès › Hopscotch devient Hopscotch Paris
21 décembre 2015	Hopscotch Le Public Système devient Hopscotch
1^{er} janvier 2016	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Paris à la société Hopscotch
1^{er} juillet 2016	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Luxe à la société Hopscotch
14 avril 2016	Acquisition de la société A Trade International (ATI)
14 décembre 2016	Prise de participation minoritaire dans la société SOPEXA spécialisée en agroalimentaire, vin et art de vivre.
13 novembre 2017	Acquisition du solde du capital de la société Heaven
31 mars 2018	Acquisition du solde de capital de la société Human To Human

25 mai 2018	Acquisition des Sociétés WAMI et WAMI Concept, spécialisées dans la création de solutions informatiques
5 juin 2018	Prise de participation dans la société libanaise TRIPTIKUM SAL spécialisée dans la réalisation d'événements libanais et Moyen Orient.
25 janvier 2019	Acquisition de la société VIVACOM
1^{er} avril 2019	Prise de participation de 16% au capital de la société MAGNAWE
16 juillet 2019	Montée au capital à hauteur de 66% de la société SOPEXA
3 décembre 2019	Prise de participation de 50% au capital de la société AMC
29 novembre 2019	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société VIVACOM à la société SAGARMATHA
16 décembre 2019	Acquisition de la société ALBERA CONSEIL devenue Hopscotch Décideurs
1^{er} janvier 2020	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société HOPSCOTCH AFRICA à la société HOPSCOTCH Groupe.
8 décembre 2020	Liquidation de la filiale SOPEXA America Do Sul
21 décembre 2020	Apport partiel d'actif d'Hopscotch à Hopscotch Décideurs lié à l'exploitation de la branche d'activité Hopscotch Capital
Décembre 2020	Prise de participation minoritaire de la société REWORLD MEDIA au capital d'HOPSCOTCH Groupe
1^{er} janvier 2021	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société LE PUBLIC SYSTEME RESSOURCES à la société HOPSCOTCH Groupe
28 février 2021	Cession de la quasi-totalité des actions de M. Lionel Chouhan à la société REWORLD MEDIA
9 février 2021	Mise en liquidation amiable de la société AU CAFE
9 mars 2021	Cession branche d'activité « Beeshake » de la société AU CAFE
17 mai 2021	Création de la filiale SOPEXA VIETNAM
12 juillet 2021	Liquidation de la filiale SOPEXA VOSTOK
3 août 2021	Création de la filiale HOPSCOTCH BUSINESS CONSULTING à Shanghai, filiale à 100% de la société HOPSCOTCH SYSTEME ASIA LIMITED située à HONG KONG
5 juillet 2022	Acquisition de la société ALIZEUM
18 juillet 2022	Acquisition des sociétés UNITEAM SPORT et SPORT & CO
27 juillet 2022	Changement de marché de cotation d'HOPSCOTCH GROUPE vers le marché Euronext Growth Paris
31 mars 2023	Acquisition de 49% de la société AD CREW
31 juillet 2023	Création de la société FRANCE VELO EVENEMENTS détenue à 51%
20 novembre 2023	Dissolution et transmission universelle du patrimoine des sociétés HEAVEN et BLOG AGENCY
31 janvier 2024	Acquisition du groupe ITG : <ul style="list-style-type: none"> › 92,1% de la société International Tourism Communication Group › 100% de la société International Tourism Netherlands › 51% de la société International Tourism Italy › 50% de la société International Tourism Spain

Ci-dessous les modalités d'acquisition :

ACQUISITIONS	% EN NUMÉRAIRE	% EN TITRES
heaven (2009)	81,0%	19,0%
Hopscotch (2010)	49,6%	50,4%
U-PRO (2011)	51%	0%
Brand Side Story (2012)	80,0%	20,0%
Rouge (2014)	53,5%	46,5%
Hmm ! (2015)	60,0%	40,0%
Sopexa (2016 puis 2019)	66%	0%
Human To Human (2018)	45%	55 %
WAMI (2018)	100%	0%
VIVACOM (2019)	100%	0%
AMC (2019)	50%	0%
Albera Conseil (2019)	100%	0%
Alizeum (2022)	75%	25%
Uniteam Sport (2022)	100%	0%
Sport & Co (2022)	100%	0%
AD CREW (2023)	100%	0%
ITCG (2024)	50%	50%
IT SPAIN (2024)	100%	0%
IT ITALY (2024)	100 %	0%
IT NETHERLANDS (2024)	100 %	0%

5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers

UN GROUPE INTERNATIONAL EN CROISSANCE

Hopscotch est un acteur majeur de la communication et des marketing services qui déploie ses expertises de relations publiques, d'influence/digital et d'événementiel via un réseau intégré dans 40 pays et qui réalise près de 300M€ de CA (pour 100M€ de marge brute).

Le groupe compte aujourd'hui un millier de collaborateurs dont la moitié à l'international, en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Grâce à une forte culture de l'entrepreneuriat qui favorise la prise d'initiative à tous les niveaux, le groupe est agile et réactif pour répondre à un marché en forte mutation.

Par sa capacité à intégrer tous les métiers de la communication sous un seul toit et de bénéficier d'un réseau international parfaitement intégré, Hopscotch se démarque de ses concurrents.

Hopscotch est coté en bourse sur le marché Euronext Growth, il est éligible PEA-PME. Au 29 mars 2024, le capital d'Hopscotch Groupe est réparti comme suit : 38,47% équipe fondatrice dirigeante et ses collaborateurs, 31,35% flottant, 26,41% Reworld Media, 3,78% auto-contrôle. C'est une société à conseil de surveillance et directoire respectant les normes de parité et d'indépendance.

POSITIONNÉ SUR DES ACTIVITÉS CLÉS

Depuis la sortie du Covid les activités événementielles sont en fort rebond, un phénomène structurel qui répond à un besoin de rencontres physiques qu'elles soient B2C ou B2B. Par ailleurs, la complexité croissante de la communication, l'impact des influenceurs et le risque réputationnel lié nécessitent un savoir-faire accru dans la maîtrise des prises de paroles des entreprises.

Maîtriser les enjeux de réputation. Nos consultants en relations publics accompagnent nos clients sur l'ensemble des enjeux réputationnels (social media, influence, affaires publiques, RP, contenus) qui pourraient impacter leur chiffre d'affaires. Hopscotch intervient auprès de grands acteurs de la tech, du retail, luxe, tourisme, mobilité et de l'industrie. Une bonne dynamique qui se traduit par de nombreux gains en 2023.

Hopscotch a développé une expertise de la gestion de la réputation (cartographie, veille, alertes en situation sensible, analyse de communautés) et de l'influence (identification, approche, montage d'opérations spéciales).

Développer les ventes de nos clients. Au travers d'activations marketing services (digital, social media, event) et des métiers conseil et étude de notre expertise Trade, le groupe intervient dans le développement du volume de vente de ses clients.

Imaginer des rencontres physiques mémorables. Hopscotch a démontré sa capacité à concevoir et produire des événements de très grande envergure (Mondial de l'auto et grands événements sportifs et culturels à venir). La création d'une joint-venture avec la Fédération Française de Cyclisme laisse également envisager des développements importants dans le secteur du sport. Le groupe a aussi renforcé ses activités dans le Luxe et s'est maintenu dans le secteur historique du Food & Beverage.

En 2023, après le succès de la consolidation de Hopscotch Sport, le groupe a fait l'acquisition d'Interface Tourism, agence de communication leader dans le secteur du tourisme en France, Espagne, Italie et aux Pays-Bas. Cette acquisition, consolidée en 2024, s'inscrit dans la trajectoire du groupe de poursuivre son internationalisation et de consolider sa position dans les activités lifestyle.

UN MARCHÉ EN CROISSANCE

Fort de ses spécificités et de ses atouts et de sa structure financière solide, Hopscotch ambitionne d'accélérer sa croissance sur tous ses marchés. Dans la recomposition du marché de la communication qui se traduit notamment par la baisse des investissements dans les médias traditionnels, les métiers d'Hopscotch sont ceux qui croissent le plus rapidement et cela, partout dans le monde.

Hopscotch compte ainsi poursuivre sa stratégie de développement à travers le recrutement de talents et la création ou l'acquisition d'entités dans des métiers de niche à valeur ajoutée en France et à l'international, en particulier dans les zones à forte croissance où il est encore faiblement représenté. Dans le pays où le groupe est déjà implanté il s'agira d'ajouter des compétences additionnelles afin d'y offrir la totalité de l'offre de Hopscotch. A horizon de 5 ans, Hopscotch ambitionne de constituer un réseau international de communication, parmi les 20 premiers groupes mondiaux.

Pleinement engagé dans les enjeux écologiques et sociétaux depuis plus de 15 ans, Hopscotch entend consolider sa stratégie de durabilité et soutenir l'innovation par l'IA au sein de l'ensemble de ses métiers. Il bénéficie de plusieurs labels RSE de renommée internationale.

5.5. Degré de dépendance

Le Groupe recense plus de 700 clients en 2023, les 10 premiers clients représentent 25% de la marge brute. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 5% de la marge brute.

5.6. Position concurrentielle

Tel que précité au paragraphe 3.1, le groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (des grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et des marketing services est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs.

Ce qui caractérise l'unicité de l'offre Hopscotch c'est la faculté de réunir sous un même toit de nombreuses spécialités de l'univers du conseil en communication, contrairement à bon nombre de concurrents qui restent dans leur corridor de spécialité. En particulier, Hopscotch est la seule agence de taille internationale à mélanger l'ADN conseil de communication, avec l'ADN événementiel.

5.7. Investissements

5.7.1. Investissements importants réalisés

Les investissements sont limités, essentiellement constitués par des acquisitions de matériels informatiques.

En tant que société de prestations de services, le Groupe vise à contrôler ce poste du bilan et à limiter ses investissements au strict nécessaire. Les éventuelles évolutions du poste proviennent en majorité des changements de périmètre liés aux acquisitions. Les évolutions "organiques" du poste sont non significatives.

Pour autant Hopscotch a renforcé ses investissements en vue de se doter d'applications orientée business afin d'accélérer la modernisation de ses traitements, en gestion, comptabilité, et administration de la prospection et des ventes.

Pas défaut, les ressources financières du Groupe sont réservées prioritairement à des opérations de croissance externe, et au service des dividendes lorsque les réserves le permettent.

Les évolutions chiffrées des investissements sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2023, notes 15, 17, 18 et 19 paragraphe 18.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes

Comme évoqué et communiqué, le groupe a investi en janvier 2024 dans l'acquisition d'un groupe de communication spécialisé dans le secteur du Tourisme. La moitié de l'acquisition a été réalisée en cash, et l'autre en actions nouvellement émises.

5.7.3. Co entreprises et participations significatives

Hopscotch dispose de deux partenariats en co-entreprises :

- » Auto-Moto Cycle Promotion (AMC PROMOTION) est une co-entreprise détenue à 50% par Hopscotch Groupe et 50% par la Plateforme de la Filière Automobile. Elle détient, entre autres, les marques du Mondial de l'Automobile et a pour objet l'organisation de salons professionnels dans le secteur automobile.
- » France-Vélo Evènements est une co-entreprise détenue à 51% par Hopscotch Groupe et 49% par la Fédération Française de Cyclisme. Elle a pour objet la création, la production, la promotion, la vente et l'organisation de manifestations publiques et de tout autre évènement sportif dans le domaine du cyclisme, l'activité de conseil stratégique dans le domaine du sport, l'activité de communication, de marketing et de publicité, toutes relations publiques.

5.8. Questions environnementales

La déclaration de performance extra-financière est présentée en Annexe 3 du présent document d'enregistrement universel.

6.2. Liste des filiales importantes

La taille du Groupe permet une présentation exhaustive de ses filiales. Elles sont listées à la note 5 « Périmètre de consolidation » de l'état des comptes consolidés au 31 décembre 2023 inséré au paragraphe 18.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

Les informations relatives aux chiffres clés des filiales, une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des principales entités du Groupe, notamment de leur situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires sont présentées au paragraphe 6.2 du présent document.

EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 271,4 millions d'euros contre 246,8 millions d'euros l'an passé soit une augmentation de 10% par rapport à l'année 2022. La marge brute constatée – principal indicateur de l'activité du Groupe – est de 93 millions d'euros contre 86 millions d'euros l'an passé. L'activité du Groupe s'est redressée grâce à la reprise de l'événement principalement, de l'international, et de la poursuite de la croissance constatée dans les métiers des Relations Publics et du digital. Le résultat opérationnel courant affiche un bénéfice de 9,4 millions d'euros. Des produits de gestion exceptionnellement liés à Sopexa augmentent le résultat opérationnel à 9,4 millions d'euros. Après charges financières, et impôts sur les sociétés (issus des sociétés bénéficiaires à l'international, et en France après l'imputation partielle des déficits reportables de l'an passé) le résultat net s'élève à 5,2 millions d'euros.

BILAN

Au bilan, les capitaux propres s'élèvent à 31.5 millions d'euros dont une part du Groupe de 23,1 millions d'euros.

La trésorerie, de 42,2 millions d'euros à la clôture, est en très légère baisse mais reste cependant élevée : une capacité d'autofinancement d'exploitation positive à +7 millions d'euros (hors impact norme IFRS 16 relative aux locations longue durée), essentiellement compensée par une variation de BFR de +5.8 millions d'euros, des remboursements d'emprunts dont intérêts de -7.2 millions d'euros (dont -4.4 millions de PGE).

Les emprunts bancaires sont de 21,2 millions d'euros dont 7,2 millions d'euros à moins d'un an. Le PGE de 20 millions n'a finalement pas été utilisé et le remboursement a débuté en 2022 a représenté 4,4 M€ en 2023.

Hors PGE, les dettes bancaires de 6.6 M€ sont à rapprocher des capitaux propres du groupe de 31.5 millions d'euros et une trésorerie positive de 27.4 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'évolution de la trésorerie s'explique principalement par les éléments suivants :

- › La capacité d'autofinancement opérationnelle (avant IS) dégage un surplus de 7 millions d'euros (hors effet de la norme IFRS 16) contre 10.2 millions d'euros l'an passé.
- › La variation de BFR sur la période est de +5.7 millions d'euros (hors effet de la norme IFRS 16).
- › Le Groupe a remboursé 7.2 millions d'euros (dont intérêts financiers et hors effet de la norme IFRS 16).
- › Des dividendes ont été versés en 2023 au titre de 2022 (0.50€ par actions).

8.1. Informations sur les capitaux propres

Les éléments relatifs aux capitaux du Groupe sont présentés à la note 25 des comptes consolidés au 31 décembre 2023 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

8.2. Source et montant des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont détaillés à la note 23 dans le tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés au 31 décembre 2023 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

8.3. Besoins de financement et structure de financement

Ces derniers sont présentés à la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2023 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel, ainsi qu'au chapitre 3 « Facteurs de risques ».

8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux influençant les activités de l'émetteur

Au 31 décembre 2023, il n'y a aucune restriction à l'utilisation des capitaux propres pouvant influencer les opérations de l'émetteur, autre que les limites imposées aux délégations de compétences du Directoire, accordées par les Assemblées Générales des actionnaires des 27 mai 2021, 24 mai 2022 et 25 mai 2023. Les délégations financières sont détaillées au paragraphe 19.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

Cependant l'accès à la trésorerie de Sopexa est conditionné à l'accord de l'ensemble des actionnaires dont le groupe Hopscotch représente la majorité.

8.5. Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation

Pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe telle qu'évoquée au paragraphe 5.4, et afin de fidéliser les vendeurs et de leur faire partager le projet d'entreprise monté par le Groupe, HOPSCOTCH Groupe a pour habitude de rémunérer une part significative de l'acquisition pouvant aller jusqu'à 50% du prix total par échange d'actions nouvelles ou anciennes de HOPSCOTCH Groupe contre l'apport de titres de la société acquise. Le solde, payé en numéraire, est généralement couvert par un emprunt bancaire amortissable à taux fixe ou à taux variable encadré d'une durée usuelle de 5 ans.

Les investissements ordinaires tels que décrits au paragraphe 5.7 seront autofinancés par la société faisant le cas échéant l'objet d'un refinancement.

9**# ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE**

HOPSCOTCH Groupe est un groupe de communication international dont certaines activités ont pour notamment objet la promotion des secteurs de l'agroalimentaire, du vin et l'art de vivre. Ses experts conçoivent et font rayonner des stratégies de communication en les adaptant aux contraintes des marchés locaux tout en se soumettant aux réglementations auxquelles sont soumis ses clients. À ce titre, une partie des clients de ses filiales spécialisées sont des interprofessions européennes des secteurs agricoles et viticoles qui bénéficient, pour faire la promotion de leurs produits dans les pays de l'UE ou dans les pays tiers, de subventions européennes. Cela inclut des règles de passation d'appels d'offres publics, comme des typologies d'activités et de justification de ces activités.

10**# INFORMATIONS SUR LES TENDANCES****PERSPECTIVES 2024**

Comme prévu, le Groupe a bénéficié du redimensionnement effectué et, associé à un excellent exercice 2023, démontre un retour à une exploitation largement positive.

Avec ses activités toutes bien orientées, et dans la poursuite d'une exploitation à l'efficacité renforcée, l'année 2024 devrait tenir ses promesses de consolidation. De nombreux projets en cours pourraient soutenir cette tendance, comme les grands exercices sportifs annoncés en France.

La consolidation tiendra compte également de l'entrée du groupe Interface Tourism dans le périmètre, laquelle devrait également générer de nombreuses synergies opérationnelles en France et à l'international.

11**# PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE**

Le Groupe ne communique pas sur des prévisions de bénéfices car celles-ci sont susceptibles de modifications à la hausse comme à la baisse tout au long de l'exercice, en raison des incertitudes et du manque de visibilité du marché.

Toutefois, la gestion du Groupe permet d'ajuster très rapidement les ressources mises en œuvre aux fluctuations du volume d'affaires.

De surcroît, la méthode de reconnaissance des revenus à l'avancement laisse une incertitude significative du résultat jusqu'à la toute fin des travaux de la clôture annuelle.

12 # ORGANES D'ADMINISTRATION

12.1. Composition du conseil de surveillance et du directoire

Composition du conseil de surveillance

Au 30 mars 2024, le Conseil est composé de 6 membres, de nationalité française qui sont :

NOM Prénom	Age au 30 mars 2024	Fonction	Indépendance	1 ^{ère} nomination	Échéance du mandat
CHENUT Christophe	61	Président du conseil		9 septembre 2014	AG 2028
CHEVALIER Pascal	56	Membre du conseil		25 février 2021	AG 2028
PETIET Maxime	72	Vice-Président du conseil	Membre indépendant	22-mai-14	AG 2026
ROUX Bernard	89	Membre du conseil	Membre indépendant	25-juin-04	AG 2025
CHOUCHAN Laure	61	Membre du conseil		25-juin-04	AG 2028
CAPRON Isabelle	66	Membre du conseil	Membre indépendant	24-mai-13	AG 2025

Le tableau de synthèse figurant ci-dessous récapitule les changements ou renouvellements intervenus dans la composition du conseil au cours de l'exercice 2023 et au jour de l'établissement du présent document :

Nature	Membre concerné	Date	Conséquences en termes de diversification
Aucun changement ou renouvellement n'est intervenu dans la composition du conseil au cours de l'exercice 2023 et au jour de l'établissement du présent document.			

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, les critères retenus par le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant sont les suivants :

- › Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- › Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- › Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- › Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- › Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil considère que 3 d'entre eux : Monsieur Bernard Roux, Madame Isabelle Capron et Monsieur Maxime Petiet sont indépendants, conformément aux critères d'indépendance retenus par la Société dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Critères d'indépendance	Pascal Chevalier	Laure Chouchan	Bernard Roux	Isabelle Capron	Christophe Chenut	Maxime Petiet
Ne pas être, ni avoir été au cours des 5 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;	(1)	✓	✓	✓	(5)	✓
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	(2)	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	✓	(3)	✓	✓	(4)	✓
Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des 6 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Explications en cas de non conformité	(1) M Chevalier est actionnaire principal de la Société One expérience qui a une petite activité événementielle concurrentielle (2) La sté REWORLD MEDIA dont M. Chevalier est Psdt, est actionnaire de référence au 31.12.23	(3) Madame Laure Chouchan est la fille d'un actionnaire de concert avec le Directeur			(4) Christophe Chenut est proche de l'un des mandataires sociaux (5) Christophe Chenut dispose d'un contrat de prestations de services avec la société Hopscotch Groupe (conseil dans le domaine du sport)	
Conclusion sur l'indépendance			Indépendant	Indépendant		Indépendant

MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Pascal Chevalier a été nommé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 puis renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 :

M. Pascal Chevalier exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Membre du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth.

Autres mandats sociaux hors Groupe :

- › Président Directeur Général de REWORLD MEDIA (société cotée sur Euronext Growth)
- › Gérant de la société EDI SIC,
- › Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD, société soumise à la loi de la République de Singapour
- › Président du Conseil d'administration de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois
- › Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société MEDIA 365
- › Administrateur de la société SAS TRINOVA CREATION
- › Administrateur de la société SA TRINOVA
- › Président de la société SAS CPI
- › Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY
- › Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 »
- › Gérant de la société SARL CTB
- › Président, via la société CPI, de la société NETWORK ASIA VENTURES, société soumise à la loi de la République de Singapour,
- › Co-Gérant de la société 50 PARTNERS GESTION
- › Président du Conseil d'administration, via la société CPI, de la société NETMEDIA GROUP (société cotée sur Euronext Growth)
- › Président, via la société CPI, de la société SAS CPG
- › Président du Conseil d'administration de la société SA EDUCFORM'ACTION
- › Directeur Général, via la société CPI, de la société RMP
- › Directeur Général, via la société CPI, de la société SAS REWORLD MEDIA FACTORY

Autres mandats dans des sociétés à objet immobilier.

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé d'un MBA de l'IAE Paris et de l'EPITA (ingénierie informatique).

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Maxime Petiet a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020 pour une durée de 6 années soit

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2026, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Maxime Petiet exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Vice-Président et membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth,

Autres mandats sociaux hors Groupe : Capitaine de Vaisseau au CESM, Administrateur de la Fondation de l'IHEDN

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Expérience et expertise en matière de gestion :

- › Maîtrise de Gestion à Dauphine
- › Diplôme de Sciences Po Paris (Félicitations du Jury)
- › Diplôme d'Expert-Comptable
- › Diplôme de Commissaire aux Comptes
- › Arthur Andersen de 1977 à 2002 (associé de 1988 à 2002)
- › Associé chez Ernst and Young de 2002 à 2011
- › Associé de 2002 à 2011
- › Membre du Comité Exécutif France de 2002 à 2007
- › Gérant de Advisory France puis de l'Europe de l'Ouest et du Sud de 2002 à 2009

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Bernard Roux et de Madame Isabelle Capron ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2025 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Bernard Roux, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion :

Fondateur de la société RSCG

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon (EM Lyon) en 1955.

Mme Isabelle Capron, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe : Membre de l'advisory board de la SAS Caractères Paris

Autres fonctions salariées ou non : Conseiller honoraire du Président de la SAS ICICLE (ICCF GROUP) et membre de l'association APIA (Administrateurs Professionnels Indépendants Associés)

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée de HEC Paris, Vice-Présidente exécutive de la société FAUCHON de 2004 à 2012, Vice-Présidente Internationale Paris Shanghai et Directrice générale France de la société ICICLE Fashion Group depuis 2013 à ce jour.

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Christophe Chenut et Madame Laure Chouchan ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Christophe Chenut, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch:

Président du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe :

Président de la SAS Christophe Chenut Conseil, elle-même Censeur de la société Inès de la Fressange Paris,

Administrateur de la SA LOSC Lille,

Administrateur et membre du comité des nominations et rémunérations de la SA SMCP GROUPE

Président de l'Association Dauphine Alumni

Administrateur de l'Université Dauphine-PSL

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Expérience et expertise en matière de gestion :

Dirigeant L'Equipe, Lacoste, l'Opinion, DDB, Président Stade de Reims

Maîtrise de gestion à Dauphine diplômé du MBA HEC

Mme Laure Chouchan, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch:

Membre du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant.

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée d'une maîtrise de Gestion Dauphine

Productrice (1990-2007), Directrice des jeux chez Fremantlemedia France (2007-2016)

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil de Surveillance sont domiciliés au siège social de la Société.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe d'administration, de surveillance ou associé commandité n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années, n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'associé commandité, n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Au 28 mars 2024, le Directoire est composé de trois membres, de nationalité française, de la manière suivante :

NOM Prénom	Age	Fonction	1 ^{ère} nomination	Échéance mandat
BEDIN Frédéric	60	Président du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2028
DESVEAUX Benoît	61	Membre du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2028
MOLEY Pierre-Franck	61	Membre du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2028

Les membres du Directoire ont été nommés par le Conseil de Surveillance en date du 25 juin 2004 et ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 24 juin 2010 puis du 13 juin 2016 puis du 13 juin 2022 pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 13 juin 2028.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire sont domiciliés au siège social de la Société.

M. Frédéric Bedin, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

- › Président du Directoire de la SA HOPSCOTCH Groupe (société cotée sur Euronext Growth) et Directeur Général
- › Président du Conseil d'Administration de Hopscotch Système Asia Limited
- › Administrateur d'Hopscotch System Asia (Hong Kong),
- › Représentant légal d'Hopscotch Business Consulting (Shanghai) Ltd
- › Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA
- › Directeur Général de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion
- › Directeur Général de la SAS Hopscotch

Autres mandats sociaux hors Groupe :

- › Administrateur de Catering International Service (CIS)
- › Administrateur de la Fondation Entreprendre
- › Administrateur d'UNIMEV
- › Président de l'association Revital'emploi
- › Président de la SAS Le Holding Systeme

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion :

Maitrise de gestion à l'Université de Dauphine

M. Benoît Desveaux, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

- › Membre du Directoire de HOPSCOTCH Groupe (société cotée sur Euronext Growth) et Directeur Général
- › Gérant de la SARL Hopscotch Africa (Casablanca)
- › Président de la SAS Hopscotch Rouge
- › Administrateur de Hopscotch Système Asia Limited
- › Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA
- › Administrateur de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion
- › Directeur Général de la SAS Human to Human
- › Directeur Général de la SAS Hopscotch
- › Directeur Exécutif et représentant légal de Sopexa China Co. Ltd

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé de l'EFREI Paris

M. Pierre Franck Moley, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

- › Membre du Directoire de la SA HOPSCOTCH Groupe (société cotée sur Euronext Growth) et Directeur Général
- › Président du Directoire de la SA SOPEXA
- › Directeur général de Hopscotch System Asia Limited
- › Administrateur de Hopscotch System Asia Limited
- › Administrateur de Sopexa (Canada) Ltée
- › Superviseur de Sopexa Chine Co Ltd
- › Administrateur de Sopexa Food and Wine from France Inc
- › Administrateur et représentant légal de Sopexa Japon KK
- › Administrateur Sopexa Hong Kong Limited
- › Représentant légal de Sopexa Korea Yuhan Hoesa
- › Administrateur de Sopexa Australie Proprietary Limited
- › Administrateur de Sopexa Sopexa India Food Promotion Agency Private Limited
- › Président de Sopexa Vietnam Limited liability company
- › Administrateur de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion
- › Directeur Général de la SAS Hopscotch

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion :

DESS de gestion Université Paris Dauphine

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe de direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, prononcée au cours des cinq dernières années et n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou associé commandité n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

12.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la Direction générale

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil, le règlement intérieur prévoit, dans son article 5 que « dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil de Surveillance concerné doit :

- › en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil, en délivrant un exposé clair des motifs
- › et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- › s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (sortir de la salle)

- › ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- › démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission. »

Une fois par an, le Conseil applique la procédure suivante de révélation et de suivi des conflits d'intérêts : A l'occasion du Conseil arrêtant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, il sera demandé à chaque membre du Conseil de surveillance de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie et il sera proposé au Conseil de passer en revue ces différents conflits d'intérêts connus. Chaque membre du Conseil de surveillance fait part, le cas échéant de l'évolution de sa situation, il sera consigné dans les procès-verbaux du Conseil de surveillance toutes les décisions relatives à des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance.

Lors de sa réunion du 28 mars 2024, le Conseil a mis en œuvre sa procédure de revue et suivi annuel des conflits d'intérêts. À cette occasion, le conflit d'intérêts avec M. Pascal Chevalier précédemment identifié, en raison du fait qu'il soit actionnaire de la Société One expérience, société dont une petite partie de son activité est l'évènementiel (activité concurrente d'HOPSCOTCH Groupe) est confirmé.

En application de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, il est décidé que Monsieur Chevalier s'abstiendra de participer au vote de toute délibération qui le mettrait en situation de conflit d'intérêt au cas par cas.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membre d'un organe de direction ou de surveillance a déjà été sélectionné en tant que membre d'un organe de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune autre restriction acceptée par les membres d'un organe de direction ou de surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent, sous réserve de l'obligation de conservation des membres du Directoire concernant les actions qui leur ont été attribuées gratuitement.

13 # RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES

13.1. Rémunération totale et avantages versés et avantages versés en 2022 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est exclusivement composée d'une somme annuelle dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale du 27 mai 2021, a décidé de fixer la somme maximale annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance à 90 000 euros pour l'exercice en cours et applicable jusqu'à nouvelle décision. Cette enveloppe est répartie entre les membres du Conseil selon les modalités suivantes, sur la base de 6 conseils :

- › Une somme fixe annuelle de 6 000 euros par membre du Conseil de surveillance et de 15 000 euros pour le Président du Conseil
- › Une somme variable liée à un critère d'assiduité de 1 000 euros par membre du Conseil et de 2 500 euros pour le Président du Conseil versée par présence effective aux séances du Conseil.

Il n'est pas prévu d'indemnités supplémentaires au titre de la participation à un comité quelconque.

Le montant total des rémunérations versées en 2023 au titre de l'exercice 2023 aux membres du Conseil de Surveillance, en raison de leur mandat est de 89 000 euros dont 30 000 euros pour le Président du Conseil.

Il n'est pas prévu que le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération complémentaire au titre de ses fonctions de Président du Conseil, sa rémunération étant incluse dans l'enveloppe maximale.

En outre, il existe une convention de prestations de services conclue entre la société Christophe Chenut Conseil dont le Président est Monsieur Christophe Chenut, et Hopscotch Groupe au sein de laquelle Monsieur Christophe Chenut est Président du Conseil de surveillance et la Société. Cette convention a pour objet la fourniture de prestations de conseil dans le domaine du sport. Au titre de l'exercice 2023, la Société Christophe Chenut Conseil a facturé à Hopscotch Groupe, la somme de 32 500 euros HT.

REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Directoire est composé de trois membres (Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley).

La rémunération des membres du Directoire est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

En raison de leur mandat et au cours de l'exercice 2023, tous les membres du Directoire ont perçu une rémunération fixe de 12 500 euros bruts mensuels sur 12 mois, soit 150 000 euros brut annuel.

En outre, ils peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

Enfin, les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail, antérieur à leur nomination au Directoire, dont la rémunération est déterminée de la façon suivante :

- › Partie fixe sur l'exercice 2023 : la rémunération fixe attribuée aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2023 est de 12 500 euros mensuels bruts chacun, soit 150 000 euros brut annuel.
- › Partie variable sur l'exercice 2023 : Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'une part variable, au titre de leur contrat de travail, et exclusivement motivée par l'atteinte d'objectifs de performance de rentabilité du Groupe, en volume et en pourcentage : la base du calcul est le résultat opérationnel consolidé, auquel on applique un pourcentage croissant en fonction de la rentabilité financière dégagée par l'activité.

Une rémunération variable de 290 000 euros a été versée à chaque membre du Directoire en 2023.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs de la rémunération variable a été fixé par le Conseil de surveillance de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Stock-options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire social n'est à ce jour bénéficiaire de stock-options.

En matière d'attribution gratuite d'actions, le Conseil a décidé de fixer à 5 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par les membres du Directoire jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Actions attribuées gratuitement et devenues disponibles durant l'exercice

Dans le cadre de l'autorisation consentie au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 dans sa 23^{ème} résolution et de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en date des 15 juin 2020 et 25 février 2021, le Directoire a désigné le 1^{er} juin 2021 les membres du Directoire comme bénéficiaires d'actions attribuées gratuitement sous réserve du respect d'une condition de présence et de performance. A ce titre, le Directoire a fixé l'attribution de 15 000 actions au profit de chacun de ses membres. L'attribution définitive des actions est intervenue à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, à savoir le 1^{er} juin 2023. Le plan précité est détaillé comme suit :

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Frédéric Bedin	Aucune action n'a été attribuée à des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023.					
Benoit Désveaux						
Pierre-Franck Moley						

Actions attribuées gratuitement et devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Frédéric Bedin	Plan 2021-2 du 1 ^{er} juin 2021	15 000	Conditions de performance devant être remplies en date du 1 ^{er} juin 2023
Benoit Desveaux	Plan 2021-2 du 1 ^{er} juin 2021	15 000	Conditions de performance devant être remplies en date du 1 ^{er} juin 2023
Pierre-Franck Moley	Plan 2021-2 du 1 ^{er} juin 2021	15 000	Conditions de performance devant être remplies en date du 1 ^{er} juin 2023

Les membres du Directoire bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions, doivent conserver au nominatif 5% des actions qui lui ont été attribuées gratuitement dans le cadre du plan 2021-2, jusqu'à la cessation des fonctions de dirigeant mandataire social.

Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction. Il n'y a pas d'autre avantage en nature.

Les éléments de la rémunération totale et des avantages en nature attribués au titre de l'exercice écoulé ou versés au cours dudit exercice par la Société durant l'exercice à chaque mandataire social sont les suivants :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Frédéric Bedin, Président du Directoire		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	623 149,04 €	623124
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	623 149,04 €	623124

	Exercice 2023	Exercice 2022
Benoit Désveaux, membre du Directoire		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	624 413 €	623382
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	624 413 €	623382

	Exercice 2023	Exercice 2022
Pierre-Franck Moley, membre du Directoire		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	622 073 €	622125
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	622 073 €	622125

Tableaux récapitulatifs des rémunérations attribuées ou versées à chaque dirigeant mandataire social

Frédéric Bedin, Président du Directoire	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	300 000 €***	300 000 €***	300 000 €***	300 000 €***
Rémunération variable annuelle	320 000 €	290 000 €	320 000 €	30 000 €*****
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	50 000 €**
Avantages en nature*	3 149,04 €	3 149,04 €	3 124 €	3 124 €
TOTAL	623 149,04 €	593 149,04 €	623 124 €	383 124 €

*Véhicule de fonction

** Rémunération exceptionnelle compte tenu de la bonne résilience du groupe dans le contexte exceptionnel et particulièrement délicat du Covid-19. Il est précisé que le versement de cette rémunération exceptionnelle a été approuvée par l'Assemblée générale du 24 mai 2022 de la 13^{ème} résolution (say on pay ex post individuel de M Bedin), à cette date, Hopscotch Groupe était cotée sur Euronext Paris (et donc soumise au régime du say on pay)***Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150K€ au titre du contrat de travail

***** Avance sur rémunération variable au titre de 2022

Benoît Désveaux, membre du Directoire	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	300 000 €***	300 000 €***	300 000 €***	300 000 €***
Rémunération variable annuelle	320 000 €	290 000 €	320 000 €	30 000 €*****
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	50 000 €**
Avantages en nature*	4 413 €	4 413 €	3 382 €	3 382 €
TOTAL	624 413 €	594 413 €	623 382 €	383 382 €

*Véhicule de fonction

** Rémunération exceptionnelle compte tenu de la bonne résilience du groupe dans le contexte exceptionnel et particulièrement délicat du Covid-19. Il est précisé que le versement de cette rémunération exceptionnelle a été approuvée par l'Assemblée générale du 24 mai 2022 de la 15^{ème} résolution (say on pay ex post individuel de M. Désveaux), à cette date, Hopscotch Groupe était cotée sur Euronext Paris (et donc soumise au régime du say on pay)

***Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

***** Avance sur rémunération variable au titre de 2022

Pierre-Franck Moley membre du Directoire	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	300 000 €***	300 000 €***	300 000 €***	300 000 €***
Rémunération variable annuelle	320 000 €	290 000 €	320 000 €	30 000 €*****
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	50 000 € **
Avantages en nature*	2 073 €	2 073 €	2 125 €	2 125 €
TOTAL	622 073 €	592 073 €	622 125€	382 125 €

* Véhicule de fonction

** Rémunération exceptionnelle compte tenu de la bonne résilience du groupe dans le contexte exceptionnel et particulièrement délicat du Covid-19. Il est précisé que, le versement de cette rémunération exceptionnelle a été approuvée par l'Assemblée générale du 24 mai 2022 de la 14^{ème} résolution (say on pay ex post individuel de M Moley), à cette date, Hopscotch Groupe était cotée sur Euronext Paris (et donc soumise au régime du say on pay)

*** Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

***** Avance sur rémunération variable au titre de 2022

Tableau sur les rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants

	Mandataires sociaux non dirigeants de la Société	Montants attribués au titre de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Au titre du mandat de Président du conseil	Christophe Chenut	30 000 €	30 000 €	27 500 €	27 500 €
Autres rémunérations		32 500 €*	32 500 €*	32 500 €*	32 500 €*
Au titre du mandat de membre du conseil	Pascal Chevalier	12 000 €	12 000 €	11 000 €	11 000 €
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
Au titre du mandat de membre du conseil	Isabelle Capron	12 000 €	12 000 €	11 000 €	11 000 €
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
Au titre du mandat de membre du conseil	Laure Chouchan	12 000 €	12 000 €	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
Au titre du mandat de membre du conseil	Bernard Roux	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
Au titre du mandat de membre du conseil	Maxime Petiet	12 000 €	12 000 €	11 000 €	11 000 €
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL		121 500 €	121 500 €	114 000 €	114 000 €

* Au titre de la convention de prestations de services conclue entre la société Christophe Chenut Conseil et Hopscotch Groupe

Il est précisé que les montants relatifs aux rémunérations des membres du Conseil de surveillance attribués au titre d'une année sont versés au cours de l'année qui suit.

Il est précisé que pour l'ensemble des mandataires sociaux ci-dessus :

› il n'existe pas de rémunération conditionnelle ou différée ;

› il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ ou d'indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

En outre, ces membres peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat et à la mise à disposition de voiture de service. Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités en cas de rupture du contrat de travail sans cause réelle ou sérieuse ou en raison d'une prise de contrôle pas un tiers.

Il n'existe aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes de direction, de surveillance ou de direction générale.

Toute autre information se rapportant aux plans d'actions gratuites en cours dans le Groupe est disponible au paragraphe 15.2 du document d'enregistrement universel.

Contrats de travail et régimes sociaux des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires Sociaux		Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Frédéric Bedin	Président du Directoire	Oui	Non	Non	Non
Benoît Désveaux	Membre du Directoire	Oui	Non	Non	Non
Pierre Franck Moley	Membre du Directoire	Oui	Non	Non	Non
Christophe Chenut	Président du Conseil de surveillance	Non	N/A	N/A	N/A

Le maintien du contrat de travail des dirigeants mandataires sociaux est justifié par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes antérieures à la prise de mandat, et par la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.

Les membres du Directoire de HOPSCOTCH Groupe, à savoir Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley, bénéficient d'un contrat de travail depuis de nombreuses années. Il est précisé que le Président du Directoire ne bénéficie d'aucun avantage salarial particulier, vis-à-vis des autres membres du Directoire.

13.2. Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages

Les éléments relatifs aux provisions pour retraites, pensions ou autres avantages sont décrits à la note 3.18 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2023 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

14 # FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Durée des mandats de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

14.1.1. Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour 6 années.

Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois année(s) (article 14 des statuts).

14.1.2. Le Directoire

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans (article 13 des statuts).

Tous les mandats de membres du Directoire ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 13 juin 2022, pour une durée de 6 ans venant à échéance le 13 juin 2028.

14.2. Contrat de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la société ou à ses filiales

Il existe un contrat de prestations de services entre la société Christophe Chenut Conseil dont M. Christophe Chenut est le Président et occupe également la fonction de Président du Conseil de surveillance de la société Hopscotch Groupe, et la société Hopscotch Groupe. Ce contrat a pour objet la fourniture de prestations de conseil dans le domaine du sport.

14.3. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-10 du Code de commerce, les sociétés cotées peuvent se référer volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises dans le cadre du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

A la suite du changement de marché de la société vers Euronext Growth le 27 juillet 2022, les obligations applicables se trouvant allégées, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 12 décembre 2022, a décidé d'adapter son règlement intérieur. Il a ainsi conservé uniquement le contenu de certains principes du Code Middlenext relatif au gouvernement d'entreprise, dont la procédure annuelle de revue des conflits d'intérêts, le devoir d'assiduité des membres du Conseil ou encore, le devoir de s'informer pour les membres du Conseil.

14.4. Lors de l'adoption dudit Code, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance

Néant

14.5. Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance

Les conditions de préparation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins quatre fois par an dont une fois par trimestre, afin de permettre un examen approfondi des thèmes abordés.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de gestion sont transmis aux membres du Conseil de Surveillance et au comité social et économique dans un délai raisonnable avant leur réunion appelée à les examiner.

La tenue des réunions du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur, les convocations des membres du Conseil peuvent être faites par tous moyens, et doivent, sauf circonstances particulières, être expédiées au moins 3 jours avant chaque réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu indiqué dans la convocation mais de préférence au siège social. Elles se sont tenues, en 2023, au siège social ainsi qu'en visio-conférence.

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2023.

Sur cette période, le taux d'assiduité des membres aux réunions du Conseil a été de 97,22%.

Les représentants du comité social et économique ont été convoqués aux réunions du Conseil et ont assisté à 5 réunions sur 6.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont régulièrement participé.

Les sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Les sujets suivants ont été débattus par le Conseil au cours de l'exercice 2023 :

- › Examen des comptes, des rapports et des documents de gestion prévisionnelle ;
- › Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- › Présentation des projets de résolutions de la prochaine Assemblée Générale annuelle
- › Établissement du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise
- › Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- › Marche des activités par pôle métier, et stratégie ;
- › Mise à jour des prévisions annuelles du Groupe et analyse, en brut et pro-forma ;
- › Situation financière du Groupe, niveau de la trésorerie, de la dette, etc. ;
- › Politique de développement externe : cibles, stratégie, techniques d'acquisition ;
- › Attributions gratuites d'actions ;
- › Examen de l'indépendance des membres du conseil ;
- › Examen annuel des points de vigilance, suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- › Revue annuelle des conflits d'intérêts connus ;
- › Autorisation préalable de conventions réglementées ;

- › Analyse du cours de bourse et réflexion sur le sujet
- › Augmentations de capital intra groupe,
- › Autorisation de prêts pour le financement d'acquisitions
- › Augmentation de capital par création d'actions nouvelles pour la mise en œuvre d'un plan d'AGA et pour le financement d'une acquisition
- › Création d'une filiale en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme
- › Projets divers.

Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2010 a adopté un règlement intérieur reprenant notamment les mentions recommandées aux termes du Code Middlenext. Il a été modifié en date du 5 avril 2017 suite notamment à la diffusion de la nouvelle édition du code Middlenext le 14 septembre 2016 puis modifié le 23 septembre 2020 à la suite de la réunion du Conseil du 23 septembre 2020.

Le dernier Règlement intérieur est entré en vigueur le 12 décembre 2022, à la suite de la modification de cotation de marché boursier (passage sur Euronext Growth) et ne se réfère qu'à certaines recommandations du Code Middlenext de façon volontaire.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la Société www.hopscotchgroupe.com dans l'espace dédié à l'information réglementée.

15 # SALARIÉS

15.1. Informations significatives

15.1.1. Indicateurs clés

Au 31 décembre 2023, le Groupe compte 683 collaborateurs permanents (CDI/CDD) dont 456 collaborateurs en France, avec 30 collaborateurs chez Hopscotch Sport.

En moyenne annuelle, le Groupe compte 675 collaborateurs dont 448 en France.

	Année 2023	Année 2022	Année 2021
Effectif total (moyenne annuelle)	675	697	638
Effectif au 31 décembre	683	611	545
Répartition par site au 31 décembre 2023			
Paris	414	396	320
Lyon	31	27	32
Lille	11	7	8
Europe, Afrique, Middle East (Hors France)	99	77	64
Amériques	54	34	44
Asie-Pacifique	74	70	77
Répartition des salariés par métier au 31 décembre 2023 (France)*			
Achat / Marketing / Commercial	22	22	
Cinéma	13	13	
Digital	59	33	
Évènementiel	160	196	
Fonction Support	84	83	
RP	90	76	
Travel	14	5	
Luxe	14	0	
Main d'œuvre extérieure à la société	75 contrats d'intérim avec 19 personnes différentes	39 contrats d'intérim avec 19 personnes différentes	9 contrats d'intérim avec 8 personnes différentes
Nombre de contrat d'intermittents au cours de l'année	951 (dont 662 Vacataires)	1342 (dont 765 Vacataires)	408 (dont 380 vacataires)

* Nos systèmes d'informations ne nous permettent pas d'avoir une répartition par métier fiable, pour les entités hors France. Seul l'effectif France a été comptabilisée dans cette rubrique.

15.1.2. Autres informations sociales

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA REMUNERATION ET DES CHARGES SOCIALES

La politique de la rémunération est strictement individuelle, les charges sociales sont les taux légalement en vigueur, le Groupe ne bénéficiant habituellement que très exceptionnellement des allègements existants.

ÉGALITE PROFESSIONNELLE

Le Groupe Hopscotch s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations, c'est-à-dire toutes distinctions opérées entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Au titre des indicateurs mesurés sur l'année 2023, l'Unité Economique et Sociale HOPSCOTCH obtient la note globale de 80 points sur 100 points calculée à partir des indicateurs qui figurent dans l'index Homme/femme disponible et publié sur le site internet du Groupe.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Le Groupe a constitué une unité économique et sociale (UES) couvrant la presque totalité des filiales le 7 septembre 2000, à laquelle sont rattachées les Institutions représentant le personnel (CSE dont CSSCT). Ces dernières se réunissent selon un rythme moyen mensuel. Par ailleurs, le temps de travail dans l'entreprise est régi en conformité avec la loi selon les termes d'un accord d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) signé le 5 septembre 2001 régulièrement déposé à la direction départementale du travail et appliqué à l'ensemble de l'UES. Cet accord a été complété par les avenants du 15 avril 2019 ainsi que celui du 30 novembre 2021.

7 accords ont été signés à savoir :

- › L'accord Participation (2002), complété par un avenant du 17 avril 2019
- › L'accord Génération (2014)
- › L'accord Bien être « Best Practices For Best Relationship » (2017), complété par les avenants du 15 avril 2019, du 29 juillet 2020 et du 27 juillet 2021
- › L'accord Adaptation sur la périodicité des négociations obligatoires (2018)
- › L'accord collectif du Groupe Hopscotch en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap du 7 mars 2022
- › L'accord relatif à la négociation annuelle obligatoire du 1^{er} juillet 2022

L'accord relatif au forfait mobilité durable du 1^{er} juillet 2022.

Au cours de l'année 2023, le groupe a connu un élargissement de l'Unité Economique et Sociale (UES) afin d'y intégrer de nouvelles sociétés : heaven, heaven Conseil, Wami, Blog Agency, Sopexa, Uniteam, Sport&Co, Alizeum. De ce fait, l'accord du 7 septembre 2000 (Convention de Reconnaissance de l'UES Hopscotch) a été revu par avenant en date du 18 juillet 2023 afin d'introduire les nouvelles sociétés du groupe dans le périmètre de l'UES Hopscotch. A cette occasion, il a été rappelé que les accords en vigueur au sein de l'UES Hopscotch, y compris ceux conclus antérieurement à l'intégration de ces nouvelles sociétés dans le périmètre de l'UES s'appliqueraient aux salariés de ces sociétés dès leur entrée dans le périmètre de l'UES Hopscotch. Six avenants ont fait suite à l'élargissement de l'UES Hopscotch :

- › Avenant à l'accord d'UES du 05 septembre 2001 sur la mise en place de l'aménagement du temps de travail signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'entreprise du 23 août 2017 relatif à la qualité de vie au travail et au bien-être des salariés dans l'univers professionnel signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 10 mai 2021 relatif à la mise en place d'un dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 7 mars 2022 en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap 2022-2024 signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 1er juillet 2022 relatif à la négociation annuelle obligatoire au sein de l'UES Hopscotch signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 1er juillet 2022 relatif au forfait mobilités durables signé le 14 septembre 2023 ;

A l'automne se sont tenues les nouvelles élections professionnelles d'HOPSCOTCH pour élire le nouveau CSE (le Comité Social et Economique). Ce nouveau CSE représente toutes les entités du Groupe Hopscotch en France (toutes les entités constituant la nouvelle UES). Dans ce cadre, deux accords ont été signés :

- › Accord collectif sur la mise en œuvre du vote électronique dans l'UES Hopscotch signé le 21 août 2023 ;
- › Protocole d'accord préélectoral élections des membres de la délégation du personnel du comité sociale et économique de l'UES Hopscotch signé le 31 août 2023.

Ces accords sont périodiquement revus et complétés.

CONDITIONS HYGIENE ET SECURITE

Le Groupe étant constitué de sociétés de prestations de services, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent habituellement pas de commentaire particulier. Toutes les obligations légales sont appliquées.

Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, et afin d'assurer et garantir la sécurité de ses employés, le Groupe a suivi et appliqué les différents protocoles définis par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. De plus, des masques et des gels hydroalcooliques ont été mis à dispositions des salariés.

Enfin, l'entreprise à respecter les recommandations gouvernementales en matière de télétravail.

EMPLOI ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans la mesure du possible, le Groupe fait appel à des organismes du type CAT (centre d'aide pour le travail).

ŒUVRES SOCIALES

Les œuvres sociales sont intégralement supportées et mises en place par le CSE.

IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

La totalité des fonctions est assurée par les collaborateurs internes au Groupe. Toutefois, dans le cadre de ses opérations et en tant qu'assembleur notamment pour celles à caractère événementiel, le Groupe a recours à des prestataires spécialisés externes.

15.2. Participations et stock-options

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société au sens des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est détaillée au chapitre 16 du présent document d'enregistrement universel.

Il est précisé que 105 150 actions gratuites ont été attribuées définitivement à des salariés sur le fondement d'une autorisation postérieure à août 2015 et sont toujours détenues au nominatif par les salariés au 31 décembre 2023.

La participation des mandataires sociaux dans le capital social est détaillée au paragraphe 16.1 du document d'enregistrement universel.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

15.2.1. Options de souscription et d'achat d'actions

L'Assemblée Générale du 25 mai 2023 a autorisé le Directoire, pour une durée de 38 mois, à l'effet de consentir, au profit des cadres ou mandataires sociaux qu'il désigne au sein de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société (provenant de leur achat préalable par la société), ou encore des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises par la société, dans la limite de 10 % du capital social au jour de la première attribution.

Au titre d'une précédente autorisation de l'Assemblée générale du 28 mai 2020, un plan a été décidé le 1^{er} juin 2021 visant l'attribution de 50 750 options d'achat d'actions

15.2.2. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée du 24 mai 2022 a autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-197-1, L.225-197-2 et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II, et dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'Assemblée générale.

Au titre de cette autorisation, les plans suivants ont été décidés :

› En date du 21 novembre 2022 : attribution gratuite de 59 000 actions.

Au titre d'une précédente autorisation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2019, les plans suivants ont été décidés :

› En date du 4 décembre 2019 : attribution gratuite de 9 000 actions,

› En date du 29 mars 2019 : attribution gratuite de 13 400 actions,

› En date du 15 janvier 2020 : attribution gratuite de 15 000 actions,

› En date du 7 février 2020 : attribution gratuite de 3 000 actions,

› En date du 23 septembre 2020 : attribution gratuite de 5 750 actions,

› En date du 13 avril 2021 : attribution gratuite de 2 000 actions,

› En date du 1^{er} juin 2021 : attribution gratuite de 107 325 actions,

› En date du 30 mars 2022 : attribution gratuite de 4 350 actions.

Aucune attribution n'a été décidée au cours de l'exercice 2023.

Soit un total de 218 825 actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2023.

TABLEAU RETRAÇANT L'HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au cours de l'exercice

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Nombre d'actions attribuées définitivement	Date d'expiration de la période de conservation	Valeur des actions gratuites
Plan juin 2021-2	28 mai 2019	1 ^{er} juin 2021	45 000	Nouvelles	1 ^{er} juin 2023	45 000	1 ^{er} juin 2023	17,35 €
Plan Mars 2022	28 mai 2019	30 mars 2022	4 350	Existantes	30 mars 2023	4 350	30 mars 2024	20,50€

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions annulées ou caduques	Nombre d'actions restantes
Plan Novembre 2022*	24 mai 2022	21 novembre 2022	59 000	Nouvelles	21 novembre 2024	21 novembre 2025	1 000	58 000

*sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

Attribution gratuite d'actions devenues disponibles au cours de l'exercice

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré
Plan avril 2021	28 mai 2019	13 avril 2021	13 avril 2022	13 avril 2023	-	2 000
Plan juin 2021 N°1	28 mai 2019	1 ^{er} juin 2021	1 ^{er} juin 2022	1 ^{er} juin 2023	-	55 775

Attribution d'options d'achat d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'options attribuées initialement	Nature des options : options de souscription ou d'achat	1 ^{ère} date de levée et de cession possible	Fin du plan	Prix exercice de l'option	Nombre d'options caduques au 31.12.2023	Nombre d'options levées au 31.12.2023	Nombre d'options restantes
Plan OPTION juin 2021	28 mai 2020	1 ^{er} juin 2021	50 750	Options d'achat d'actions	1 ^{er} décembre 2021	30 novembre 2026 (inclus)	8,07 €	12 300	654	37 796

TAUX DE DILUTION POTENTIEL MAXIMUM

Au 31 décembre 2023, le capital potentiel s'élève à 58 000 actions représentant -2,1% du capital social (sur une base non diluée). Ce capital potentiel est lié aux attributions gratuites d'actions récapitulées dans le tableau ci-dessus qui n'ont pas encore fait l'objet d'une attribution définitive et qui pourront être au choix du conseil des actions nouvelles ou existantes.

15.2.3. Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale du 25 mai 2023 a accordé au Directoire, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui seraient liées au sens des articles L.225-180 du Code de commerce, dans les limites prévues par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et dans la limite d'un plafond de 5% du capital atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation.

16 # PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Actionnariat

L'actionnariat se répartit selon le tableau ci-dessous au 31 décembre 2023 et au jour de l'établissement du présent document.

Actionnariat au 29 mars 2024

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,08 %	4 766	0,11 %	0,11 %
Autres	3 387	0,11 %	6 774	0,15 %	0,15 %
Sous total Groupe Chouchan	5 770	0,19 %	11 540	0,26 %	0,26 %
Frédéric Bedin	228 023	7,59 %	441 046	9,75 %	10,00 %
Benoît Desveaux	227 314	7,57 %	434 097	9,60 %	9,84 %
Pierre-Franck Moley	134 507	4,48 %	222 133	4,91 %	5,04 %
Le Holding Système*	233 438	7,77 %	466 876	10,32 %	10,59 %
Sous total Groupe BDM	823 282	27,41 %	1 564 152	34,57 %	35,46 %
Total Actions de concert	829 052	27,60 %	1 575 692	34,83 %	35,73 %
Reworld Media	793 186	26,41 %	1 153 186	25,49 %	26,15 %
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	326 491	10,87 %	581 954	12,86 %	13,19 %
Public (actions au porteur)	305 008	10,15 %	305 008	6,74 %	6,92 %
ITMICO	251 279	8,37 %	251 279	5,55 %	5,70 %
Autres nominatifs	187 732	6,25 %	345 532	7,64 %	7,83 %
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,39 %	132 000	2,92 %	2,99 %
Auto détention	113 476	3,78 %	113 476	2,51 %	0 %
TALENCE GESTION	54 721	1,82 %	54 721	1,21 %	1,24 %
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	10 777	0,36 %	11 127	0,25 %	0,26 %
Total Droits de vote réels	3 003 722	100%	4 410 499		100%
Total Droits de vote théoriques			4 523 975	100%	

Actionnariat au 31 décembre 2023

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,09%	4 766	0,11%	0,11%
Autres	3 387	0,12%	6 774	0,16%	0,16%
Sous total Groupe Chouchan	5 770	0,21%	11 540	0,27%	0,28%
Frédéric Bedin	228 023	8,24%	441 046	10,28%	10,61%
Benoît Desveaux	227 314	8,21%	434 097	10,12%	10,44%
Pierre-Franck Moley	134 507	4,86%	222 133	5,18%	5,34%
Le Holding Système*	233 438	8,44%	466 876	10,88%	11,23%
Sous total Groupe BDM	823 282	29,75%	1 564 152	36,46%	37,62%
Total Actions de concert	829 052	29,96%	1 575 692	36,73%	37,89%
Reworld Media	793 186	28,66%	1 153 186	26,88%	27,73%
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	328 601	11,87%	585 964	13,66%	14,09%
Public (actions au porteur)	299 189	10,81%	299 189	6,97%	7,20%
Autres nominatifs	188 298	6,80%	346 178	8,07%	8,33%
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,77%	132 000	3,08%	3,17%
Auto détention	131 619	4,75%	131 619	3,07%	0%
TALENCE GESTION	54 721	1,98%	54 721	1,28%	1,32%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	10 777	0,39%	11 127	0,26%	0,27%
Total Droits de vote réels	2 767 443	100%	4 158 057		100%
Total Droits de vote théoriques			4 289 676	100%	

* Il est précisé que MM. Bedin, Desveaux et Moley, détiennent chacun 33,32% du capital de la Société Le Holding Système

L'action de concert entre les groupes Chouchan et BDM est décrite ci-après :

- › Le « groupe Chouchan » comprend : Monsieur Lionel Chouchan, ancien membre du Conseil de Surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du Conseil de Surveillance et Madame Sylvie Estevez.
- › Le « groupe BDM » comprend : Monsieur Frédéric Bedin, Monsieur Benoit Desveaux, Monsieur Pierre Franck Moley (chacun membre du Directoire) et la société Le Holding Système.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double qui intervient au bout d'une inscription nominative depuis deux années complètes au moins au nom du même actionnaire.

Le nombre total de droits de vote théoriques correspond au nombre total de droits de vote réels augmenté du nombre d'actions auto-détenues.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2% du capital ou des droits de vote (seuil statutaire défini dans les statuts d'Hopscotch Groupe).

Au cours de l'exercice 2023, les franchissements de seuils déclarés à l'AMF et/ou à la Société ont été les suivants :

- › Par courrier reçu le 30 janvier 2023, la société anonyme Reworld Media (8 rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne- Billancourt) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2023, le seuil de 25% des droits de vote de la société HOPSCOTCH

GROUPE et détenir 793 186 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 153 186 droits de vote, soit 29,14% du capital et 27,37% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Reworld Media déclare :

- › que le franchissement du seuil de 25% des droits de vote résulte d'une attribution de droits de vote double et n'a, par conséquent, nécessité aucun financement ;
- › que la société Reworld Media agit seule ;
- › ne pas envisager de poursuivre ses achats ;
- › ne pas envisager d'acquérir le contrôle de la société HOPSCOTCH GROUPE ;
- › n'envisager aucune modification de la stratégie ou des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF, mais avoir l'intention de sceller un partenariat entre le leader français des médias thématiques et le leader français des relations publiques, de l'influence et de l'événementiel ;
- › ne pas être partie à un accord ou un instrument financier mentionné à l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce ;
- › n'être partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE ;
- › ne pas envisager de demander la nomination d'une autre personne comme membre du conseil de surveillance ou du directoire. » (avis 223C0210)

Par courriers reçus le 2 mars 2023, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissement de seuils suivantes, intervenus le 29 janvier 2023 :

- › M. Benoît Désveaux a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 10% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 212 314 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 419 097 droits de vote, soit 7,80% du capital et 9,89% des droits de vote de cette société.
- › M. Pierre-Franck Moley a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 5% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 119 507 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 207 133 droits de vote, soit 4,39% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE. À cette occasion, le concert composé du groupe BDM et du groupe familial Chouchan n'a franchi aucun seuil et détient, au 29 janvier 2023 et à ce jour, 801 052 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 564 692 droits de vote, soit 29,42% du capital et 36,92% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Bedin	213 023	7,82	426 046	10,05
Benoît Désveaux	212 314	7,80	419 097	9,89
Pierre-Franck Moley	119 507	4,39	207 133	4,89
Le Holding système ³	250 438	9,20	500 876	11,82
Total groupe BDM	795 282	29,21	1 553 152	36,65
Lionel Chouchan	2 383	0,09	4 766	0,11
Autres	3 387	0,12	6 774	0,16
Total groupe familial Chouchan	5 770	0,21	11 540	0,27
Total concert	801 052	29,42	1 564 692	36,92

(avis 223C0377)

Par courriers reçus le 5 juin 2023, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissement de seuils suivantes, intervenus le 1er juin 2023 :

- › M. Pierre-Franck Moley a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 5% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement 134 507 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 222 133 droits de vote, soit 4,86% du capital et 5,18% des droits de vote de cette société ; et
- › M. Benoît Désveaux a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 10% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement 227 314 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 434 097 droits de vote, soit 8,21% du capital et 10,13% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de l'attribution de 30 000 actions gratuites HOPSCOTCH GROUPE au profit de M. Pierre-Franck Moley et M. Benoît Désveaux à hauteur de 15 000 actions gratuites HOPSCOTCH GROUPE chacun. À cette occasion, le concert composé du groupe BDM et du groupe familial Chouchan n'a franchi aucun seuil et détient, au 1^{er} juin 2023, 829 052 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 575 692 droits de vote, soit 29,96% du capital et 36,75% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Bedin	228 023	8,24	441 046	10,29
Benoît Désveaux	227 314	8,21	434 097	10,13
Pierre-Franck Moley	134 507	4,86	222 133	5,18
Le Holding Système ³	233 438	8,44	466 876	10,89
Total groupe BDM	823 282	29,75	1 564 152	36,48
Lionel Chouchan	2 383	0,09	4 766	0,11
Autres	3 387	0,12	6 774	0,16
Total groupe familial Chouchan	5 770	0,21	11 540	0,27
Total concert	829 052	29,96	1 575 692	36,75

(avis 223C0823)

Par ailleurs, des franchissements de seuils statutaires ont été communiqués à la société :

Par courriers du 1^{er} février 2023 :

- › Le concert composé du groupe BDM et du groupe familial Chouchan a déclaré avoir franchi à la baisse, les seuils de 38 et 36% des droits de vote de la société HOPSCOTCH Groupe et détenir de concert 801 052 actions HOPSCOTCH Groupe représentant 1 564 692 droits de vote, soit 29,42% du capital et 36,92% des droits de vote de la société ;
- › M. Benoît Désveaux a déclaré avoir franchi à la baisse, le seuil de 10% des droits de vote de la société HOPSCOTCH Groupe et détenir 212 314 actions HOPSCOTCH Groupe représentant 419 097 droits de vote, soit 7,80% du capital et 9,89% des droits de vote de la société ;
- › La société LE HOLDING SYSTEME a déclaré avoir franchi à la baisse, le seuil de 12% des droits de vote de la société HOPSCOTCH Groupe et détenir 250 438 actions HOPSCOTCH Groupe représentant 500 876 droits de vote, soit 9,20% du capital et 11,82% des droits de vote de la société ;

Actionnariat au 31 décembre 2022

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,09 %	4 766	0,12 %	0,13 %
Autres	3 387	0,12 %	6 774	0,18 %	0,18 %
Sous total Groupe Chouchan	5 770	0,21 %	11 540	0,30 %	0,31 %
Frédéric Bedin	213 023	7,82 %	426 046	11,06 %	11,42 %
Benoît Desveaux	212 314	7,80 %	419 097	10,88 %	11,23 %
Pierre-Franck Moley	119 507	4,39 %	207 133	5,38 %	5,55 %
Le Holding Système*	250 438	9,20 %	491 876	12,76 %	13,18 %
Sous total Groupe BDM	795 282	29,21 %	1 544 152	40,07 %	41,38 %
Total Actions de concert	801 052	29,42 %	1 555 692	40,37 %	41,69 %
Reworld Media	793 186	29,14 %	793 186	20,58 %	21,25 %
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	315 738	11,60 %	543 451	14,10 %	14,56 %
Public (actions au porteur)	294 084	10,80 %	294 084	7,63 %	7,88 %
Autres nominatifs	199 465	7,33 %	347 758	9,02 %	9,32 %
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,85 %	132 000	3,43 %	3,54 %
Auto détention	121 420	4,46 %	0	3,15 %	0,00 %
TALENCE GESTION	54 721	2,01 %	54 721	1,42 %	1,47 %
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	10 777	0,40 %	11 127	0,30 %	0,29 %
Total Droits de vote réels	2 722 443	100%	3 732 019		100%

Actionnariat au 31 décembre 2021

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,09 %	4 766	0,13 %	0,13 %
Autres	3 387	0,13 %	6 774	0,18 %	0,18 %
Sous total Groupe Chouchan	5 770	0,22 %	11 540	0,30 %	0,31 %
Frédéric Bedin	213 023	7,99 %	426 046	11,20 %	11,35 %
Benoît Desveaux	212 314	7,96 %	419 097	11,01 %	11,17 %
Pierre-Franck Moley	119 507	4,48 %	207 133	5,44 %	5,52 %
Le Holding Système*	250 438	9,39 %	485 244	12,75 %	12,93 %
Sous total Groupe BDM	795 282	29,82 %	1 537 520	40,40 %	40,96 %
Total Actions de concert	801 052	30,04 %	1 549 060	40,70 %	41,27 %
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	260 613	9,77 %	482 826	12,69 %	12,86 %
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	13 849	0,52 %	16 199	0,43 %	0,43 %
Reworld Media	793 186	29,74 %	793 186	20,84 %	21,13 %
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,95 %	132 000	3,47 %	3,52 %
Autres nominatifs	259 705	9,74 %	426 126	11,2 %	11,35 %
Auto détention	52 160	1,96 %	0	1,37 %	0,00%
Public (actions au porteur)	354 103	13,28 %	354 103	9,30 %	9,43 %
Total Droits de vote réels	2 666 668	100%	3 753 500		100%
Total Droits de vote théoriques			3 805 660	100%	

Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

16.2. Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative

Il est rappelé que les statuts prévoient pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire, un droit de vote double.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

L'article 12-3 alinéa 3 et suivants des statuts de la société prévoit qu' « *un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.*

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »

Il n'existe pas d'autres titres comportant des droits de contrôle spéciaux.

16.3. Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive

L'émetteur est contrôlé, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 16.1 au 31 mars 2024, 35,73% des droits de vote réels sont détenus par le concert Chouchan / BDM.

Les mesures prises en vue d'éviter que le contrôle ne s'exerce de manière abusive reposant sur le mode de fonctionnement même de la Société, le Directoire est soumis à un contrôle actif du Conseil de Surveillance dont trois membres sont indépendants.

16.4. Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle qui s'exerce sur l'émetteur

Néant

17 # TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les sociétés gérées, détenues ou directement conseillées par des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Le Conseil de surveillance, en date du 5 mars 2020, a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Elle vise, d'une part, à apporter des précisions quant aux critères retenus par la société, pour identifier et qualifier les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles elle est partie, et, d'autre part, à formaliser une procédure permettant d'évaluer régulièrement si ces conventions continuent de remplir ces conditions.

Le 12 décembre 2022, le Conseil de surveillance a modifié son règlement intérieur, supprimant cette procédure.

S'agissant des conventions règlementées, celles-ci font l'objet d'un examen annuel par le conseil de surveillance et d'une revue par les Commissaires aux comptes dont le rapport figure en annexe 2.

18 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Conformément aux règles légales en vigueur sur le gouvernement d'entreprise, il est rappelé que les rapports suivants ont été établis :

- › Le rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe qui fait désormais partie intégrante du Document d'enregistrement universel.
- › Le rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.
- › Le rapport spécial du Directoire sur les actions attribuées gratuitement en 2023.

Ils ont été établis, et seront mis à la disposition et le cas échéant présentés lors de l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2024, et restent à la disposition des actionnaires au siège de la société.

18.1. Informations réglementées au titre de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document, à savoir :

- › Le rapport annuel (déclaration du responsable en paragraphe 1.2., comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes au paragraphe 18.3, les éléments du rapport de gestion requis au titre de l'article 222-3 3° du Règlement général de l'AMF (cf. table de concordance) ;
- › Le descriptif du programme de rachat d'actions (annexe 1 du présent document d'enregistrement universel) ;
- › Le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise (cf. table de concordance.).

18.2. Informations intermédiaires

Le présent document d'enregistrement universel étant établi 4 mois après la clôture annuelle des comptes, il n'y a aucune information intermédiaire nouvelle à mentionner.

18.3. États financiers

18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale des actionnaires de la société HOPSCOTCH Groupe S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du

patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill, selon les modalités décrites dans la note 3.6 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.6 de l'annexe donne une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 avril 2024

KPMG SA

Xavier Fournet
Associé

Paris, le 26 avril 2024

Cabinet Foucault

Olivier Foucault
Associé

Sommaire

Compte de résultat consolidé	74
État de la situation financière consolidée	75
Tableau des flux de trésorerie.....	76
État de variation des capitaux propres	77
Notes aux états financiers	78
1. Informations générales.....	78
2. Adoption de normes nouvelles et révisées	79
3. Principales méthodes comptables.....	80
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	90
5. Périmètre de consolidation.....	91
6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle	92
7. Achats consommés	92
8. Charges externes.....	93
9. Charges de personnel	93
10. Dotations aux amortissements et provisions.....	94
11. Autres charges et produits opérationnels	94
12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	95
13. Impôt sur le résultat.....	95
14. Résultat par action	97
15. Goodwill	98
16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives.....	100
17. Autres actifs incorporels	101
18. Immobilisations corporelles.....	103
19. Immobilisations financières	104
20. Stocks.....	105
21. Créances clients et comptes rattachés	105
22. Autres actifs.....	105
23. Trésorerie et soldes bancaires	105
24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés.....	105
25. Capitaux propres	106
26. Emprunts et dettes financières diverses	109
27. Provisions.....	109
28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	109
29. Autres passifs.....	110
30. Variation du besoin en fonds de roulement	110
31. Instruments financiers.....	110
32. Acquisition de filiales.....	114
33. Transaction avec les parties liées.....	114
34. Honoraires des commissaires aux comptes	115
35. Engagements hors bilan	115
36. Événements postérieurs à la clôture.....	115

Compte de résultat consolidé

	Notes	31-déc-23	31-déc-22	Variation	Variation
			en milliers d'€	en milliers d'€	en %
Activités poursuivies					
Produits des activités ordinaires	6	271 373	246 809	24 564	10%
Achats consommés	7	(178 857)	(163 490)	(15 367)	9%
Charges externes	8	(17 666)	(13 527)	(4 139)	31%
Impôts et taxes		(1 696)	(1 401)	(295)	21%
Charges de personnel	9	(62 414)	(55 397)	(7 016)	13%
Dotations aux amortissements	10	(4 339)	(3 915)	(424)	11%
Dotations aux provisions (nette de reprises)	10	3 225	(865)	4 090	-473%
Autres charges d'exploitation		(2 149)	(1 089)	(1 060)	97%
Autres produits d'exploitation	6	1 880	1 919	(39)	-2%
Résultat opérationnel courant		9 358	9 042	316	3%
Autres charges opérationnelles	11	(1 167)	(1 606)	439	-27%
Autres produits opérationnels	11	1 737	1 923	(186)	-10%
Résultat opérationnel		9 927	9 359	568	6%
Coût de l'endettement financier net	12	(1 077)	(628)	(449)	72%
Autres charges financières	12	(2 720)	(840)	(1 880)	224%
Autres produits financiers	12	1 131	869	262	30%
Quote-part du résultat des entreprises associées	19.1	(85)	(17)	(68)	394%
Résultat avant impôt		7 177	8 744	(1 567)	-18%
Charge d'impôt sur le résultat	13	(1 992)	(2 774)	781	-28%
Résultat des activités poursuivies pour l'exercice		5 186	5 970	(784)	-13%
Activités abandonnées					
Résultat des activités abandonnées pour l'exercice	24		90	(90)	-100%
Résultat de l'exercice		5 186	6 060	(874)	-14%
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		4 568	5 578	(1 009)	-18%
Participations ne conférant pas le contrôle		617	482	135	28%
Total		5 186	6 060	(873)	-14%
Résultat par action					
	14				
Activités poursuivies :					
De base (Euros par action)		1,74	2,09	-0,34	-16%
Dilué (Euros par action)		1,67	2,00	-0,33	-16%
Activités abandonnées :					
De base (Euros par action)			0,03	-0,03	
Dilué (Euros par action)			0,03	-0,03	
Etat du résultat global					
Résultat de l'exercice		5 186	6 060	(874)	-14%
Ecart de conversion (élément recyclable en résultat)		(393)	(36)	(357)	993%
Ecart actuariels (élément non recyclable en résultat)		(294)	355	(649)	-183%
Impôts sur les autres éléments du résultat global		81	(104)	185	-178%
Total des autres éléments du résultat global		(606)	215	(821)	-381%
Résultat global		4 580	6 275	(1 696)	-27%
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		4 078	5 857	(1 779)	-30%
Participations ne conférant pas le contrôle		502	418	84	20%
Total		4 580	6 275	(1 696)	-27%

État de la situation financière consolidée

	Notes	31-déc-23	31-déc-22
		en milliers d'€	en milliers d'€
ACTIF			
Actifs non courants			
Goodwill	15	19 041	19 041
Autres actifs incorporels	17	103	118
Droits d'utilisation	16	29 097	6 685
Immobilisations corporelles	18	1 442	1 527
Participations dans des entreprises associées	19.1	89	
Actifs d'impôt différé	13.3	1 764	1 978
Autres actifs financiers	19.2	3 508	3 127
Total des actifs non courants		55 044	32 475
Actifs courants			
Stocks	20		
Créances clients et comptes rattachés	21	79 463	74 708
Autres actifs	22	26 796	23 747
Instruments dérivés – Actif		15	24
Trésorerie et soldes bancaires	23	51 854	45 355
Total des actifs courants		158 128	143 834
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	24		
Total de l'actif		213 172	176 309
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital émis		2 076	2 042
Primes d'émission		6 522	6 522
Réserves		9 915	5 802
Titres d'autocontrôle			
Résultats		4 568	5 578
Montants comptabilisés directement en capitaux propres à l'égard d'actifs classés comme détenus en vue de la vente		23 081	19 944
Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		23 081	19 944
Participations ne conférant pas le contrôle		8 406	8 084
Total des capitaux propres	25	31 487	28 028
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	26	13 940	21 060
Dettes locatives	26	26 334	3 905
Provisions	27	6 325	8 096
Passifs d'impôt différé	13.3	10	
Autres passifs			
Total des passifs non courants		46 610	33 060
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28	60 506	43 512
Instruments dérivés – Passif		109	149
Emprunts et dettes financières	26	17 138	9 533
Dettes locatives	26	3 559	3 931
Passifs d'impôt exigible		109	494
Provisions	27	65	696
Autres passifs	29	53 588	56 907
Total des passifs courants		135 075	115 221
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	24		
Total du passif		181 685	148 282
Total des capitaux propres et du passif		213 172	176 309

Tableau des flux de trésorerie

	Notes	31-déc-23	31-déc-22
		en milliers d'€	en milliers d'€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		5 186	6 060
Résultat des activités non poursuivies			(90)
Total de la charge (du produit) d'impôt		1 992	2 774
Perte/(profit) sur la réévaluation d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		63	(43)
Amortissements et provisions		952	4 302
Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		999	(25)
Élimination des produits de dividendes			
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		85	17
Élimination de l'impact des stocks options et actions gratuites		696	652
Dépréciation d'actifs non courants comptabilisés dans le compte de résultat			
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		9 972	13 648
Variations du besoin en fonds de roulement	30	5 739	(2 584)
Trésorerie générée par les opérations		15 712	11 064
Intérêts payés		1 077	628
Impôts sur le résultat payés		(2 407)	(2 751)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		14 382	8 940
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements de l'acquisition d'actifs financiers			
Dividendes reçus d'entreprises associées			
Variation des prêts et avances consenties		(256)	(533)
Paiements au titre d'immobilisations incorporelles			(1)
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(709)	(572)
Paiements au titre d'immobilisations financières		(122)	
Encaissement de la sortie d'immobilisations incorporelles			
Encaissement de la sortie d'immobilisations corporelles		67	52
Encaissement de la sortie d'immobilisations financières			5
Incidence des regroupements d'entreprises	32	(1 759)	1 172
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		(2 779)	123
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital			
Rachats et reventes d'actions propres		(241)	(1 238)
Encaissement découlant d'emprunts			
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(6 255)	(3 729)
Remboursement des dettes locatives		(4 082)	(3 824)
Intérêts financiers nets versés		(972)	(647)
Dividendes versés aux actionnaires (y compris aux actionnaires des filiales)			
* Porteurs de capitaux propres de la société mère		(1 318)	
* Intérêts minoritaires		(180)	(182)
Trésorerie nette affectée aux activités de financement		(13 048)	(9 620)
Activités non poursuivies			
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 446)	(557)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		43 995	44 615
Effets des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère		(394)	(63)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	23	42 155	43 995

État de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultats de l'exercice	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 31 décembre 2021	2 000	6 522	1 931	3 995	14 448	7 847	22 296
Autres éléments du résultat global			279		279	(64)	215
Résultat de l'exercice				5 578	5 578	482	6 060
Total du résultat global	0	0	279	5 578	5 857	418	6 275
Affectation du résultat			3 995	(3 995)			0
Titres d'autocontrôle			(1 018)		(1 018)		(1 018)
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	42		611		652		652
Dividendes						(182)	(182)
Incidence variation de périmètre							
Autres variations			3		3		3
Solde au 31 décembre 2022	2 042	6 522	5 802	5 578	19 944	8 084	28 028
Autres éléments du résultat global			(490)		(490)	(116)	(606)
Résultat de l'exercice				4 568	4 568	617	5 186
Total du résultat global	0	0	(490)	4 568	4 078	502	4 580
Affectation du résultat			5 578	(5 578)			
Titres d'autocontrôle			(319)		(319)		(319)
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	34		662		696		696
Dividendes			(1 318)		(1 318)	(180)	(1 498)
Incidence variation de périmètre							
Autres variations							
Solde au 31 décembre 2023	2 076	6 522	9 915	4 568	23 081	8 406	31 487

Notes aux états financiers

1. Informations générales

1.1. LES EXPERTISES D'HOPSCOTCH GROUPE

HOPSCOTCH Groupe est le premier groupe de PR en France et le troisième groupe de communication.

HOPSCOTCH Groupe réinvente les 'Global PR', en mixant tous les métiers de la communication : influence, événement, activation, digitalisation, communication interne, affaires publiques...

Il est structuré autour d'agences portant son nom : Hopscotch (PR / Event / Travel / Corporate / Rouge), Hopscotch Congrès, Hopscotch Luxe et d'agences spécialisées : Sopexa, heaven, Sagarmatha, Human to Human, Le Public Système PR, Le Public Système Cinéma, alizeum, Uniteam, Sport&Co.

HOPSCOTCH Groupe a réuni ses équipes au cœur du Silicon Sentier à Paris, au carrefour du Paris des nouvelles technologies, de la culture et des médias. Dans un immeuble communiquant et ouvert dédié à la mobilité et au mélange, où aucun poste n'est fixe ou dédié, des experts de toutes les disciplines de communication réinventent la communication de l'ère post-publicitaire.

HOPSCOTCH Groupe a été classé 37ème au dernier classement mondial du PProvoke Report. Côté sur Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR 00000 6527 8), le groupe compte aujourd'hui un effectif de 727 collaborateurs permanents. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 271,4 millions d'euros et une marge brute de 92,9 millions d'euros en 2023.

1.2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

1.2.1. Faits marquants de l'exercice

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 10% à 271,3 M€ par rapport à l'année dernière et la marge brute de 8% pour atteindre 93 M€. Cette croissance, qui est bien répartie dans les différents secteurs du groupe et sur chacun des trimestres, est renforcée par les activités Sport de Hopscotch, le secteur du Luxe et le développement d'activités dans des zones géographiques à fort potentiel, telle que l'Arabie Saoudite.

Le groupe Hopscotch a renforcé son offre dans l'Influence et les content creators Gen Z, en prenant une participation à hauteur de 49% dans l'agence AD Crew en date du 31 mars 2023.

Les sociétés Blog Agency et heaven ont respectivement fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine chez les sociétés heaven Conseil et Hopscotch Groupe en date du 20 décembre 2023.

La société Au Café est liquidée sur l'exercice et déconsolidée dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2023.

1.2.2. Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2023, la trésorerie nette du groupe s'élève à 42 155 K€.

Par ailleurs, le 28 mars 2024, le Directoire a arrêté les comptes annuels et consolidés selon le principe de la continuité d'exploitation en se basant sur le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie Groupe à la clôture.

1.2.3. Information sectorielle

Les différentes activités font l'objet de deux secteurs opérationnels depuis l'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Sopexa : le secteur opérationnel Hopscotch et le secteur opérationnel Sopexa.

Les décisions stratégiques des deux secteurs opérationnels portent sur les agrégats de gestion suivants : chiffre d'affaires, marge brute et contributive tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

2. Adoption de normes nouvelles et révisées

2.1. NORMES ET INTERPRÉTATIONS EN VIGUEUR APPLIQUÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

Les principes comptables et règles retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2023 appliquées par le Groupe.

Les nouvelles normes dont l'application est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023 et ayant un impact significatif sur les résultats et la situation financière du groupe :

› Amendements à la norme IAS 1 - Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables.

Ces amendements visent à clarifier les informations à fournir dans les états financiers sur les méthodes comptables significatives (« material » au sens d'IAS 1). Le Practice Statement 2 « Making materiality judgements » est mis à jour avec l'ajout d'une démarche d'analyse du caractère significatif de l'information en matière comptable et des exemples d'application des principes d'IAS 1 amendés.

› Amendements à la norme IAS 8 - Définition d'une estimation comptable.

Ces amendements ont pour objectif de définir la notion d'estimation comptable comme étant « un montant monétaire dans les états financiers qui est sujet à des incertitudes en ce qui concerne son évaluation ». Ils précisent également qu'une entité élabore des estimations comptables si les méthodes comptables requièrent que des éléments des états financiers soient évalués d'une façon qui implique une incertitude de mesure (montants monétaires non observables directement).

› Amendements à la norme IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

Ces amendements précisent qu'il convient de comptabiliser l'impôt différé sur les transactions pour lesquelles l'entreprise comptabilise à la fois un actif et un passif telles que les contrats de location.

Ces nouvelles normes et amendements n'ont pas eu d'impact sur le Groupe.

› Norme IFRS 17 - Contrats d'assurance (en remplacement d'IFRS 4).

› Normes IFRS 17 et IFRS 9 - Première application, informations comparatives.

Ces nouvelles normes et amendements ne sont pas applicables au Groupe.

2.2. ADOPTION ANTICIPEE DE NORMES ET D'INTERPRETATIONS

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1er janvier 2023.

Le Groupe n'a pas opté pour la mise en place des normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne pouvant faire l'objet d'une application anticipée dès 2023.

Enfin, les principes appliqués par Hopscotch Groupe au 31 décembre 2023 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

3. Principales méthodes comptables

3.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne

3.2. BASE D'ETABLISSEMENT

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation.

Les présents états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs non courants et instruments financiers.

Le Directoire a arrêté et donné son autorisation le 28 mars 2024 à la publication des comptes consolidés du 31 décembre 2023. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Surveillance le 28 mars 2024 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires le 30 mai 2024 pour approbation.

3.3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

- › Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs, en fonction de leur maturité par rapport au cycle d'exploitation ;
- › Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou

leur non-réurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

3.4. METHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés au 31 décembre 2023 comprennent les états financiers de la Société HOPSCOTCH Groupe et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales). Le Groupe Hopscotch a le contrôle lorsqu'il :

- › détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité ;
- › est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- › a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Le groupe Hopscotch doit réévaluer s'il contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur du contrôle ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes utilisées par le Groupe.

Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Les sociétés du Groupe, situées dans la zone euro, établissent leurs comptes en euros. Les autres sociétés du groupe, situées hors de la zone euro, établissent leurs comptes dans leur monnaie de fonctionnement :

- › Hopscotch System Africa Casablanca en Dirham marocain (MAD)
- › Sopexa Australia en Dollar australien (AUD)
- › Wofi en Yuan Renminbi chinois (CNY)
- › Sopexa Canada en Dollar canadien (CAD)
- › Sopexa Korea en Won coréen (KRW)
- › Food and Wines From France en Dollar américain (USD)
- › Sopexa Japan en Yen japonais (JPY)
- › Sopexa Hong-Kong en Dollar hongkongais (HKD)
- › Sopexa Vietnam : en Dong vietnamien

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les Participations ne conférant pas le contrôle dans l'actif net (excluant le goodwill) des filiales consolidées sont présentées séparément des capitaux propres du Groupe. Les Participations ne conférant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts à la date du regroupement d'origine des entreprises (se reporter à la note 3.5 ci-après) et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

3.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe applique IFRS 3 Regroupements d'entreprises pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est assorti d'un engagement ferme d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère. Pour les engagements fermes d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, intervenus avant l'application d'IFRS 3 révisée, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie d'un ajustement du goodwill au même titre que les variations subséquentes de la dette.

En application de la norme IAS 27, en cas d'acquisition ou de cession d'une participation dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le prix d'acquisition / le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

3.6. GOODWILL

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée sur la part revenant au Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sur le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Chaque Unité Génératrice de Trésorerie est soumise à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

La valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession). Afin de déterminer leur valeur recouvrable, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur comptable au bilan consolidé des actifs testés (y compris le goodwill). Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux goodwill et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité.

Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

Depuis l'acquisition de 35.5% de titres complémentaires de Sopexa, deux UGT sont reconnues au sein du groupe : UGT Hopscotch et UGT Sopexa.

3.7. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont classés en actifs à durée de vie indéfinie ou finie :

- › Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- › Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation.

3.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité estimées des immobilisations correspondantes.

3.9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Participations dans les entreprises associées ». Les participations dans les entreprises associées font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture d'exercice (cf. paragraphe 19.1).

3.10. DROITS D'UTILISATION

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés en « dettes locatives » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ».

Les actifs en locations concernent des baux relatifs aux locaux occupés et aux véhicules utilisés par les collaborateurs du Groupe Hopscotch.

Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est connue. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans la marge

opérationnelle et les charges d'intérêts dans le résultat financier. Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

3.11. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, EXCLUANT LE GOODWILL

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

Les marques ne font pas l'objet d'une réévaluation dans les comptes consolidés et sont testées individuellement.

3.12. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir ou à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court

existant entre la reconnaissance de l'instrument et sa réalisation (actif) ou son remboursement (passif).

Les créances douteuses donnent lieu à l'enregistrement de dépréciations en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

3.13. ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en « Actifs ou passifs destinés à être cédés » sans possibilité de compensation et évalués à la plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession.

3.14. CAPITAL ET RESERVES

Les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, effet d'impôt y compris, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.15. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision seront recouverts d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

3.16. COUTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Dans la mesure où les emprunts à taux variable sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de flux de trésorerie efficace contre

le risque de taux d'intérêt, la partie efficace du dérivé est différée dans les capitaux propres, puis comptabilisée en résultat lorsque l'actif qualifié a une incidence sur les résultats.

Dans la mesure où les emprunts à taux fixe sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de juste valeur efficace contre le risque de taux d'intérêt, les coûts d'emprunt capitalisés reflètent le taux d'intérêt couvert.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.17. METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES COÛTS DE PRODUCTION LIES

Le groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement.

Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'événement et de la typologie de l'événement.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation à la date de clôture n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Le groupe reconnaît son chiffre d'affaires en tant que principal au sens IFRS 15.

Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient estimé d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

3.18. PRESTATIONS DE RETRAITE

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul annuel de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et l'exercice précédent.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, les engagements.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent uniquement les indemnités de départ en retraite.

Le Groupe enregistre ainsi une provision pour indemnités de fin de carrière conformément à la norme IAS 19 révisée qui a été appliquée pour la première fois par anticipation par le Groupe dans les états financiers clos le 31 décembre 2012. Cette provision, calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés permanents de l'entreprise.

L'IFRS IC a conclu en mai 2021 que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre la date de début d'emploi et la date que prévoit le plafonnement. Ainsi, l'approche qui consiste à considérer que

l'engagement doit être étalé sur toute la durée d'emploi du salarié, donc entre sa date de début d'emploi et sa date de retraite, n'est pas acceptable au regard des principes d'IAS19. Le Groupe a appliqué ce changement de méthode sur ses comptes consolidés ouverts à compter du 1er janvier 2021.

La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un turn-over de 17,5% jusqu'à 55 ans et nul au-delà ;
- › la table de mortalité Données définitives de la table de l'Insee 2016-2018 ;
- › taux d'actualisation de 3,17 %
- › taux de revalorisation des salaires de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres ;
- › départ à l'initiative des salariés (application d'un % de charges sociales de 50%).

Le taux d'actualisation est basé sur indice IBOXX composite LT 10+ au 31 décembre 2023.

La charge calculée est intégrée en charge de personnel.

3.19. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés aux dirigeants et à la plupart des salariés sont évalués à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon une méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat sur la période d'acquisition des droits qui reste à courir et un ajustement correspondant est apporté à la réserve liée aux avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres (Cf. Note 25.3).

3.20. IMPOSITION

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

3.20.1. Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

3.20.2. Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche bilan de la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé

sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, alors que des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même autorité fiscale et s'il a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

3.20.3. Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, dans ce cas l'impôt est aussi comptabilisé directement en capitaux propres, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte dans le calcul du goodwill ou dans la détermination de tout excédent de la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût du regroupement.

3.21. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 32, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 13. Celles-ci imposent de catégoriser les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

Les titres de participation non consolidés et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme disponible à la vente au sens de IAS 39. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les créances liées et les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme des prêts et créances émis par l'entreprise au sens d'IAS 39.

Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans la catégorie des actifs courants (Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements d'achat de leurs participations.

Le traitement comptable retenu pour les engagements d'achat conclus après le 1^{er} janvier 2010 est le suivant :

- › lors de la comptabilisation initiale, l'engagement d'achat est comptabilisé en passifs financiers pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme d'achat, par contrepartie principalement de la valeur comptable des intérêts minoritaires et, pour le solde, en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe,
- › la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en passifs financiers par ajustement du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

Pour les regroupements d'entreprise finalisés avant le 1er janvier 2010, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis dans le cadre d'un engagement d'achat consenti (option de vente) était comptabilisée en Goodwill. Les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées en Goodwill jusqu'au dénouement de l'option de vente.

3.22. METHODE DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'effet dilutif potentiel des instruments susceptibles de se dénouer par l'émission d'actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

3.23. INFORMATION SECTORIELLE

L'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Sopexa a conduit le Groupe Hopscotch à considérer de ce fait un nouveau secteur d'activité.

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe HOPSCOTCH Groupe) portent principalement sur les trois agrégats de gestion

que sont le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge contributive, tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, sont présentées à la note 6. Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

3.24. FRANCHISE DE LOYER

Le bail de location immobilière du Groupe fait état de 18 mois de franchises de loyers. Ces franchises de loyer ont été comptabilisées linéairement sur les 9 années du bail (2015-2024).

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers implique que HOPSCOTCH Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- › Provisions : estimation du risque effectuée au cas par cas ;
- › Goodwill : hypothèses mises à jour annuellement dans le cadre des tests de perte de valeur, des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation ;
- › Titres des sociétés mises en équivalence : l'estimation est réalisée par la direction en fonction d'hypothèses structurantes basées principalement sur la rentabilité et l'endettement net ;
- › Impôts différés : les impôts différés actifs sont comptabilisés en fonction de leur recouvrabilité ; Celle-ci est fondée sur les prévisions de résultats permettant d'établir un planning d'utilisation des impôts différés actifs ;
- › Avancement du chiffre d'affaires : Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'événement et de la typologie de l'événement.

5. Périmètre de consolidation

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'intérêt 12.2023	% d'intérêt 12.2022
HOPSCOTCH Groupe	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Le Public Système Cinéma	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Sagarmatha	9-11, chemin des petites brosse 69300 Caluire et Cuire	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Congrès	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Blog Agency (2)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
heaven Conseil	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Human To Human	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Europe In One Ltd	22 kildare street Dublin	IG	65,0%	65,0%
Hopscotch Système Africa Casablanca	12, rue Sabri Boujemaa Casablanca Maroc	IG	100,0%	100,0%
Rouge	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Wami Concept	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Décideurs	23/25 Rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
AMC Promotion	23/25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris	MEE	50,0%	50,0%
AD Crew (3)	104 rue Réaumur, 75002 Paris	MEE	49,0%	
Sopexa	25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Australia Proprietary Limited	RBK Advisory PTY LTD Suite 7 Level 2 66 Victor Crescent Narre Warren Vic 3805 Australia	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Canada Ltée	2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 2400 Montréal, Québec, H3A 2A5 Canada	IG	66,0%	66,0%
Sopexa China Co., LTD	China Life Insurance Tower, Office 1202A, 16 Chaowai Street, Chaoyang District 100020 Beijing P.R. of China	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Korea Yuhan Hoesa	(Yeoksam-dong, Pennant tower) 8th Floor, 8, Seolleung-ro 87-gil, Gangnam-gu, Seoul, 06212	IG	66,0%	66,0%
Sopexa/ Food and Wines From France	250 Hudson Street, New York	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Hong Kong Ltd	Unit 501-2, 5/F, Hollywood Centre 233 Hollywood Rd, Sheung Wan, Hong Kong	IG	66,0%	66,0%
Sopexa India Food Promotion Agency private Ltd	573, 3RD Floor, Main Road Chirag Delhi, New Delhi-110017	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Japan K.K.	3-12-8 Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Vietnam limited liability company	Minh Anh Tower, 56 Nguyen Dinh Chieu Street, Ward Da Kao, District 1, Ho Chi Minh City, Vietnam.	IG	66,0%	66,0%
Alizeum (1)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Sport&Co (1)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Uniteam Sport (1)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

MEE : mise en équivalence

NC : non consolidée

- 1) La société Hopscotch Groupe a acquis 100% des titres de sociétés Alizeum en date du 9 juin 2022 et Uniteam et Sport&Co en date du 20 juin 2022
- 2) Les sociétés Blog Agency et heaven ont respectivement fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine chez les sociétés heaven Conseil et Hopscotch Groupe en date du 20 novembre 2023.
- 3) La société Hopscotch groupe a acquis 49% des titres de la société AD Crew en date du 31 mars 2023
- 4) La société Au Café est liquidée sur l'exercice et déconsolidée dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2023.

6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du groupe HOPSCOTCH Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- › du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- › de la marge brute de gestion obtenue en diminuant le chiffre d'affaires de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées ;
- › de la marge de contribution : la marge de contribution correspond au chiffre d'affaires diminué des achats consommés, de la main d'œuvre directe et de certains frais directement liés à l'activité. La marge de contribution est réconciliée globalement avec le résultat opérationnel courant ; les éléments en rapprochement correspondant aux frais généraux (loyers, main d'œuvre indirecte, frais administratifs) ainsi que notamment aux effets de la PIDR, de la participation, des retraitements liés à la CVAE.

	Produits des activités ordinaires		Marge brute (2)		Marge de contribution (3)	
	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-22
		en milliers d'€		en milliers d'€		en milliers d'€
Activités poursuivies						
Groupe Hopscotch Hors Sopexa	202 263	177 549	67 948	60 323	26 848	23 238
Groupe Sopexa	69 110	69 260	24 986	25 825	10 237	10 078
Total des activités poursuivies	271 373	246 809	92 934	86 148	37 085	33 316
Frais fixes (1)					(27 158)	(23 957)
Résultat opérationnel					9 927	9 359

(1) Les frais fixes de structure groupe représentent 10,0% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 contre 9,9% au 31 décembre 2022 et ne sont pas ventilés par secteur d'activité. Ils sont constitués essentiellement par des frais de personnel des supports administratifs, des frais de location immobilière et des honoraires.

(2) La marge brute correspond aux produits des activités ordinaires diminués des achats consommés et tenant compte des variations de stocks et de produits en cours. L'écart entre la marge brute de gestion et la marge brute consolidée repose sur le retraitement des contrats courts travaillant avec les équipes de production ; ces natures de montants pris en compte dans la marge brute consolidée ne sont pas pris en compte dans la marge brute de gestion.

(3) La marge de contribution correspond à la marge brute consolidée diminuée des charges directes de personnels internes et des coûts de prospections et de relations commerciales.

7. Achats consommés

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(178 191)	(163 033)
Achats non stockés de mat. et de fournitures	(666)	(457)
Total des activités poursuivies	(178 857)	(163 490)

Les achats de matières premières correspondent à des achats directement engagés dans le cadre des opérations réalisées.

8. Charges externes

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Sous-traitance générale	(966)	(1 032)
Locations	(2 037)	(1 206)
Entretiens et réparations	(501)	(584)
Primes d'assurance	(492)	(293)
Personnels extérieurs à l'entreprise	(2 382)	(1 682)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(5 925)	(5 050)
Publicité, publications, relations publiques	(444)	(412)
Transports de biens et transports collectifs	(4)	10
Déplacements, missions et réceptions	(2 246)	(1 349)
Frais postaux et frais de télécommunications	(487)	(496)
Services bancaires et assimilés	(612)	(451)
Autres charges externes	(1 571)	(984)
Total des activités poursuivies	(17 666)	(13 527)

9. Charges de personnel

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Salaires et traitements	(44 198)	(39 648)
Charges sociales	(15 990)	(13 979)
Participation des salariés	(937)	(780)
Autres Charges de personnel	(1 017)	(1 039)
Dotation aux provisions sur engagement de retraite	(272)	50
Total des activités poursuivies	(62 414)	(55 397)

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées en intégration globale.

Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

Effectif total moyen des permanents	31-déc-23	31-déc-22
Cadres	373	351
Non cadres	302	346
Total des effectifs permanents moyen	675	697

10. Dotations aux amortissements et provisions

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations incorporelles	(3 735)	(3 356)
- sur immobilisations corporelles	(604)	(559)
Total des dotations aux amortissements	(4 339)	(3 915)
Dotations pour dépréciations / actifs circulant	(429)	(317)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(33)	(748)
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Reprises de dépréciations / actifs circulant	1 052	99
Reprises de provisions pour risques et charges	2 635	102
Total des dotations aux provisions	3 225	(865)
Total des activités poursuivies	(1 114)	(4 780)

11. Autres charges et produits opérationnels

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Moins ou Plus-value des immobilisations cédées	(27)	(32)
Charges opérationnelles de juste valeur des instruments	(63)	
Divers charges opérationnelles	(890)	(966)
Dotations non récurrentes	(187)	(608)
Autres charges opérationnelles	(1 167)	(1 606)
Produits de cession des immobilisations corporelles	67	52
Produits opérationnels de juste valeur des instruments dérivés		43
Divers produits opérationnels	504	821
Reprises non récurrentes	1 166	1 007
Autres produits opérationnelles	1 737	1 923
Autres charges et produits opérationnelles	570	317

Les postes « divers charges opérationnelles » et « divers produits opérationnels » comprennent principalement des régularisations sur exercices antérieurs.

Le poste « dotations non récurrentes » concerne principalement les provisions liées au plan de sauvegarde de l'emploi annoncé le 27 octobre 2020.

12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Charges d'intérêts	(1 151)	(658)
Charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(26)	(14)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	64	12
Revenus actifs financiers hors équivalents de trésorerie	36	33
Coût de l'endettement net	(1 077)	(628)
Pertes de change	(1 590)	(767)
VNC des titres cédés	(1 038)	
Dotations aux provisions sur actifs financiers	(92)	(72)
Total des autres charges financières	(2 720)	(840)
Gain de change	715	852
Produits financiers de participation		
Autres produits financiers	179	8
Cession autres actifs financiers		5
Reprises de provisions sur actifs Financiers	238	4
Total des autres produits financiers	1 131	869

L'impact de la déconsolidation de la société Au Café est comptabilisé au 31 décembre 2023 dans le poste « Valeur nette comptable des titres cédés » pour un montant de 838 K€

13. Impôt sur le résultat

13.1. IMPOT SUR LE RESULTAT COMPTABILISE EN RESULTAT

La charge / Le produit d'impôt s'établit comme suit :

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
La charge / le produit d'impôt comprend les éléments suivants :		
Charge/Produit d'impôt exigible	(1 700)	(1 802)
Charge/Produit d'impôt différé découlant de la naissance et de la reprise de différences temporelles	(294)	(963)
Incidence des modifications aux taux d'impôt et aux lois fiscales	2	(9)
Total de la charge/du produit d'impôt	(1 992)	(2 774)
Attribuable aux :		
Activités poursuivies	(1 992)	(2 774)
Activités abandonnées		
	(1 992)	(2 774)

13.2. PREUVE D'IMPOT

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le total de la charge pour l'exercice et le bénéfice comptable :

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Résultat des activités poursuivies	5 186	5 970
Résultat net des sociétés mises en équivalence	85	17
Résultat net des activités abandonnées		90
Réintégration de la charge d'impôt	1 992	2 774
Résultat avant impôt	7 263	8 850
Produit/charge d'impôt	(1 876)	(2 286)
Incidence des différences permanentes	(292)	394
Déficits non activés	488	(388)
CVAE	(202)	(293)
Crédits d'impôts et incidences des différences de taux	304	33
Impact des dépréciations GW		
Impact des résultats de cessions de titres consolidés	(217)	
Incidence des avantages au personnel	(198)	(232)
Produit/charge d'impôt	(1 992)	(2 774)
Taux d'impôt effectif (1)	27,4%	31,3%

(1) Au 31 décembre 2023, le groupe a comptabilisé en résultat une charge d'impôt de 1 992 K€ contre 2 774 K€ au 31 décembre 2022.

Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement du résultat de 2023 et du résultat 2022 est le taux d'impôt de 25,83% qui s'applique au bénéfice imposable en vertu de la loi fiscale en vigueur en France. Le montant des déficits reportables dont dispose le groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2023 est de 0 k€.

13.3. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Actifs d'impôt différés		
Engagements de retraite	767	617
Activation des déficits	624	1 100
Autres différences temporaires fiscales	220	200
Retraitements locations simples IFRS 16	180	109
Élimination provisions actions propres	24	26
Autres	22	25
Compensation	(74)	(98)
Actifs d'impôt différés	1 764	1 978
Passifs d'impôt différés		
Provisions réglementées	4	4
Provisions internes	(26)	(26)
Autres différences temporaires fiscales	(7)	(37)
Autres	(55)	(39)
Compensation	74	98
Passifs d'impôt différés	(10)	0

Le déficit groupe activé provient du déficit de l'exercice lié à la crise sanitaire. Le groupe s'est restructuré de manière à présenter un plan d'affaires bénéficiaire permettant l'utilisation du déficit à court terme.

14. Résultat par action

Résultat de l'exercice compte tenu des éléments suivants :

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Résultat de l'exercice		
Activités poursuivies	4 568	5 488
Activités abandonnées		90
Total du résultat de l'exercice "part du groupe"	4 568	5 578
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action	2 619 715	2 630 072
AGA et Options attribuées	115 759	117 707
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action	2 735 475	2 747 779
		Euros par action
Résultat de base par action		
Activités poursuivies	1,74	2,09
Activités abandonnées		0,03
Total du résultat de base par action	1,74	2,12
Résultat dilué par action		
Activités poursuivies	1,67	2,00
Activités abandonnées		0,03
Total du résultat dilué par action	1,67	2,03

15. Goodwill

Les goodwill figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après :

	Total
Valeurs brutes	
Solde au début de l'exercice	24 130
Montants supplémentaires comptabilisés par suite des regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	
Reclassement des titres mis en équivalence négatifs	
Solde à la fin de l'exercice	24 130
Cumul des pertes de valeur	
Solde au début de l'exercice	(5 089)
Dépréciation	
Solde à la fin de l'exercice	(5 089)
Valeur comptable	
Solde au 31 décembre 2022	19 041
Solde au 31 décembre 2023	19 041

15.1. TEST DE DEPRECIATION

Au 31 décembre 2023, le groupe n'a pas constaté d'indice de pertes de valeur sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La valeur de chaque unité génératrice de trésorerie fait l'objet d'un suivi à chaque arrêté et, le cas échéant, est évaluée selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés) conformément à la note 3.6 Cette méthode est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur d'utilité retenue pour chaque UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'ils génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2024 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 2% correspondant à une estimation du taux de croissance à moyen et long terme du secteur activité.

Les UGT font l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2023. Leur valeur recouvrable qui correspond à leur valeur d'utilité excède leur valeur comptable.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sont décrites ci-dessous.

Composante du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation appliqué a été déterminé sur la base du taux de rendement attendu des actions du Groupe avec un taux d'endettement cible de 40%.

Ce taux de rendement attendu des actions est assis sur le taux fixe des emprunts d'état français à 10 ans majoré notamment d'une prime de risque propre aux actions du Groupe de 7%.

Le coefficient bêta, utilisé dans le cadre du calcul du rendement des actions du Groupe, mesure la volatilité relative du titre du Groupe par rapport à un indice de référence (tous secteurs confondus). Les composantes du bêta et du taux d'endettement sont

déterminées sur la base d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités sensiblement identiques à celles du Groupe.

Le taux sans risque utilisé est le taux OAT TEC à 10 ans. Il s'élève à 2,54% au 31 décembre 2023.

Le taux d'actualisation calculé sur ces bases est de 10% au 31 décembre 2023 contre 10% au 31 décembre 2022.

Composante des budgets financiers

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du plan de développement des UGT. Le plan de développement retenu constitue le scénario intermédiaire d'une série de trois scénarios pessimistes, prudent et optimiste.

Les données utilisées et les hypothèses retenues pour l'élaboration des budgets financiers sont les suivantes :

Chiffre d'affaires et Marge brute

- › Année 2024 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, d'hypothèses prudentes de reprise des activités événementielles et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2025 à 2028 : croissance annuelle de l'activité (chiffre d'affaires et marge brute) de 3%.

EBIT

- › Année 2024 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2025 à 2028 : croissance annuelle des frais fixes de 2%.

Les plans de développement utilisés pour les impairment tests étant prudents, les seuls paramètres pouvant impacter les résultats des tests sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des cash flows à l'infini.

L'analyse de sensibilité réalisée en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,5 point et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point ne remet pas en cause les tests réalisés.

15.2. ATTRIBUTION DU GOODWILL AUX UGT

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Hopscotch	19 041	19 041
Sopexa	0	0
Total	19 041	19 041

16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives

16.1. DROITS D'UTILISATION

La variation du solde net des droits d'utilisation par nature d'actif sous-jacent est constituée des éléments suivants :

	Locations immobilières	Autres droits d'utilisation	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Valeurs brutes			
Solde au 1er janvier 2022	28 037	456	28 493
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises		9	9
Mise en place de nouveaux contrats de location	213		213
Effets des modifications d'hypothèses	480	22	502
Fins et résiliations anticipées des contrats	(942)	(79)	(1 021)
Effets des variations de périmètre			0
Solde au 31 décembre 2022	27 787	408	28 195
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises			
Mise en place de nouveaux contrats de location	2 196	298	2 495
Effets des modifications d'hypothèses	23 394	10	23 404
Fins et résiliations anticipées des contrats	(900)	(230)	(1 130)
Solde au 31 décembre 2023	52 477	486	52 963
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Solde au 1er janvier 2022	(18 802)	(288)	(19 089)
Changement de méthode			
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises		(6)	(6)
Amortissements	(3 252)	(104)	(3 356)
Dépréciations			
Fins et résiliations anticipées des contrats	875	75	950
Effets des modifications d'hypothèses	(10)		(10)
Solde au 31 décembre 2022	(21 188)	(323)	(21 509)
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Changement de méthode			
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises			
Amortissements	(3 618)	(119)	(3 738)
Dépréciations			
Fins et résiliations anticipées des contrats	895	230	1 125
Effets des modifications d'hypothèses	257		257
Solde au 31 décembre 2023	(23 654)	(212)	(23 866)
Valeur comptable			
Solde au 31 décembre 2022	6 599	85	6 685
Solde au 31 décembre 2023	28 823	274	29 097

Les effets des modifications d'hypothèses concernent principalement les indexations de loyers, les modifications des contrats de locations et les effets des cours de devises.

16.2. DETTES LOCATIVES

La ventilation des remboursements des dettes locatives par échéance s'établit comme suit :

	Restant dû à l'ouverture	Nouveaux contrats de locations	Remboursements de l'exercice	Effets des modifications d'hypothèses	Fins et résiliations anticipées des contrats	Variation de périmètre	Restant dû à la clôture	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes locatives	7 836	2 494	(4 082)	23 639	5		29 893	3 559	12 643	13 691

17. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles au 31 décembre 2023 s'analysent comme suit :

	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Coût					
Solde au 1er janvier 2022	3 460	0	799	160	4 419
Entrées d'immobilisations	1				1
Entrées d'immobilisations générées en interne					0
Cessions-mises au rebut	(247)				(247)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	77				77
Autres mouvements	27				27
Solde au 31 décembre 2022	3 318	0	799	160	4 277
Entrées d'immobilisations					
Entrées d'immobilisations générées en interne					
Cessions - mises au rebut	(93)				(93)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises					
Autres mouvements					
Solde au 31 décembre 2023	3 224	0	799	160	4 183
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2022	(3 428)	0	(729)	(160)	(4 316)
Charge d'amortissement	(20)				(20)
Diminution d'amortissements	247				247
Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises	(71)				(71)
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats					
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (1)					
Autres					
Solde au 31 décembre 2022	(3 271)	0	(729)	(160)	(4 160)
Charge d'amortissement	(15)				(15)
Diminution d'amortissements	93				93
Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises					
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats					
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente					
Autres					
Solde au 31 décembre 2023	3 193	0	(729)	(160)	4 082
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2022	48	0	70	0	118
Solde au 31 décembre 2023	33	0	70	0	103

LOGICIELS

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, inscrits pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 1 à 3 ans.

MARQUES

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif du bilan. Elles ne sont pas amorties (compte tenu de leur exploitation continue) et font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

18. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2023 s'analysent comme suit :

	Immobilisations en cours	Constructions	Installations générales, agencements, aménagement	Autres immobilisation s corporelles	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Coût ou évaluation					
Solde au 1er janvier 2022	26	18	108	7 019	7 171
Entrées d'immobilisations			6	554	559
Cessions - mises au rebut			(34)	(422)	(456)
Autres mouvements	(26)			(1)	(28)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises			5	302	307
Solde au 31 décembre 2022	0	18	85	7 452	7 554
Entrées d'immobilisations				713	713
Cessions - mises au rebut			(30)	(429)	(459)
Autres mouvements				(62)	(62)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises					
Solde au 31 décembre 2023	0	18	54	7 673	7 744
Amortissements et des pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2022	-	(11)	(98)	(5 503)	(5 615)
Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises			(5)	(288)	(293)
Charge d'amortissement		(2)	(3)	(535)	(539)
Diminutions d'amortissements			30	394	424
Autres mouvements				(3)	(3)
Solde au 31 décembre 2022	-	(12)	(76)	(5 935)	(6 027)
Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises					
Charge d'amortissement			(1)	(750)	(751)
Diminutions d'amortissements			30	402	432
Autres mouvements		(2)		44	42
Solde au 31 décembre 2023	-	(14)	(48)	(6 239)	(6 303)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2022		5	8	1 516	1 527
Solde au 31 décembre 2023		3	5	1 432	1 442

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement :

- › Matériel de transport 3 à 5 ans
- › Matériel de bureau 5 à 10 ans
- › Installations générales, agencements, aménagements divers 2 à 10 ans
- › Matériel informatique 3 à 5 ans

19. Immobilisations financières

19.1. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES : AMC

(en milliers d'euros)	Titres MEE	Dépréciation titres MEE	Net
Au 01/01/2023	(968)		(968)
Quote-part résultat 2023	(44)		(44)
Quote-part écart de conversion 2023			
Reprise de provision titres			
Solde au 31/12/2023	(1 012)	0	(1 012)

Le groupe a pris une participation de 50% dans la société Auto Moto Cycle Promotion (AMCP) le 3 décembre 2019, pour un prix de 554 milliers d'euros. Au 31 décembre 2023 la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à -1 012 milliers d'euros. Cette quote-part a été reclassée en moins du Goodwill pour 181 k€ et pour 831 K€ en provisions à long terme.

19.2. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES : AD CREW

(en milliers d'euros)	Titres MEE	Dépréciation titres MEE	Net
Au 01/01/2023	130		130
Quote-part résultat 2023	(41)		(41)
Quote-part écart de conversion 2023			
Reprise de provision titres			
Solde au 31/12/2023	89	0	89

Le groupe a pris une participation de 49% dans la société AD Crew le 31 mars 2023, pour un prix de 130 milliers d'euros. Au 31 décembre 2023, la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à 89 milliers d'euros.

19.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Non courant	
	31-déc-2023	31-déc-2022
	en milliers d'€	en milliers d'€
Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur		
Titres de participation non consolidés (1)	1 025	902
	1 025	902
Prêts comptabilisés au coût amorti		
Prêts à des parties liées	263	301
Prêts à d'autres entités	100	100
Autres titres immobilisés (2)	103	103
Dépôt et cautionnements (3)	2 297	2 019
	2 763	2 523
Valeurs brutes	3 788	3 426
Dépréciations	(280)	(299)
Valeurs nettes	3 508	3 127

(1) Les titres non consolidés sont constitués principalement des titres de la société NETMEDIA (3,53%), JOB MARKER (12,29 %) et de la société AKTAN (6,38 %). Le Groupe n'exerce pas de contrôle sur ces entités.

(2) Placement obligations et titres

(3) Les dépôts et cautionnements sont principalement constitués des cautions versées au titre des locations immobilières.

20. Stocks

Néant

21. Créances clients et comptes rattachés

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Créances clients	79 583	74 656
Créances douteuses	2 243	2 615
Dépréciations pour créances douteuses	(2 362)	(2 564)
Total créances clients et autres créances	79 463	74 708

Les créances clients détenues par le Groupe sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

22. Autres actifs

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Avances et acomptes versés et fournisseurs débiteurs	12 977	12 740
Créances sociales	444	381
Créances fiscales	5 894	3 440
Compte Courant – actif	2 606	2 822
Débiteurs divers	4 862	4 899
Charges constatées d'avance	1 923	1 332
Provisions sur autres créances	(1 910)	(1 866)
Total autres actifs	26 796	23 747

23. Trésorerie et soldes bancaires

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Valeurs mobilières de placement	712	331
Trésorerie et soldes bancaires	51 142	45 024
Trésorerie active au bilan	51 854	45 355
Découverts bancaires (dont intérêts courus)	(9 699)	(1 360)
Créances Dailly		
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	42 155	43 995

24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Le résultat de la société Au Café est reclassé en résultat des activités abandonnées au 31 décembre 2023.

La société Au Café a cédé sa branche d'activité principale « Beeshake » début mars 2021 et la liquidation à l'amiable de la société a été votée le 9 février 2021.

25. Capitaux propres

A compter du 27 juillet 2022, la société est cotée sur le listing d'Euronext Growth Paris : code ISIN : ALHOP FR 000006527 8.

25.1. ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBEREES

Au 31 décembre 2023, le capital de HOPSCOTCH Groupe est composé de 2 767 443 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro, soit 2 075 582,25 euros. Il est entièrement libéré.

Le dividende voté à la précédente assemblée générale au titre de l'exercice du 31/12/2022 a été versé au cours du deuxième semestre 2023. Celui-ci s'élève à 0,50 € par action, soit 1 317 milliers d'euros.

	31-déc-23	31-déc-22
	Nombre d'actions en unité	Nombre d'actions en unité
Solde au 1 ^{er} janvier	2 722 443	2 666 668
Augmentation de capital	45 000	55 775
Réduction de capital		
Solde au 31 décembre	2 767 443	2 722 443

25.2. ACTIONS PROPRES

	31-déc-23	31-déc-22
	Actions propres en unité	Actions propres en unité
Solde au 1^{er} janvier	116 387	46 206
Acquisition/Attribution	17 000	89 706
Livraison/Exercice	(4 854)	(19 525)
Solde au 31 décembre	128 533	116 387
Contrat de liquidité	3 086	5 033
Total au 31 décembre	131 619	121 420

Au 31 décembre 2023, la société détient 131 619 de ses propres actions soit 4.76 % de son capital pour un montant de 1 790 milliers d'euros.

Conformément aux notes d'information présentées à l'AMF, les actions propres sont affectées notamment à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

25.3. ACTIONS GRATUITES ET STOCKS OPTIONS

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Nombre d'actions attribuées définitivement	Date d'expiration de la période de conservation	Cours de l'action à la date d'attribution
Plan 2006 N°1	24 juin 2005	23 mars 2006	11 110	Existantes	23 mars 2008	11 110	23 mars 2010	13,55 €
Plan 2006 N°2	24 juin 2005	15 mai 2006	2 000		15 mai 2008	2 000	15 mai 2010	14,10 €
Plan 2007	24 juin 2005	3 avril 2007	14 000	Existantes	3 avril 2009	14 000	3 avril 2011	13,50 €
Plan 2008	24 juin 2005	28 mars 2008	43 875	Existantes	28 mars 2010	40 275	28 mars 2012	9,27 €
Plan 2009	29 mai 2008	30 mars 2009	59 000	Existantes	30 mars 2011	48 200	30 mars 2013	5,36 €
Plan 2010	29 mai 2008	7 avril 2010	40 000	Existantes	7 avril 2012 20 mai 2012	32 000	7 avril 2014 20 mai 2014	8,70 € 9,20 €
Plan 2011	29 mai 2008	28 mars 2011	49 000	Existantes	28 mars 2013	38 000	28 mars 2015	8,40 €
Plan 2012	24 mai 2012	25 juin 2012	16 474	Existantes	25 juin 2014	13 474	25 juin 2016	7,50 €
Plan 2013	24 mai 2013	5 mai 2014	2 000	Existantes	5 mai 2016	1 000	6 mai 2018	8,15 €
Plan 2014	22 mai 2014	9 septembre 2014	16 500	Existantes	9 septembre 2016	16 500	10 septembre 2018	7,76 €
Plan 2014 N°3*	26 mai 2016	10 janvier 2017	5 000	Existantes	10 janvier 2018	0	10 janvier 2019	0
Plan 2016*	26 mai 2016	13 avril 2017	5 000	Existantes	13 avril 2018	0	13 avril 2019	0
Plan 2016	26 mai 2016	20 juin 2016	32 000	Existantes	20 juin 2018	31 500	21 juin 2020	8,01 €
Plan 2017	26 mai 2016	30 mars 2017	1 000	Existantes	30 mars 2019	500	31 mars 2021	7,30 €
Plan 2019	28 mai 2019	4 décembre 2019	9 000	Existantes	4 décembre 2020	9 000	5 décembre 2021	5,48 €
Plan mars 2019	26-mai-16	29-mars-19	13 400	Existantes	29-mars-21	13 400	30-mars-22	7,68 €
Plan janvier 2020	28-mai-19	15-janv-20	15 000	Existantes	15-janv-21	15 000	16-janv-22	7,62 €
Plan février 2020	28-mai-19	07-févr-20	3 000	Existantes	07-févr-21	3 000	08-févr-22	8,00 €
Plan septembre 2020	28-mai-19	23-sept-20	5 750	Existantes	23-sept-21	3 700	24 septembre 2022	7,80 €
Plan avril 2021	28 mai 2019	13 avril 2021	2 000	Existantes	13 avril 2022	2 000	13 avril 2023	12,70 €
Plan juin 2021 N°1	28 mai 2019	1er juin 2021	62 325	Nouvelles	1er juin 2022	55 775	1er juin 2023	14,35 €
Plan juin 2021-2	28 mai 2019	1er juin 2021	45 000	Nouvelles	1er juin 2023	45 000	1er juin 2024	9,02 €
Plan mars 2022	28 mai 2019	30 mars 2022	4 350	Existantes	30 mars 2023	4 350	30 mars 2024	8,30 €

* Ces plans sont devenus caducs, car les conditions d'attribution n'ont pas été réalisées, les deux personnes bénéficiaires n'étant plus présentes au sein de la société à la date d'attribution.

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions annulées ou caduques
Plan novembre 2022	24 mai 2022	21 novembre 2022	59 000	Nouvelles	21 novembre 2024	21 novembre 2025	1000

* sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

** sous réserve des restrictions à la cession mentionnées dans le plan.

Attributions d'options d'achat d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'options d'achat d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Nombre d'actions en circulation	1 ^{ère} date de levée et de cession possible	Fin du plan	Prix exercice de l'option
Plan OPTION juin 2021	28-mai-20	1 ^{er} juin 2021	50 750	Existantes	37 796	1 ^{er} décembre 2021	30 novembre 2026 (inclus)	8,07 €

	Actions gratuites		Stock Options	
	en unité	en unité	en unité	en unité
	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-22
Solde au 1^{er} janvier	108 350	110 575	38 300	50 750
Attribution		63 350		
Exercice/Livraison	49 350	(57 775)	(504)	(150)
Annulation	(1 000)	(7 800)		(12 300)
Solde au 31 décembre	58 000	108 350	37 796	38 300

En application de la norme IFRS 2, le coût des services rendus au titre de l'attribution des actions gratuites et stock-options est constaté au compte de résultat en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2023, la charge s'élève à 696 milliers d'euros.

25.4. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du HOPSCOTCH Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Dans le cadre de sa croissance externe, le Groupe peut être amené à rémunérer partiellement certaines acquisitions en actions.

26. Emprunts et dettes financières diverses

	Courant (part à moins d'un an)		Non courant (part à plus d'un an)	
	31-déc-23	31 déc. 2022	31-déc-23	31 déc. 2022
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Découverts bancaires	9 699	1 360		
Emprunts contractés auprès :				
* de parties liées				
* d'autres entités (a)	7 282	6 491	13 940	20 986
Emprunts liés aux locations financement de crédit baux				
Emprunts liés aux dettes locatives	3 559	3 931	26 334	3 905
Dettes sur acquisitions de titres		1 629		
Dettes sur attribution gratuite d'actions				74
Intérêts courus et autres	158	53		
Total emprunt	20 697	13 464	40 274	24 965

(a) Le détail des emprunts bancaires au 31 décembre 2023 est présenté à la note 31.1.4.

Le remboursement des PGE est à hauteur de 4,4 M€ en 2023, soit un total de 5,9 M€ depuis 2022.

La ventilation des emprunts bancaires en fonction des taux d'intérêts s'établit comme suit :

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Total taux fixe	15 122	19 717
Total taux variable	6 100	7 760
	21 222	27 477

27. Provisions

Les provisions non courantes et courantes couvrent les risques suivants :

	Courant		Non courant	
	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Indemnités de fin de carrière (1)			3 600	3 032
Litiges	65	81	1 894	4 277
Plan de sauvegarde de l'emploi		614		
Titres MEE			831	787
Total provisions	65	696	6 325	8 096

(1) La méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et le traitement comptable sont décrits à la note 3.18.

28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fournisseurs	60 502	43 512
Dettes fournisseurs d'immobilisations	4	
Total dettes fournisseurs	60 506	43 512

29. Autres passifs

Le poste autres passifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

	Courant	
	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fiscales & sociales	25 289	25 117
Autres dettes (1)	11 964	10 919
Produits constatés d'avance (2)	16 335	20 871
Total autres passifs	53 588	56 907

(1) Les autres dettes correspondent principalement aux avances reçues et avoirs à établir sur affaires.

(2) Les produits constatés d'avance résultent principalement de l'application de la méthode à l'avancement pour la reconnaissance de la marge associée à ses prestations de service.

30. Variation du besoin en fonds de roulement

	31-déc-23	31-déc-22
		en milliers d'€
Stocks et en-cours		
Clients et comptes rattachés	(5 333)	(23 209)
Autres créances	(4 949)	(9 515)
Fournisseurs et comptes rattachés	15 873	13 227
Autres dettes	149	16 914
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	5 739	(2 584)

31. Instruments financiers

31.1. GESTION DES RISQUES

31.1.1. Risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital du Groupe se compose de dettes, qui comprend les emprunts présentés à la note 26, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

31.1.2. Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt du groupe a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, les entreprises du Groupe empruntent à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

31.1.3. Risque de change

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2023 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

31.1.4. Risque de liquidité

La dette d'emprunts contractée auprès des établissements de crédit a les caractéristiques suivantes :

Banque	Montant initial	Fin	Taux	Restant dû à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Variations de périmètre	Remboursé sur l'exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
BPI	1 000	31/12/2014	Taux fixe 2,08%	500			150	350	250	100	
BP	450	24/05/2023	Taux fixe 0,40%	82			82	0		0	
CIC	6 000	16/07/2025	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	3 000			1 000	2 000	1 000	1 000	
CIC	2 500	16/07/2026	Taux Variable Euribor 3 mois 1,7%	2 500				2 500		2 500	
CIC	1 900	16/07/2025	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	940			320	620	320	300	
CIC	1 000	16/07/2026	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	1 320			340	980	340	640	
BNP	70	30/11/2024	Taux fixe 0,95%	20			10	10	10	0	
CIC	4 000	25/06/2026	PGE	3 506			993	2 513	1 000	1 513	
HSBC	2 000	29/06/2026	PGE	1 751			374	1 377	625	752	
CA	2 000	30/06/2026	PGE	1 752			497	1 255	500	755	
BNP	2 000	29/06/2026	PGE	1 753			496	1 257	500	757	
BPI	5 000	31/07/2026	PGE	4 688			1 250	3 438	1 250	2 188	
CIC	2 000	25/06/2027	PGE 2	2 000			247	1 753	497	1 257	
HSBC	1 000	25/06/2027	PGE 2	1 000			61	939	308	631	
CA	1 000	30/06/2027	PGE 2	1 000			124	876	249	627	
BNP	1 000	11/06/2027	PGE 2	1 000			123	877	248	629	
HSBC	370	29/07/2026	PGE	278			74	204	74	130	
CDN	450	12/05/2026	PGE	385			112	273	113	160	
Total				27 477	0	0	6 253	21 222	7 282	13 940	0

Les emprunts CIC (6,1M€ restant dû à la clôture) ont principalement été souscrits pour financer les prises de participation dans Sopexa et en 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion) et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15% (SG)
- › Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts (SG)
- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€ (CIC)
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif (CIC)
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0 (CIC)

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci sont respectés au 31 décembre 2023.

31.1.5. Risque de crédit

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

31.1.6. Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions.

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

31.1.7. Risque de marché

Le groupe n'identifie pas de risque de marché particulier. Le groupe poursuit sa politique de diversification métier et de diversification géographique afin de limiter au maximum son risque d'exposition à un seul marché trop étroit.

31.2. BILAN PAR CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Actif en milliers d'€	31/12/2023			Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
Actifs non-courants						
Actifs financiers	3 508	3 508		103	2 551	854
Total des actifs non courants	3 508	3 508		103	2 551	854
Actifs courants						
Clients	79 463	79 463			79 463	
Autres débiteurs	26 796	26 796			26 796	
Instruments dérivés	15	15			15	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	51 854	51 854			51 854	
Actif non courant destinés à être cédés						
Total actifs courants	158 128	158 128			158 128	

Actif en milliers d'€	31/12/2022			Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
Actifs non-courants						
Actifs financiers	3 127	3 127		103	2 292	732
Total actifs non courants	3 127	3 127		103	2 292	732
Actifs courants						
Clients	74 708	74 708			74 708	
Autres débiteurs	23 747	23 747			23 747	
Instruments dérivés	24	24			24	

Actif	31/12/2022			Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
Trésorerie et équivalent de trésorerie	45 355	45 355			45 355	
Actif non courant destinés à être cédés						
Total actifs courants	143 834	143 834	0	0	143 834	0
Passif	31/12/2023			Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Passifs évalués au coût amorti	
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières à long terme	13 940	13 940				13 940
Dettes locatives à long terme	26 334	26 334				26 334
Total passifs non courants	40 274	40 274				40 274
Passifs courants						
Partie courante des dettes financières à long terme	7 282	7 282				7 282
Partie courante des dettes locatives	3 559	3 559				3 559
Emprunts à court terme	9 857	9 857				9 857
Fournisseurs	60 506	60 506				60 506
Instruments dérivés	109	109			109	
Autres créditeurs	53 699	53 699				53 699
Passif concernant des actifs non courant destinés à être cédés						
Total passifs courants	135 010	135 010			109	134 901
Passif	31/12/2022			Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Passifs évalués au coût amorti	
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières à long terme	22 689	22 689				22 689
Dettes locatives à long terme	3 905	3 905				3 905
Total passifs non courants	26 594	26 594				26 594
Passifs courants						
Partie courante des dettes financières à long terme	6 491	6 491				6 491
Partie courante des dettes locatives	3 931	3 931				3 931
Emprunts à court terme	1 413	1 413				1 413
Fournisseurs	43 512	43 512				43 512
Instruments dérivés	149	149			149	
Autres créditeurs	57 401	57 401				57 401
Passif concernant des actifs non courant destinés à être cédés						
Total passifs courants	112 897	112 897			149	112 748

Les actifs financiers de gestion de trésorerie (VMP) sont valorisés à la juste valeur de niveau 1 (fondée sur des prix cotés sur des marchés proposant des actifs identiques), les actifs disponibles à la vente sont valorisés la juste valeur de niveau 3 (fondée sur des techniques d'évaluation ne reposant pas sur des données observables de marché). Les autres instruments financiers sont valorisés au coût amorti.

32. Acquisition de filiales

32.1. FILIALES ACQUISES

	Date d'acquisition	Pourcentage d'actions acquises	Prix d'acquisition
			en milliers d'€
AD CREW (1)	31/03/2023	49%	130
			2 300

(1) Les prix d'acquisition ne tiennent pas compte d'éventuels compléments de prix.

32.2. INCIDENCE DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES SUR LES FLUX DE TRESORERIE

La société Hopscotch Groupe a acquis 100% des titres de trois sociétés, Alizeum en date du 9 juin 2022, Uniteam Sport et Sport&Co en date du 20 juin 2022. Les compléments de prix pour Uniteam Sport et Sport & Co ont été versés sur l'exercice.

La société Hopscotch Groupe a acquis 49% des titres de la société AD CREW en date du 31 mars 2023.

	31-déc.-23	31-déc.-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Acquisition de 100% des titres de la société Alizeum		(750)
Acquisition de la trésorerie de la société Alizeum		660
Acquisition de 100% des titres de Uniteam Sport		(570)
Acquisition de la trésorerie de la société Uniteam Sport		1 517
Acquisition de 100% des titres de Sport&Co		(730)
Acquisition de la trésorerie de la société Sport&CO		1 045
Complément de prix des titres de la société Sport&CO	(757)	
Complément de prix des titres Uniteam Sport	(871)	
Acquisition de 49% des titres de la société Ad Crew	(130)	
Incidence des regroupements d'entreprise	(1 759)	1 172

33. Transaction avec les parties liées

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les informations suivantes, concernant le montant annuel de la rémunération versée, sont données de façon globale pour les membres des organes de direction et de surveillance de la société HOPSCOTCH Groupe et de l'ensemble de ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

	31-déc-23	31-déc-22
	en milliers d'€	en milliers d'€
Salaires bruts et autres avantages en nature	5 147	4 324
Charges sociales	1 600	1 346
Jetons de présence	82	81
Total	6 834	5 751

Au titre de leur contrat de travail, les membres des organes de direction du Groupe bénéficieront d'une indemnité de départ en retraite, en application de la convention collective. L'engagement du Groupe afférent aux intéressés est inclus dans la provision constatée dans les comptes clos au 31 décembre 2023 (cf. note 27).

34. Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'€	KPMG		Cabinet Foucault		ACA NEXIA		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Audit, Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
HOPSCOTCH Groupe	42	34	34	38			76	72
Filiales	223	198	22	24	15	7	260	229
	265	232	56	62	15	7	336	301
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
HOPSCOTCH Groupe	20	16		15			20	31
Filiales								
	20	16		15			20	31
Total	285	248	56	77	15	7	356	332

35. Engagements hors bilan

35.1. ENGAGEMENTS DONNES

35.1.1. Nantissement des titres de participation et cautions de garantie

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé un nantissement de ces titres de participation à hauteur de 20 293 milliers d'euros.

35.1.2. Garantie bancaire à première demande

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à hauteur de 697 milliers d'euros.

La société Sopexa a accordé dans le cadre de ses activités des cautions bancaires à première demande à hauteur de 411 milliers d'euros, dont 0 milliers d'euros sur des dettes sociales.

35.2. ENGAGEMENTS REÇUS

À la clôture de l'exercice, le groupe bénéficie d'une autorisation de Dailly d'un montant de 2 500 milliers d'euros et d'une autorisation de découvert d'un montant de 500 milliers d'euros.

36. Événements postérieurs à la clôture

Le groupe a acquis le 31 janvier 2024 des agences INTERFACE TOURISM en France, en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas, étendant ainsi sa présence en Europe et renforçant son expertise dans le secteur du Tourisme et du Marketing des destinations. En 2023, INTERFACE TOURISM affiche un chiffre d'affaires de 16 M€, une marge brute supérieure à 8 M€ et un effectif cumulé d'environ 100 collaborateurs. Cette acquisition a fait l'objet d'un financement sous forme de dettes bancaires souscrit auprès des établissements financiers partenaires du groupe.

18.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de la société HOPSCOTCH Groupe S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 28.875 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 avril 2024

KPMG SA

Xavier Fournet

Associé

Paris, le 26 avril 2024

Cabinet Foucault

Olivier Foucault

Associé

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

— AU 31 DÉCEMBRE 2023 —

18.3.4. État des comptes sociaux annuels

Bilan en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022		
	BRUT	AMORT / PROV.	NET	BRUT	AMORT / PROV.	NET
ACTIF IMMOBILISE						
Frais d'établissement				-	-	-
Concession de brevets et droits similaires	223	146	77	103	26	77
Fonds commercial				-	-	-
Autres immobilisations incorporelles				-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				-	-	-
Immobilisations incorporelles	223	146	77	103	26	77
Installations techniques, matériels				-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 887	2 275	612	2 192	1 579	613
Immobilisations corporelles en cours				-	-	-
Immobilisations corporelles	2 887	2 275	612	2 192	1 579	613
Participations	28 623	2 954	25 669	27 048	3 155	23 894
Prêts	249	-	249	485	-	485
Autres immobilisations financières	2 982	25	2 957	2 626	25	2 601
Immobilisations financières	31 854	2 980	28 875	30 159	3 180	26 980
Total I	34 965	5 401	29 564	32 454	4 785	27 670
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	17 161	155	17 006	15 754	342	15 411
Autres créances	10 803	1 910	8 894	7 449	1 865	5 584
Valeurs mobilières de placement	78	18	60	94	18	76
Disponibilités	6 746	-	6 746	14 927	-	14 927
Total II	34 788	2 082	32 706	38 224	2 225	35 999
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avance	192	-	192	293	-	293
Écart de conversion actif	-	-	-	-	-	-
Total III	192	-	192	293	-	293
TOTAL ACTIF	69 945	7 483	62 462	70 972	7 009	63 962

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	2 076	2 042
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 674	7 674
Réserves	294	294
Report à nouveau	1 827	493
Résultat de l'exercice	2 326	2 685
Provisions réglementées	65	173
Capitaux propres	14 260	13 360
Provisions pour risques	211	752
Provisions pour charges	-	29
Provisions pour risques et charges	211	782
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	36 327	37 170
Emprunts et dettes financières divers	657	1 803
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 504	2 303
Dettes fiscales et sociales	8 101	7 747
Autres dettes	402	798
Dettes	47 990	49 821
Produits constatés d'avance	-	-
Écart de conversion passif	-	-
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL PASSIF	62 462	63 962

Compte de résultat en milliers d'euros

	2023	2022
Production vendue (services)	18 768	16 243
Production stockée	-	-
Subvention d'exploitation	36	39
Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation	475	513
Autres produits d'exploitation	4	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	19 283	16 795
Achats matières & autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	(10 312)	(7 417)
Impôts, taxes et versements assimilés	(534)	(523)
Salaires et traitements	(5 731)	(4 943)
Charges sociales	(2 463)	(2 307)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(253)	(227)
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	(111)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(183)	(252)
Autres charges	(279)	(83)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(19 755)	(15 863)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(472)	932
Produits financiers de participation	2 650	1 700
Autres intérêts et produits assimilés	234	51
Reprises sur provisions et transferts de charge	218	4
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	36	33
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 138	1 788
Dotations financières aux amortissements et provisions	(92)	(31)
Intérêts et charges assimilées	(542)	(322)
Différence négative de change	()	()
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	(26)	(14)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(661)	(367)
RÉSULTAT FINANCIER	2 478	1 421
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	2 006	2 353
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	78
Produits exceptionnels sur opérations en capital	24	160
Reprises sur provisions et transferts de charges	662	25
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	687	264
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(12)	(47)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(587)	(37)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(39)	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(639)	(84)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	48	180
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	(33)
Impôts sur les bénéfices	272	184
5- BÉNÉFICE OU PERTE	2 326	2 685

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice a une durée de douze (12) mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont tous communiqués en milliers d'euros, sauf stipulation contraire.

Note 1 : Évènements significatifs de la période

Note 2 : Continuité d'exploitation

Note 3 : Principes et méthodes comptables

Note 4 : Immobilisations et amortissements

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Note 6 : Dettes d'exploitation

Note 7 : Comptes de régularisation

Note 8 : Produits à recevoir et charges à payer

Note 9 : Capitaux propres

Note 10 : Provisions

Note 11 : Emprunts et dettes financières

Note 12 : Autres créances et autres dettes

Note 13 : Trésorerie

Note 14 : Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation

Note 15 : Produits et charges financiers

Note 16 : Produits et charges exceptionnels

Note 17 : Tableau des filiales et participations

Note 18 : Effectif

Note 19 : Rémunération des dirigeants

Note 20 : Gestion des risques

Note 21 : Engagements hors bilan

Note 22 : Intégration fiscale

Note 23 : Opérations effectuées avec les parties liées

Note 24 : Événements postérieurs à la clôture

NOTE 1 : ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le Groupe Hopscotch poursuit sa croissance en faisant l'acquisition à hauteur de 49% de la société AD CREW, société dans l'Influence et les content creators Gen Z, et la création d'une filiale en joint-venture avec la Fédération française de Cyclisme (France Vélo Evènements).

Les sociétés Blog Agency et heaven ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine respectivement chez les sociétés heaven Conseil et Hopscotch Groupe en date du 20 décembre 2023.

La liquidation de la société Au Café a été prise en compte sur l'exercice et finalisée début 2024.

NOTE 2 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2023, l'actif réalisable couvre le passif exigible.

NOTE 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon les dispositions comptables en vigueur et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les conventions comptables suivantes ont été notamment respectées :

- › principe de prudence ;
- › continuité de l'exploitation ;
- › indépendance des exercices ;
- › permanence des méthodes comptables ;
- › la méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

MÉTHODE D'ÉVALUATION RETENUE POUR CERTAINS POSTES DU BILAN :

Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, un test de dépréciation (perte de valeur) est effectué :

- › à chaque clôture pour les actifs à durée de vie indéterminée (fonds de commerce, marque, ...)
- › en cas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs.

Pour les principaux actifs concernés, la valeur nette comptable au bilan des actifs est comparée à la valeur d'utilité. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur nette comptable au bilan est supérieure à la valeur actuelle.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des durées suivantes :

Logiciels	Linéaire	1 an
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Agencements installations	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 et 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 et 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	7 et 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture basé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées dans les comptes suivants :

- immobilisations financières lorsqu'elles sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière ou détenues à des fins de couverture d'option d'achat d'actions, dans la perspective d'une livraison aux salariés de la Société ou de ses filiales ou autre système d'actionnariat des salariés ;
- valeurs mobilières de placement : lorsqu'elles sont affectées au «contrat de liquidité» confié à un mandataire en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Pour déterminer la valeur brute des actions propres cédées, la méthode FIFO est utilisée. Si la valeur d'inventaire des actions propres est inférieure à leur valeur d'acquisition, ces actions font l'objet d'une dépréciation.

Plan d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions

Concernant les plans d'options d'achat d'actions, le coût d'entrée ou le coût probable d'achat, est diminué du prix d'exercice susceptible d'être acquitté par les employés. En application du PCG, les charges, dotations et reprises correspondant à l'attribution d'options et à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la société étant des éléments de rémunération, elles sont comptabilisées en charges de personnel.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Une convention de trésorerie Groupe a été signée entre la société HOPSCOTCH Groupe et l'ensemble de ses filiales le 14 février 2017. Cette convention prévoit la rémunération des comptes courants au taux fiscal maximum autorisé déduction de 0,5% et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées, pour leur valeur brute, au prix d'acquisition. Elles sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire (déterminée par référence aux cours officiels en fin d'année) est inférieure au prix d'acquisition.

Les plus-values latentes calculées sur les mêmes bases ne sont pas comptabilisées.

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés

Depuis le 1er janvier 2015, compte tenu des apports partiels d'actifs réalisés, la société assure exclusivement les fonctions d'animation du groupe, de détention des titres des filiales et participations, des activités de gestion et d'administration et des fonctions opérationnelles propres.

Le chiffre d'affaires 2023 est donc essentiellement constitué des prestations de management et de services facturées à l'ensemble des filiales selon les termes définis dans les conventions de prestations de services signées entre la société et ses filiales.

Par ailleurs la société porte des charges et des produits pour le compte de ses filiales qu'elle leur refacture sans marge :

- › Les salaires de certains opérationnels
- › Des projets pour lesquels elle applique le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Frais d'établissement	-				-
Concessions et droits	77	128			205
Logiciels	26			8	18
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours					-
TOTAL	103	128	-	8	223
Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Frais d'établissement	-				-
Concessions et droits	-				-
Logiciels	26	128		8	146
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-

Immobilisations incorporelles en cours	-				-
TOTAL	26	128	-	8	146

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et logiciels.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Installations techniques, matériel et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	2 192	497	225	27	2 887
Immobilisations en cours					
TOTAL	2 192	497	225	27	2 887
Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Inst. techniques, matériel et outillage					-
Autres immobilisations corporelles	1 579	456	267	27	2 274
Immobilisations en cours					
TOTAL	1 579	456	267	27	2 274
Valeurs nettes	613	42	(41)	-	613

Les augmentations d'immobilisations corporelles (723 milliers d'euros) concernent principalement du matériel informatique (685 milliers d'euros, dont 466 milliers d'euros en variation de périmètre provenant de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société heaven) et de mobilier de bureau (35 milliers d'euros, dont 31 milliers d'euros d'heaven).

Les cessions (27 milliers d'euros) concernent essentiellement du matériel de transport (27 milliers d'euros).

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes
Titres de participation	28 523	2 954	25 569	26 948	3 155	23 794
Autres titres	-		-	-		-
Autres formes de participation	-		-	-		-
Titres auto-détenus	1 730	-	1 730	1 432	-	1 432
Créances rattachées à des participations	100		100	100		100
Prêts	249		249	485		485
Dépôts et cautionnements	903	25	878	846	25	821
Autres immobilisations financières	349		349	-		-
	31 854	2 980	28 875	29 811	3 180	26 631

Au cours de l'exercice, les principaux mouvements sur les titres de participation ont été les suivants :

- Acquisition de titres de la société AD Crew pour 130 milliers d'euros*.
- Création de la société Hopscotch Entertainment pour 97 milliers d'euros.

- Création de la société France Vélo Evènement pour 26 milliers d'euros.
- Prise en compte des titres de la société heaven Conseil pour 100 milliers d'euros, ainsi qu'un Mali technique de 2 569 milliers d'euros suite à la Transmission Universelle de Patrimoine d'heaven, venu se rajouter aux titres de la société heaven Conseil, filiale d'heaven.
- Acquisition du solde des titres de la société Hopscotch Décideurs pour 479 milliers d'euros.
- Complément de prix de la société UniTeam pour 871 milliers d'euros.
- Complément de prix de la société Sport&Co pour 757 milliers d'euros.
- Sortie de titres suite à la TUP de la société heaven pour 3 254 milliers d'euros.
- Sortie de titres suite à la liquidation amiable de la société Au Café pour 200 milliers d'euros.

Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement par les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux utilisés par la société.

Au 31 décembre 2023, la société détient 128 533 de ses propres actions soit 4,64 % de son capital, pour un montant de 1 730 milliers d'euros (hors contrat de liquidité de 3 086 actions pour 60 milliers d'euros). Ces titres ont été acquis au cours moyen de 13,46 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

Le cours de bourse de clôture au 31 décembre 2023 a atteint 19,10 euros.

* Les prix d'acquisition des titres des sociétés acquises sont provisoires.

NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances (hors groupe) donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2023, l'encours client s'élève à 17 006 milliers d'euros et est ventilé comme suit :

En milliers d'euros	Total Brut	Provisions	Total Net	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Créances Clients	17 161	155	17 006	17 006	-
<i>Dont Factures à établir</i>	826		826	826	-

Les clients douteux sont de 165 milliers d'euros TTC couverts par une reprise de provision pour dépréciation des clients douteux de 155 milliers d'euros HT dont 111 milliers d'euros liés à la liquidation amiable de la société Au Café.

NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION

Ventilation des dettes d'exploitation au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 504	2 504	-
Dettes fiscales et sociales	8 101	8 101	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-
TOTAL	10 604	10 604	

Les mesures de soutien du gouvernement ont permis de décaler le paiement des dettes sociales de 1 741 milliers d'euros. Les échéanciers s'échelonnent jusqu'au 10 novembre 2024.

NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance	-	-
Charges constatées d'avance	192	293

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2023 sont constituées principalement de différents contrats de licence et de maintenance informatique 2024.

NOTE 8 : PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Factures à établir	826	1 240
Autres	14	10
Produits à recevoir	841	1 250
Factures non parvenues	1 400	1 307
Dettes fiscales et sociales	3 463	2 598
Charges à payer	4 863	3 905

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société HOPSCOTCH Groupe est composé de 2 767 443 actions de 0,75 euro chacune.

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	2 042			34	2 076
Prime d'émission	929				929
Prime d'apport	6 745				6 745
Prime de fusion	-				-
Réserve légale	267				267
Autres réserves	27				27
Report à nouveau	493	1 323		10	1 827
Résultat de l'exercice	2 685	(1 323)	(1 361)	2 326	2 326
Provisions règlementées	173			(107)	65
TOTAL	13 360	-	(1 361)	2 262	14 260

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS ET D' OPTIONS

	31/12/2023	31/12/2022
		Actions gratuites en unité
Solde au 1 ^{er} janvier	108 350	104 625
Attribution	1 000	63 350
Exercice	49 350	(57 775)

Régularisation	0	(1 850)
Solde au 31 décembre	58 000	108 350

NOTE 10 : PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>		Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Valeur comptable à la clôture de l'exercice
Provisions pour dépréciation	Immobilisations financières	3 180		200		2 980
	Comptes clients	342		111	76	155
	Comptes courants	1 865	37			1 902
	VMP	18	18		18	18
	Débiteurs divers		8			8
Provisions pour risques et charges		782	211	782		211
Provisions réglementées		173		107		65
Total		6 359	274	1 201	94	5 338

La reprise de provision pour dépréciation sur immobilisations financières correspond aux titres à la filiale Au Café liquidée.

La reprise de provision pour dépréciation sur comptes clients provient de la filiale Au Café pour 111 milliers d'euros et diverses prescriptions commerciales pour 76 milliers d'euros.

Les dotations et reprises de la provision pour risque sont essentiellement liées à la couverture des attributions d'actions gratuites et stock option, ainsi que la reprise de provision de la situation nette de la filiale Au Café pour 500 milliers d'euros.

La reprise de provision réglementée concerne des amortissements dérogatoires d'anciennes filiales pour 107 milliers d'euros.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Ventilation de la dette au 31 décembre 2023 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen et long terme	20 735	7 086	13 649	-
Intérêts courus	20	20	-	-
Concours bancaires courants	15 572	15 572	-	-
Avances en comptes courants consentis par les filiales	657	657	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	36 985	23 335	13 649	-

Au 31 décembre 2023, les emprunts se détaillent comme suit :

Banque	Montant initial	Fin	Taux	Couverture	Restant dû à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Rembours. exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 an à 5 ans	+ 5 ans
BPI	1 000	30/06/2025	Taux fixe 2,08%		500	-	150	350	250	100	-
CIC	2 000	16/07/2026	Taux fixe 1,20%		1 320	-	340	980	340	640	-
CIC	6 000	16/07/2025	Taux variable 1,20%		3 000	-	1 000	2 000	1 000	1 000	-
CIC	1 900	16/07/2025	Taux variable 1,20%		940	-	320	620	320	300	-
CIC	2 500	16/07/2026	Taux variable 1,70%		2 500	-	-	2 500	-	2 500	-
CIC	4 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		3 506	-	993	2 513	1 000	1 513	-
HSBC	2 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		1 751	-	374	1 377	625	753	-
Caisse d'Epargne	2 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		1 752	-	497	1 255	500	755	-
BNP	2 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		1 753	-	496	1 257	500	757	-
BPI	2 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		4 688	-	1 250	3 438	1 250	2 188	-
CIC	2 000	30/06/2022	PGE - Taux 0,00%		2 000		247	1 753	497	1 257	-
HSBC	1 000	30/06/2022	PGE - Taux 0,00%		1 000		61	939	308	631	-
Caisse d'Epargne	1 000	30/06/2022	PGE - Taux 0,00%		1 000		124	876	249	627	-
BNP	1 000	30/06/2022	PGE - Taux 0,00%		1 000		123	877	248	629	-
					26 711	-	5 975	20 735	7 086	13 649	-

Les emprunts CIC (hors PGE, 6,1 M€ restant dû à la clôture) ont principalement été souscrits pour financer les prises de participation dans Sopexa en 2018 et en 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion) et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15% (SG)
- › Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts (SG)

- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€ (CIC)
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif (CIC)
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0 (CIC)

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci sont respectés au 31 décembre 2023.

Le remboursement des PGE, initié en 2022, s'élève à 4,2 M€ à fin 2023.

NOTE 12 : AUTRES CRÉANCES ET AUTRES DETTES

Ventilation des autres créances au 31 décembre 2023 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Fournisseurs débiteurs	588	588	-
Avoirs à recevoir des fournisseurs	1	1	-
Créances de TVA	513	513	-
Avances en compte courant consenties aux filiales	8 655	633	8 023
Autres	1 046	1 046	-
TOTAL	10 803	2 780	8 023

Les provisions pour dépréciation sur comptes courants s'élèvent à 1 910 milliers d'euros.

Ventilation des autres dettes au 31 décembre 2023 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Clients créditeurs	67	67	-
Avoirs à établir aux clients	249	249	-
Avances en compte courant consenties par les filiales	-	-	-
Autres	25	-	85
TOTAL	402	317	85

NOTE 13 : TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	78	94
Disponibilités	6 746	14 927
Trésorerie brute au bilan	6 824	15 022
Dépréciation VMP	18	18
Concours bancaires courants	15 572	10 435
Trésorerie nette	(8 766)	4 569

NOTE 14 : REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGE D'EXPLOITATION

Les reprises sur provisions d'exploitation concernent les plans d'Attribution d'Actions Gratuites antérieur pour 252 milliers d'euros ainsi que des prescriptions commerciales de créances clients à hauteur de 76 milliers d'euros, et de la filiale liquidée Au Café pour 111 milliers d'euros.

Les reprises sur provisions d'immobilisations financières concernent la filiale en liquidation Au Café pour 200 milliers d'euros.

Les reprises sur provisions exceptionnelles concernent les amortissements dérogatoires d'anciennes filiales pour 107 milliers d'euros.

Les transferts de charges concernent principalement des malis de distribution d'AGA pour 35 milliers d'euros.

(Cf. Note 10 « Provisions » page 129)

NOTE 15 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers	3 138	1 788
Charges financières	(661)	(367)
Résultat Financier	2 478	1 421

Les produits financiers sont composés principalement des dividendes versés par les filiales (2,65 M€), de revenus d'intérêts sur prêt pour 134 milliers d'euros et de la reprise de la provision pour dépréciation de la filiale en liquidation Au Café pour 200 milliers d'euros.

Les charges financières sont principalement composées d'intérêts sur emprunts (505 milliers d'euros), de dépréciations d'immobilisations financières (provision pour risque sur filiales pour 45 milliers d'euros).

NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels	687	264
Charges exceptionnelles	(639)	(84)
Résultat exceptionnel	48	180

Les produits exceptionnels sont constitués essentiellement d'une reprise de provision pour risque de la filiale Au Café pour 500 milliers d'euros, d'une reprise de provisions d'amortissement dérogatoire d'anciennes filiales pour 107 milliers d'euros et de la reprise sur la provision pour le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (54 milliers d'euros).

Les charges exceptionnelles concernent principalement la filiale en liquidation Au Café et se composent de la cession des titres pour 200 milliers d'euros et de la reprise de dépréciation de compte-courant pour 356 milliers d'euros).

NOTE 17 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Hopscotch Groupe est également société mère et consolide les comptes des entités du groupe (Hopscotch Groupe + filiales). Une copie des états financiers consolidés (DEU) peut être obtenue sur le site internet dont voici le lien :

<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provision pour Risques et Charges
Filiales détenues à + de 50%							
Le Public Système Cinéma	264	-1 210	100,00%	694	-	-	
Sagarmatha	58	1 518	100,00%	1 601	1 601	-	
Hopscotch Congrès	68	169	100,00%	3 617	2 343	-	
Hopscotch	2 179	4 161	100,00%	3 959	3 959	-	
Rouge	139	146	100,00%	440	206	-	
Hopscotch Décideurs	495	238	100,00%	699	699	-	
Human To Human	39	233	100,00%	938	938	-	
Sopexa SA	153	19 918	66,00%	8 256	8 256	-	
Hopscotch Asia in One	1	NC	100,00%	1	-	-	
heaven Conseil	100	395	100,00%	2 669	2 669	-	
Hopscotch Système Africa	27	28	100,00%	27	-	-	
Alizeum	15	-107	100,00%	1 000	1 000	-	
UniTeam	50	240	100,00%	1 441	1 441	-	
Sport&Co	50	184	100,00%	1 487	1 487	-	
AMC	1 000	-3 079	50,00%	554	-	-	
Hopscotch Entertainment	NC	NC	100,00%	97	97		
France Vélo Evénements	50	NC	51,00%	26	26		
AD Crew	10	NC	49,00%	130	130		
Faire Mieux	60	-51	25,00%	15	15	-	
Filiales détenues à - de 20 %	NC	NC	NC	873	702	-	
TOTAL	4 757	22 834	16	28 523	25 569	-	-

Les titres de la société Heaven ont été annulés des comptes de la société mère à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine pour 3 254 milliers d'euros. En parallèle cela a généré un Mali de Fusion de 2 569 milliers d'euros qui sont venus se rajouter aux titres de la société Heaven Conseil, filiale d'heaven, pour 100 milliers d'euros, repris chez la mère, soit un total de 2 669 milliers d'euros.

	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Le Public Système Cinéma	-	4 008	5	-
Sagarmatha	-	42 869	639	-
Hopscotch Congrès	-	13 824	71	-
heaven Conseil	-	9 089	274	-
Wami Concept	-	757	4	-
Hopscotch	-	124 374	5 222	334 750
Rouge	-	3 005	(61)	-
Hopscotch Décideurs	-	1 651	83	-
Human To Human	-	2 429	89	-
Sopexa	-	34 061	4 142	-
Alizeum	-	1 815	(167)	-
Uniteam	-	5 456	90	-
Sport and Co	-	1 725	19	-
Auto-Moto Cycle Promotion	-	-	29	-
Autres	-	NC	NC	-

NOTE 18 : EFFECTIF

L'effectif moyen (en ETP) se répartit comme suit au 31 décembre 2023 :

Effectif	Cadres	Non cadres	Total
Permanents	42	16	58
Intermittents	0	4	4
Total	42	20	62

NOTE 19 : RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature versées aux dirigeants est le suivant :

En milliers d'euros	2023	2022
Membres des organes de direction	2 223	1 391
Membres des organes de surveillance	82	81

Au titre de leur contrat de travail, les membres des organes de direction du Groupe bénéficieront d'une indemnité de départ en retraite, en application de la convention collective. L'engagement afférent aux intéressés est inclus dans le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et est évalué à 612 milliers d'euros (cf. note 21 - Engagements hors bilan - Engagements de retraite page 135).

NOTE 20 : GESTION DES RISQUES

RISQUE LIE AU CAPITAL

La société gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital se compose de dettes, qui comprend les emprunts, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

RISQUE DE TAUX

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, la société emprunte à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

RISQUE DE CHANGE

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2023 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

La société exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

RISQUE DE CREDIT

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Nantissement sur fonds de commerce

Néant

Nantissement sur titres de participation et caution de garantie

La société HOPSCOTCH Groupe a des nantissements de comptes de titres financiers à hauteur de 29 153 milliers d'euros.

Garantie bancaire à première demande

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à 2 500 milliers d'euros.

Autres

La société a accordé dans le cadre de ses activités une contre-garantie sur engagement par signature de 500 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Engagements de retraite

Le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite est évalué à 1 408 milliers d'euros (1 100 milliers d'euros au 31/12/2022).

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un taux de turnover de 17,5% jusqu'à 55 ans et 0% au-delà ;
- › la table de mortalité (Insee données 2016-2018) ;
- › les hypothèses actuarielles suivantes :
 - › taux d'actualisation de 3,17%
 - › taux de réévaluation salariale de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres.
 - › taux de charges sociales de 50%

La retraite est ouverte aux salariés à l'initiative de la société dès lors que ces derniers ont atteint leur droit maximum ou l'âge de 65 ans. Le Groupe intègre les charges sociales dans le calcul de l'engagement.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL MOBILIER ET LOCATION FINANCEMENT

Néant.

LOCATIONS SIMPLES

Les engagements donnés en matière de locations mobilières et immobilières (principalement des baux commerciaux) s'élèvent à :

En milliers d'euros	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans
Locations mobilières et immobilières	2 810	12 357	13 069

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

NOTE 22 : INTÉGRATION FISCALE

La société HOPSCOTCH Groupe a choisi d'opter pour le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

Chaque société calcule sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, l'économie éventuelle d'impôt générée du fait de l'intégration étant conservée par la société HOPSCOTCH Groupe.

Le périmètre de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes :

- › HOPSCOTCH Groupe (tête du Groupe) ;
- › Sagarmatha ;
- › Le Public Système Cinéma ;
- › Hopscotch Congrès ;

- › Hopscotch ;
- › Human to Human ;
- › heaven Conseil ;
- › Wami Concept

IMPOT COMPTABILISE

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre les éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net
Résultat courant	2 006	533	2 539
Résultat exceptionnel	48	11	59
Crédits d'impôt		-28	-28
Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement		-244	-244
Participation des salariés			0
		272	2 326

NOTE 23 : OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les entreprises sur lesquelles la société exerce un contrôle exclusif ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises de la société, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales de la société, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs de la société, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	1 153	705
Clients avoirs, à établir	249	202
Clients créditeurs		
Dettes liées à l'intégration fiscale	361	14
Comptes courants passifs	657	1 731
Clients et comptes rattachés	16 892	15 004
Fournisseurs Avoir à recevoir	-	
Créances liées à l'intégration fiscale	298	933
Comptes courants actifs	6 408	4 634

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	(2 046)	(985)
Produits d'exploitation	17 328	15 238
Charges d'intérêts	(34)	(11)
Autres produits financiers	298	51
Charges exceptionnelles	(556)	
Produits exceptionnels		

NOTE 24 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe a acquis le 31 janvier 2024 des agences INTERFACE TOURISM en France, en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas, étendant ainsi sa présence en Europe et renforçant son expertise dans le secteur du Tourisme et du Marketing des destinations.

En 2023, INTERFACE TOURISM affiche un chiffre d'affaires de 16 M€, une marge brute supérieure à 8 M€ et un effectif cumulé d'environ 100 collaborateurs. Cette acquisition a fait l'objet d'un financement sous forme de dettes bancaires souscrit auprès des établissements financiers partenaires du groupe.

18.4. Politique de distribution des dividendes

Il n'existe pas de politique de distribution ad hoc. En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique de HOPSCOTCH Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible en tenant compte du contexte.

18.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois précédant la date d'établissement du présent document, il n'a pas existé et il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris les procédures en cours ou menaces de procédures dont la société a connaissance, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

18.6. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas à ce jour de changement significatif ni de la situation financière, et notamment dettes et trésorerie, ni de la situation commerciale.

18.7. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social	2 076	2 042	2 000	2 000	2 000	2 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 767 443	2 722 443	2 666 668	2 666 668	2 666 668	2 666 668
dont actions d'autocontrôle	131 619	121 420	52 160	74 261	59 270	52 604
Opérations et résultat de l'exercice						
Chiffre d'affaires	18 768	16 243	12 549	13 267	15 033	15 010
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1 301	2 627	-559	384	2 195	1 595
Impôts sur les bénéfices	272	184	-96	86	511	-268

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	33	0	0	-24	79
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	2 326	2 685	-559	-3 432	1 933	1 964
Résultat à distribuer de l'exercice	1 952	1 361	0	0	0	1 333
Résultat par action (1)						
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,17	0,30	-0,76	0,21	1,01	0,50
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,84	0,99	-0,21	-1,29	0,72	0,74
Dividende attribué à chaque action	0,65	0,50	0	0	0	0,50
Personnel						
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	67	36	38	57	56	51
Montant de la masse salariale pendant l'exercice	5 731	4 943	3260	3 254	3 921	3 301
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 463	2 306	1 839	1 543	1 777	1 709

* Hors contrat de liquidité

(1) En euros

19 # INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

19.1. Capital social

19.1.1. Informations sur le capital social

Le capital social de la société est, à ce jour, de 2 252 791,50 euros, divisé en 3 003 722 actions de 0,75 euros de nominal chacune, entièrement libérées. Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions composant le capital était de 2 767 443 actions représentant 4 289 676 droits de vote théoriques et 4 158 057 droits de vote réels. Au 31 mars 2024, le nombre d'actions composant le capital était de 3 003 722 représentant 4 523 975 droits de vote théoriques et 4 410 499 droits de vote réels. L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double. Par ailleurs, la différence entre le nombre total de droits de vote réels et le nombre total de droits de vote théorique résulte de l'existence d'actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ouvrant droit au même dividende, qui peuvent être nominatives ou au porteur.

Elles sont inscrites en compte et cessibles dans les conditions prévues par la loi.

DROIT DE VOTE DOUBLE (ART. 12 - 3 DES STATUTS)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

NANTISSEMENT

Il n'existe pas de nantissement significatif sur le capital.

Les évolutions du capital social au cours des trois derniers exercices :

- » Le 1^{er} juin 2022 : il a été créé 55 775 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros dans le cadre de l'attribution définitives d'actions attribuées gratuitement couverte par la remise d'actions nouvelles. A cette occasion, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 41 831,25 € et a ainsi été porté de 2 000 001 à 2 041 832,25 euros.
- » Le 1^{er} juin 2023 : il a été créé 45 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros dans le cadre de l'attribution définitives d'actions attribuées gratuitement couverte par la remise d'actions nouvelles. A cette occasion, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 33 750 € et a ainsi été porté de 2 041 832,25 à 2 075 582,25 euros.

Tableau synthétique des délégations et autorisations accordées au directoire en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2023

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2023	Montant résiduel au 31 /12/ 2023
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant et /ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien droit préférentiel de souscription	1.000.000 € (Montant nominal global des actions)	26 mois, à compter du 25 mai 2023	N/A	Néant	1.000.000 € (actions)
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	1.000.000 € ¹ (Montant nominal global des actions)	26 mois, à compter du 24 mai 2022	N/A	Néant	1.000.000 € (actions) ¹
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	1.000.000 € ¹ (et 20% du capital par an) (montant nominal global des actions)	26 mois, à compter du 24 mai 2022	N/A	Néant	1.000.000 € (actions) ¹
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	1 000 000 € (montant nominal global maximum des actions)	18 mois à compter du 5 mai 2023	N/A	Néant	1 000 000 € (montant nominal global maximum des actions)
Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	1.500.000 €	26 mois, à compter du 25 mai 2023	N/A	Néant	1.500.000 €
Autorisation donnée au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de la première attribution (nombre maximum d'actions auxquelles pourront donner droit de souscrire ou d'acheter les options)	38 mois, à compter du 25 mai 2023	NA	Néant	10% du capital social au jour de la première attribution (nombre maximum d'actions auxquelles pourront donner droit de souscrire ou d'acheter les options)

1 Plafond commun.

2. Cette autorisation a été utilisée par le Directoire le 21 novembre 2022 (59 000 AGA) représentant 2,17 % du nombre d'actions composant le capital au jour de l'Assemblée générale. Le plafond résiduel s'élève donc à 7,83% du capital au jour d'établissement du présent document qui n'a pas évolué depuis la dernière Assemblée (sur la base de 2 666 668 actions composant le capital au jour de l'assemblée)

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2023	Montant résiduel au 31 /12/ 2023
Autorisation donnée au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de l'Assemblée	38 mois, à compter du 24 mai 2022	N/A	(2)	7,83 % du capital
Délégation de compétence donnée au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	5% du capital social au jour de la décision d'émission	26 mois, à compter du 25 mai 2023	NA	Néant	5% du capital social au jour de la décision d'émission
Délégation conférée au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	500.000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit)	18 mois à compter du 25 mai 2023	NA	Néant	500.000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit)
Délégation donnée au Directoire aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique	2.000.000€ (montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons)	18 mois à compter du 25 mai 2023	NA	Néant	2.000.000€ (montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons)

ACTIONS DETENUES PAR HOPSCOTCH GROUPE OU PAR SES FILIALES

L'émetteur est la seule entité du Groupe HOPSCOTCH à détenir ses propres actions.

À titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2023, aux termes de sa cinquième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Dans le cadre de ce programme le prix maximum d'achat par action a été fixé à 50 €, le montant maximal de programme ressortant ainsi à 13 612 200€.

NOMBRE D'ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al.2 du Code de commerce, il vous est ci-après indiqué le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice en application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ; les cours moyens des achats et des ventes ; le montant des frais de négociation ; le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale ; pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées,

les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent :

Mouvement	Nombre d'actions	Cours moyen d'opération	Motif	Fraction de capital correspondant
Achat	29 108	18,02	Contrat de liquidité	0.97%
Vente	31 055	17,73	Contrat de liquidité	1.03%
Opérations hors contrat de liquidité	17 000	19.70	Contrat de rachat	0.56%

MONTANT TOTAL DES FRAIS DE NEGOCIATION

Néant.

Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :
 128 533 actions affectées à l'objectif de croissance externe et l'actionnariat salarié (4,64 % du capital)
 3 086 actions au titre du contrat de liquidité (0,11% du capital)
 Soit 131 619 actions détenues par la société (4,76 % du capital).

Valeur du portefeuille :

Valeur comptable du portefeuille : 1 790 353,77 € au 31 décembre 2023
 Valeur de marché du portefeuille : 2 513 922,90 € au 31 décembre 2023
 Valeur nominale totale : 98 714,25 €

Enfin il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale dans les termes indiqués au paragraphe ci-dessous le vote d'un nouveau programme de rachat d'actions.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENU PAR LA SOCIETE ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES AUTO-DETENUS

Au 31 décembre 2023, la Société détient 131 619 de ses propres actions soit 4,76 % de son capital. Les actions actuellement auto-détenues par la Société sont affectées aux objectifs suivants :

Finalité poursuivie	Nombre d'actions détenues	% du capital	Prix des actions détenues	Volume des actions utilisées pour cette finalité en 2023	Réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues en 2023
Objectif a)	64 309	2,32 %	13,60 €	0	-
Objectif b)	64 224	2,32 %	13,33 €	4 854	
Objectif c)	-				
Objectif d)	-				
Objectif e)	3 086	0,11%	19,15 €		

Objectif a) : conservation et remise ultérieure de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe

Objectif b) : attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou du Groupe, notamment pour la remise d'options d'achat ou l'attribution d'actions gratuites

Objectif c) : remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière

Objectif d) : annulation, par voie de réduction du capital

Objectif e) : animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2024 ET AUTORISATION DE REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION DES ACTIONS AUTO DETENUES

Il est proposé à l'Assemblée Générale, aux termes de la sixième résolution, de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- › d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- › de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- › d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées,
- › d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- › de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Mixte.
- › de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 75 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 22 527 900 euros. En cas d'opération

sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Parallèlement, le Directoire décide de proposer aux actionnaires de l'autoriser à réduire le capital par annulation des actions auto-détenues pour une période de 24 mois dans la limite de 10 % du capital.

Après avoir délibéré et connaissance prise de ces éléments, le Directoire, à l'unanimité, en approuve les termes en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale.

Enfin, au 31 mars 2024, le Président du Directoire déclare que la société détient, hors contrat de liquidité, 111 483 de ses propres actions, soit 3,71 % de son capital.

Les 113 476 actions actuellement auto-détenues par la société sont affectées notamment à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ainsi qu'à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

19.2. Acte constitutif et statuts

19.2.1. Objet social

L'article 3 des statuts définissant l'objet social est formulé comme suit :

La Société a pour objet :

- › d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques et notamment dans toute société ayant pour activité l'organisation d'évènements, de relations publiques, d'opérations promotionnelles et marketing d'élaboration de tout support et notamment de films, de formation et plus généralement d'opérations de communication off et online,
- › le cas échéant, d'exercer directement ces activités,
- › d'animer le groupe qu'elle contrôle notamment dans les domaines juridique, comptable, financier, marketing, communication, social, administratif.
- › et plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de participer à l'objet social.

19.2.2. Directoire et Conseil de surveillance

LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Extrait de l'article 13 des statuts- Directoire

[...]

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance.

NOMINATION ET REMPLACEMENT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Extrait de l'article 13 des statuts- Directoire

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de cinq. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six ans.

Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la direction générale de la Société.

Extrait de l'article 14 des statuts- Conseil de Surveillance

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital social et que la société excède les seuils fixés par la réglementation, un membre du Conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé dans les conditions fixées par la réglementation.

Les membres du Conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois années.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-président sont des personnes physiques.

19.2.3. Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE

Selon l'article 15 des statuts :

- › Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.
- › Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.
- › Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.
- › Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- › Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- › Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.
- › Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.
- › Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le Directoire.

19.2.4. Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant

19.2.5. Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » prévoit l'existence de seuils statutaires, devant être déclarés selon les modalités suivantes ;

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2% du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la Société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

20 **INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

Il n'existe pas de rapport autre que ceux émis dans le cadre normal et légal du Groupe par les Commissaires aux comptes et par les organes de direction.

21 **# DOCUMENTS DISPONIBLES**

HOPSCOTCH Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés.

Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Monsieur Pierre-Franck Moley

Membre du directoire et Directeur Général.

Par téléphone : +33 1 41 34 20 00

Par mail : pfmoley@hopscotchgroupe.com

Par courrier : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris

La dernière version à jour des statuts, les communiqués de presse et rapports ainsi que le calendrier prévisionnel des publications périodiques sont disponibles sur le site de la Société : www.hopscotchgroupe.com

Les informations légales concernant le Groupe sont également disponibles sur le site de l'AMF.

22 # AUTRES INFORMATIONS

En milliers d'euros	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	271 373	246 809	153 679	121 941
Marge Brute*	92 934	86 148	66 993	55 169
Résultat Opérationnel Courant	9 358	9 042	6 753	-2 306
Résultat Net Part du Groupe	4 568	5 578	3 995	-8 686
BNPA (€ / action)	1,65	2,09	1,60	-3,19
Total des Capitaux Propres	23 081	19 944	22 296	16 003
Trésorerie	42 155	43 995	44 615	38 157
Effectif moyen	675	697	638	644

22.1. Informations prévues au titre des délais de paiement (exercice 2023)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	26					79	26					83
Montant total des factures concernées HT	395K€	147K€	298K€	9K€	71K€	525K€	7 472K€	189K€	662K€	140K€	4 902K€	5 893K€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3,83%	1,42%	2,89%	0,09%	0,69%	5,09%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							39,81%	1,01%	3,53%	0,75%	26,12%	31,40%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												16
Montant total des factures exclues												165K€
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : La plupart des dettes de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe et sont payées trimestriellement. - Délais légaux						- Délais contractuels : La plupart des créances de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe réglées trimestriellement. Pour le reste, payable à 30 ou 45 jours fin de mois. - Délais légaux					

22.2. Dépenses non déductibles et dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges 31 946,72 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, et l'impôt correspondant.

23 # TABLES DE CONCORDANCE

Table de correspondance entre le rapport de gestion et le document d'enregistrement universel

Rubriques	DEU
L'attestation du responsable	1.2
Comptes sociaux	18.3.4
Comptes consolidés	18.3.2
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	18.3.3
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	18.3.1
Rapport de gestion :	Cf. table de concordance du rapport de gestion
6.1 Informations relatives à l'activité de la société et du groupe	
Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture L.232-1 II + V ; L. 233-26 Code de commerce	7 et 10 Note 36 Cptes consolidés
Activité et résultats de la société et du groupe par branche d'activité L.233-6 Code de commerce	5.2.2
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	5.2
Indicateurs clefs de performance de nature financière de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	7
Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel L. 225-100-1 Code de commerce	Annexe 3
Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	3
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la société et du groupe	N/A
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	11 et paragraphe Note 31
Activité en matière de recherche et développement de la société et du groupe L.232-1 II + V ; L.233-26 Code de commerce	5.7
Succursales L.232-1 II + V Code de commerce	N/A
6.2 Informations juridiques, financières et fiscales de la société	
Répartition et évolution de l'actionnariat L.233-13 Code de commerce	16
Nom des sociétés contrôlées et la part du capital de la société qu'elles détiennent L.233-13 Code de commerce	N/A
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français L.233-6 Code de commerce	5.3 et comptes consolidés note 19
Participations croisées R.233-19 Code de commerce	N/A

Rubriques	DEU
État de la participation des salariés au capital social L225-102 Code de commerce	15.2
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents 243 bis CGI	18.4
Dépenses et charges non déductibles fiscalement 223 quater CGI	22.2
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles L464-2 I al 5 Code de commerce	N/A
Délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients L.441-6-1 ; D.441-4 ; A 441-2 Code de commerce	22.1
Montant des prêts interentreprises L511-6 3 bis Comofi	N/A
Informations relatives à l'exploitation d'une installation SEVESO (art. L. 515-8 C. de l'environnement) L225-102-2 Code de commerce	N/A
6.4 Informations RSE	
Déclaration de performance extra-financière L225-102-1 ; R225-105 ; R225-105-1 Code de commerce	Annexe 3
Documents joints au rapport de gestion	
Rapport sur les paiements aux gouvernements L225-102-3 Code de commerce	N/A
Tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices R. 225-102 Code de commerce	18.7
Rapport sur le gouvernement d'entreprise L.22-10-8 à L.22-10-11 ; L225-68 ; Code de commerce	cf. table de concordance ci-dessous

Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rubriques	Paragraphes
Informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil	
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	12.1
Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de L233-3 C.com (hors conventions courantes)	N/A
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentations de capital	19.1.1
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification	N/A
Choix du conseil relatif aux modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement et/ou des actions issues d'exercice de stock-options	13.1
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice	Annexe 5 / page 220

ANNEXES

ANNEXE 1
HOPSCOTCH GROUPE - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT
D' ACTIONS

HOPSCOTCH GROUPE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 252 791,50 €
Siège social : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris
602 063 323 R.C.S. Paris

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement européen 596-2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016-1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 30 mai 2024 et présente les caractéristiques suivantes :

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 30 mai 2024

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du nombre d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Prix maximum d'achat : 75 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Montant maximal du programme : 22 527 900 euros

Modalités des rachats

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Objectifs

- › d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers

d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- › de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe, d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur
- › de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- › de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 30 mai 2024.

ANNEXE 2

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Hopscotch Groupe S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Rachat d'actions propres détenues par le Holding Système (autorisé par le conseil de surveillance du 30 mars 2023)

Personne concernée

Frédéric Bedin, Président du Directoire d'Hopscotch Groupe S.A., Pierre-Franck Moley, membre du Directoire d'Hopscotch Groupe S.A. et Benoît Desveaux, membre du Directoire d'Hopscotch Groupe S.A. Les membres du Directoire sont également actionnaires de la société Le Holding Système.

Nature et objet : au titre du contrat de rachat d'actions de la société Hopscotch Groupe S.A., cette dernière a racheté le 18 avril 2023, 17.000 actions Hopscotch Groupe S.A. qui étaient détenues par Le Holding Système.

Modalités : cette convention ponctuelle a été conclue moyennant un prix unitaire de 19,70 € soit un total de 334.900 €.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette acquisition est jugée à l'intérêt social car elle évitera de diluer les actionnaires en procédant à la remise d'actions nouvelles et permettra de disposer d'un stock d'actions.

**Avenant à la convention de refacturation interne avec la société SOPEXA
(autorisée par le conseil de surveillance du 7 mars 2023)**

Personne concernée

Pierre-Franck Moley, Directeur Général, membre du Directoire d'HOPSCOTCH Groupe S.A. et Président du Directoire de la société SOPEXA.

Filiale concernée

Société SOPEXA

Nature et objet

Conditions de refacturation des services réalisés par l'une des parties au bénéfice de l'autre :

1. Les frais de fonctionnement administratif d'HOPSCOTCH GROUPE S.A. - les prix sont facturés sur la base de l'effectif réel de l'année ;
2. Les frais de personnels dédiés - bilatéral - le coût total du salarié (salaires bruts chargés auxquels sont ajoutés les provisions pour congés payés et notamment les autres coûts et avantages en nature), sera refacturé à l'autre entité, majoré d'un mark up de 5 % ;
3. Les frais exceptionnels d'HOPSCOTCH GROUPE S.A. au titre d'évènements qui concernent également les collaborateurs d'HOPSCOTCH GROUPE S.A. et de SOPEXA : la quote-part de la société SOPEXA est refacturée sur la base du nombre de collaborateurs moyen présents dans l'entreprise sur l'exercice.

Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société, au titre de cette convention, a comptabilisé un produit à hauteur de 969.822 € H.T. et une charge à hauteur de 132 282 € H.T.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil de surveillance ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS CONCLUES ET AUTORISEES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Avenant 2024 à la convention de refacturation interne (autorisée par le conseil de surveillance du 5 mars 2024)

Le conseil de surveillance de votre société a, en date du 5 mars 2024, autorisé la signature d'une convention de refacturation interne entre la société et sa filiale SOPEXA, non détenue à 100 % par la société. Les détails de cette convention sont les suivants :

Personne/société concernée : Pierre-Franck Moley, Président du Directoire de SOPEXA et Directeur Général d'Hopscotch Groupe S.A ;

Nature et objet : conditions de refacturation des services réalisées par l'une des parties au bénéfice de l'autre :

- a) **Service ressources humaines** : la mise à disposition du service Ressources Humaines qui comprend l'accompagnement des collaborateurs, le conseil et le suivi de l'ensemble des enjeux RH et Droit sociaux : 235 € H.T. par mois par collaborateur SOPEXA (Agence France et siège) moyen présent dans l'entreprise sur l'exercice. Ce tarif inclut les licences Talentsoft et la nouvelle plateforme Hop'Academy mises à disposition des collaborateurs de SOPEXA dans leur suivi RH.
- b) **Service Paye** : l'établissement des bulletins de salaire, suivi des charges sociales, suivi administratifs du personnel de son entrée dans les effectifs à sa sortie :
 - › 23,50 € H.T. / bulletin pour les salariés en CDI et les stagiaires ;
 - › 46,50 € H.T. / bulletin pour les salariés en CDD, FREE ou autre contrat temporaire.
 - › Ce tarif comprend les licences des solutions informatiques nécessaires à l'établissement des bulletins de paye.
- c) **Service Généraux** : la mise à disposition de l'équipe Services Généraux qui gère d'une part la maintenance du site et d'autre part l'exploitation interne et externe du bâtiment au service de ses occupants : 61,50 € H.T. par mois par collaborateur SOPEXA moyen présent dans l'entreprise sur l'exercice.
- d) **Informatique** : la mise à disposition de logiciels et autres outils informatiques donnera lieu à une refacturation au prorata du nombre d'ETP au coût réel selon la distinction GROUPE SOPEXA et Siège SOPEXA. La mise à disposition de l'équipe IT, services supports, l'usage d'équipement, des infrastructures et matériels.
- e) **Service Juridique** : la mise à disposition du service juridique qui comprend l'accompagnement des collaborateurs, l'accompagnement en droit des sociétés, le conseil, la veille juridique et les assurances Hopscotch Groupe S.A. dont bénéficie SOPEXA. Le budget du service juridique donnera lieu à une refacturation au prorata de la Marge Brute du coût réel du service.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : l'intérêt du contrat de refacturation conclu entre votre société et SOPEXA est d'une part de mutualiser les fonctions supports en proposant des prestations à SOPEXA qui peut ainsi bénéficier de certains services, équipements et infrastructures, moyennant une facturation selon les modalités prévues au contrat et d'autre part d'également pouvoir bénéficier de services ou personnels de SOPEXA.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestation d'hébergement avec la filiale SOPEXA

Pierre-Franck MOLEY, Directeur Général Membre du Directoire d'HOPSCOTCH GROUPE S.A. et Président du Directoire de la société SOPEXA

Personne concernée

Filiale concernée

Société SOPEXA

Nature et objet

Mise à disposition par la société HOPSCOTCH GROUPE S.A. d'une partie de ses locaux dont elle est locataire à sa filiale SOPEXA, incluant les taxes, les charges locatives et d'accueil.

Modalités

Le montant de cette mise à disposition est fixé en fonction des prestations et coûts selon les mètres carrés, comme suit :

- › Loyer + charges locatives du bailleur : 756 € / m² HT
 - › Fiscalité : 59 €/m² HT
 - › Frais généraux liés au bureau : 137 €/m² HT
- Soit un total de 458 864 € H.T. par an.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a comptabilisé un produit de 458.864 € H.T. en application de cette convention.

Convention de refacturation des services supports entre votre société et la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION

Société concernée

Votre société, qui détient 50 % des actions et droits de vote de la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION.

Nature et objet

La convention conclue pour une durée indéterminée à compter du 12 avril 2022, a pour objet de permettre à la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION de bénéficier, de façon ponctuelle ou permanente, des services, équipements et infrastructures qui y sont détaillés et d'en fixer les modalités de refacturation des coûts par votre société.

Modalités

Les tarifs sont fixés, pour les services comptables, à un taux horaire de 100 € H.T. soit un total d'environ 4.800 € H.T. par an et pour la migration de logiciel en 2022 à un total d'environ 2.400 € H.T., soit 24 heures.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a comptabilisé un produit de 4800 € H.T. en application de cette convention

Convention de prestations de services entre votre société et la société Christophe Chenut Conseil

Personne/société concernée

votre société et la société Christophe Chenut Conseil dont le Président est Monsieur Christophe Chenut qui exerce également la fonction de Président du Conseil de Surveillance de votre société.

Nature et objet

la convention, conclue pour une durée indéterminée à compter du 7 mars 2022 avec faculté de résiliation est rémunérée comme suit :

- › Les prestations dites « permanentes » font l'objet d'une rémunération d'un montant forfaitaire annuel de 32.500 € H.T. au titre des diverses prestations réalisées sur chaque année civile. Ces prestations ont débuté le 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de la première année civile, un montant forfaitaire de 32.500 € H.T. a été versé à titre de prime pour l'investissement de Monsieur Christophe Chenut sur les différents appels d'offres « Jeux Olympiques ».

- › Les prestations exceptionnelles, n'entrant pas dans le champ de l'article 1 (Objet du Contrat), feront systématiquement l'objet d'un devis préalable émis par le prestataire qui devra être accepté par un bon de commande émis par la société et ce après autorisation du Conseil de Surveillance de votre société.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a comptabilisé une charge de 32.500 € H.T.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

la société Christophe Chenut Conseil exécute des prestations de services liées à du conseil dans le domaine du sport au bénéfice de votre société. Votre société se sert de cette expertise pour répondre à divers appels d'offres dans le domaine du sport et donc élargir son périmètre d'intervention.

Conventions de trésorerie avec la filiale Au Café

Personnes concernées

Messieurs Frédéric Bedin, Pierre-Franck Moley et Benoît Desveaux, respectivement Président du Directoire et directeurs généraux et membres du Directoire de votre société, qui est Présidente de la société en cours de liquidation Au Café.

Filiale concernée

Société Au Café.

Nature et objet

La convention de refacturation porte sur la refacturation à la filiale Au Café des frais de fonctionnement administratif et du coût lié à la mise à disposition des équipements et infrastructure d'HOPSCOTCH GROUPE S.A.

La convention de trésorerie porte sur les modalités des avances en compte courant entre les sociétés du groupe.

Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a comptabilisé un produit financier de 1311,50 € H.T. au titre de l'application de la convention de trésorerie.

Convention de refacturation du coût du Président du Directoire de la société SOPEXA à votre société

Personne concernée

Monsieur Pierre-Franck Moley, Directeur Général et membre du Directoire de votre société et Président du Directoire de la société SOPEXA.

Nature et objet

Prise en charge par la société SOPEXA de l'équivalent de la moitié du montant global tout compris (fixe, variable, frais, avantage nature, ...) versé par la société HOPSCOTCH GROUPE S.A. à Monsieur Pierre-Franck Moley au prorata temporis de son mandat chez la société SOPEXA sur l'année civile de référence, et dans la limite d'un plafond annuel de € 220.000 (charges sociales employeur incluses).

Modalités

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le produit comptabilisé par votre société au titre de cette convention s'élève à 220 000 €.

Paris La Défense, le 26 avril 2024

KPMG Audit

Xavier Fournet

Associé

Paris, le 26 avril 2024

Cabinet Foucault

Olivier Foucault

Associé

**H O P
S C O
T C H**

GLOBAL PR GROUP

ANNEXE 3
RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE
DE L'ENTREPRISE
2023

Sommaire

01. Édito.....	165
02. Notre mission	166
03. Notre Roadmap	172
04. Environnement	177
05. Social	186
06. Économique.....	201
07. Ressources.....	210

H O P
S C O
T C H

GLOBAL PR GROUP

NOTRE IMPACT EN BREF

970

heures de formations réalisées auprès de 459 collaborateurs du groupe HOPSCOTCH pour les accompagner sur des sujets clés comme la RSE, le management ou le bien-être au travail.



223 personnes recrutées en 2023 (en CDI ou CDD)



454 collaborateurs en France
681 dans le Monde

1,6%

Taux de collaborateurs en situation de handicap

184 MANAGERS



116 femmes (63%)



68 hommes (37%)

174,19 KG ÉQ.
CO2/K€ HT VENDU

Notre empreinte carbone des évènements et campagnes par millier d'euros vendus a chuté en 2023 de 11% par rapport à 2022 passant de 195,91 kg eqCO2/k€ HT vendus à 174,19 kg eqCO2/k€ HT vendus.

208 000€

de soutiens et des dons aux associations. Près de 40 associations soutenues à travers le mécénat de compétence, don en nature ou financier.

• 13 STRIKES ORGANISÉS EN 2023

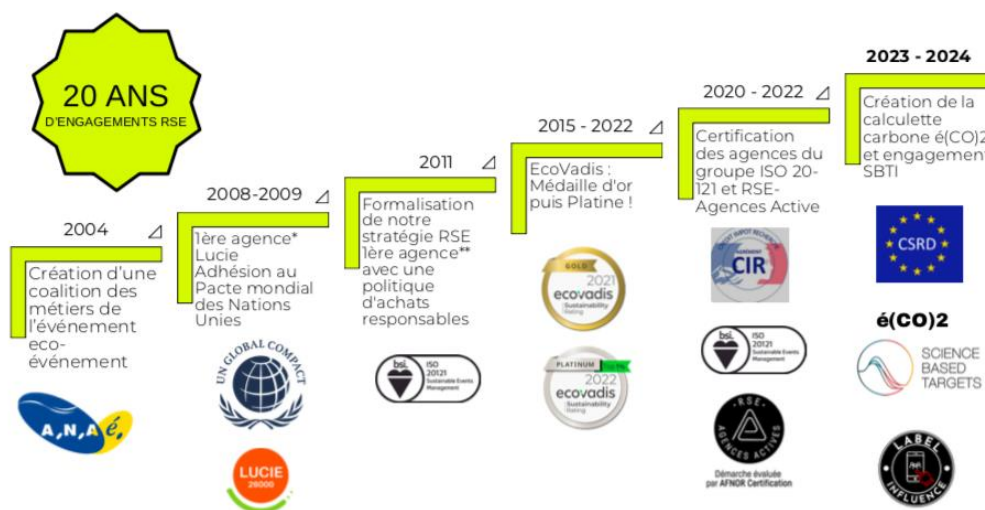
Les Strike sont des réunions menées en intelligence collective, permettant d'aligner les entreprises ou les organisations sur leur stratégie et leur raison d'être. Les Strike sont menés par les équipes Innovation d'Hopscotch Groupe, à destination de l'interne ou vers des clients externes.

• 23 ACTIONS DE SENSIBILISATION MENEES EN 2023

pour informer et sensibiliser sur les risques liés à la protection des données personnelles (emails génériques, simulations, Hopcases, intranet).

Un engagement historique

Depuis 2004, Hopscotch déploie une politique RSE ambitieuse à l'avant-garde des normes sociales et environnementales. Hopscotch est la 1^{ère} agence événementielle à avoir formalisé une démarche RSE qui s'ancre dans une mission, une stratégie de groupe et le déploiement d'un management des systèmes certifié.



* 1^{ère} agence Lucie : Sagarmatha

** 1^{ère} agence avec une politique d'achats responsables : Public Système (Hopscotch Event)

La démarche RSE repose sur 3 piliers.



01. ÉDITO

Jour après jour, nous développons le capital relationnel de nos clients : un catalyseur d'idées et d'actions essentiel pour tenir leurs objectifs économiques tout en contribuant à l'émergence d'un nouveau standard de communication. Le capital relationnel se nourrit de leur écosystème pour tisser des relations, établir une confiance durable et nouer des partenariats hybrides. C'est un accélérateur de transformation pour faire circuler les idées et co-crée ensemble de nouvelles solutions répondant à des enjeux business en respectant les limites planétaires.

Notre mission est de développer des relations durables. Nous mobilisons et construisons des ponts entre des communautés d'opinions et d'intérêts divers pour mieux accompagner nos clients.

Pour HOPSCOTCH Groupe et ses agences, 2023 c'est aussi la production de plus de 1 200 événements et campagnes, en France et à l'international.

Notre politique RSE se nourrit d'une approche transversale et horizontale au sein de notre Gouvernance en se dotant de 9 comités et équipes pour coordonner la mise en œuvre de nos engagements.

En 2023, nous continuons à nous engager sur **le volet environnemental**. Nous avons pour objectif de réduire l'empreinte environnementale de nos événements et campagnes. Dans cette optique, nous avons développé un outil accessible à la filière événement : la Calculette E(CO)₂ qui offre un outil d'évaluation de l'Impact Carbone.

En 2023, nous continuons à nous engager sur **le volet social**. Près de 457 collaborateurs sont sensibilisés et progressivement formés aux enjeux RSE. Les programmes dédiés à l'engagement, à la diversité et à l'inclusion, comme le Diverstival ou la Journée solidaire HOPSCOTCH "Une autre histoire", rassemblent nos équipes autour de valeurs partagées.

En 2023, nous continuons à nous engager sur **le volet économique**. Nous enrichissons notre accompagnement auprès de nos partenaires à travers la force du capital relationnel. Le Groupe poursuit le déploiement de sa politique d'achats responsables pour mettre en œuvre ses engagements sociaux et environnementaux auprès de nos fournisseurs et clients.

L'année 2023 renforce notre approche collective du changement. Nous sommes résolus à inventer ensemble une communication plus responsable et à contribuer à la création de nouveaux standards du conseil en communication. Nous vous invitons à explorer les pages de ce rapport pour découvrir en détail nos actions, nos projets et nos résultats.

Le CoDir

02. NOTRE MISSION

Faire du Capital Relationnel un standard de communication.

Chez HOPSCOTCH, nous pensons que la valeur d'une marque, d'une entreprise, d'une organisation est fortement impactée par son capital relationnel : la qualité des relations qu'elle noue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

- » **Nos Activités** : Nous générons des conversations, des échanges, des relations qui viennent alimenter les espaces de visibilité médiatiques et digitaux. Le capital relationnel permet de fournir une information fiable, tisser des liens et passer à l'action. Nos activités sont responsables si nos clients, avec l'aide de leurs écosystèmes, ont intégré le capital relationnel dans leurs pratiques de communication au service d'un modèle régénératif.
- » **Notre Mission** : Consolider le capital relationnel de nos clients pour permettre leur développement, soutenir leurs engagements environnementaux et sociétaux, et renforcer leurs relations avec l'ensemble de leurs publics dans un cadre de confiance totale.
- » **Notre Horizon** : Le capital relationnel devient le standard de communication responsable en 2030.
- » **Nos Outils** : Nous développons des indicateurs pour réussir à préserver et à enrichir le capital relationnel.

Une stratégie RSE certifiée

LE LABEL ECOVADIS



Le Label EcoVadis distingue les agences en fonction de la maturité de leur démarche RSE selon 3 niveaux (engagé, confirmé, expert). Il évalue l'organisation et la gouvernance des entreprises, selon 21 enjeux regroupés en 4 thèmes (Environnement, Social & Droits de l'Homme, Éthique, Achats Responsables). Les 21 enjeux ou critères sont tirés de normes RSE internationales, telles que les principes du Pacte Mondial, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Global Reporting Initiative (GRI), la norme ISO 26000 et les principes de CERES. Les évaluations EcoVadis mesurent également la qualité du système de gestion RSE d'une entreprise en examinant sept indicateurs de management.

En 2022, le groupe HOPSCOTCH obtient la certification EcoVadis Platinum. L'entreprise fait ainsi partie des 1% d'acteurs les plus performants dans son secteur d'activités.

En 2023, la note du groupe est dégradée suite à l'abandon du label LUCIE valant 9 points sur la note globale. Sagarmatha ayant répondu avec excellence aux 10 engagements demandés par le label LUCIE, elle ne renouvelle pas le label LUCIE pour se concentrer sur l'ISO 20121.

Autres Labels

UN GLOBAL COMPACT



Depuis 2009, HOPSCOTCH Groupe intègre les dix principes du Global Compact (droits de l'homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption). Le groupe HOPSCOTCH contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations-Unies pour répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Le groupe mobilise 9 des 17 Objectifs de Développement Durable.

LABEL B CORP



Le Label B Corp est une certification attribuée à des entreprises qui répondent à des normes élevées de performance sociale et environnementale, de responsabilité et de transparence. Cette certification est délivrée par l'organisation à but non lucratif B Lab, qui évalue les entreprises selon des critères spécifiques. Depuis 2023, SOPEXA effectue les démarches pour obtenir la labellisation.

Management des systèmes certifiés

Des Campagnes de communication responsables

LABEL RSE AGENCES ACTIVES



Le Label RSE Agences Actives a été cocréé par l'AACC (Association des Agences Conseil en Communication), le SCRП (Syndical du Conseil en Relations Publiques) et l'AFNOR. Ce référentiel est spécifiquement adapté aux enjeux et métiers des agences-conseils en communication.

Divisé en quatre grands thèmes, il couvre l'ensemble des sujets propres à celles-ci : vision et gouvernance, réalisation des prestations, ressources humaines et aspects sociaux, impact environnemental de l'agence.

Pour obtenir ce label, les agences renseignent un questionnaire basé sur la norme internationale ISO 26000 et doivent, pour chaque critère, mettre à disposition des évaluateurs RSE d'AFNOR Certification les éléments de preuves justifiant leurs réponses.

En 2023, 5 Agences sont désormais certifiées :

- › HOPSCOTCH PR
- › heaven
- › Human to Human
- › LPS PR
- › SOPEXA France

Des événements éco-responsables et éco-conçus

ISO 20121



La norme ISO 20121 est une norme internationale qui établit des lignes directrices pour la gestion responsable et durable d'événements. Benoît Desveaux a piloté l'équipe française mobilisée pour l'implanter en France. Ce qui permet à une des agences HOPSCOTCH d'être la première agence européenne certifiée en 2011.

L'ISO 20121 vise à aider les organisations à planifier et à exécuter des événements tout en minimisant leur impact sur l'environnement, en favorisant l'inclusion sociale, et en maximisant les avantages économiques.

La norme ISO 20121 s'applique à certifier le système de management responsable de nos équipes. La démarche inclut les thématiques transverses telles que les achats responsables, les RH, les exigences légales, etc. Cette norme permet également d'être en permanence dans une démarche d'amélioration pour obtenir toujours plus d'impact positif.

Depuis 2020, les agences Sagarmatha et Hopscotch Event sont certifiées ISO 20121.

Depuis 2022, trois nouvelles agences du groupe ont entamé cette démarche de certification : Hopscotch Luxe, Travel et Congrès seront certifiées d'ici avril 2024.

Ces cinq agences représentent une Team ISO composée de 24 référents opérationnels et stratégiques.

Notre gouvernance

UNE GOUVERNANCE HORIZONTALE

La mise en place d'une gouvernance horizontale pour diffuser une véritable culture RSE implique d'adopter une approche inclusive et transversale au sein de l'entreprise.

L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Benoît Desveaux est depuis de nombreuses années investi sur les sujets de développement durable et porte la voix du Groupe au sein d'instances, auprès des médias, au sein de nos associations et syndicats professionnels.

Le CODIR d'HOPSCOTCH Groupe est régulièrement mobilisé sur les questions de développement durable et intègre la RSE dans la stratégie globale de l'entreprise.

Isabelle Luoni, directrice de la performance globale, assure le pilotage des fonctions achats et RSE du groupe. Elle veille au suivi des certifications et labellisations.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE PAR LES ÉQUIPES

Tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise sont associés à la prise de décision liée à la RSE. La responsabilité de la RSE ne repose pas uniquement sur un département spécifique : elle est partagée horizontalement.

Ainsi, les collaborateurs du groupe sont fortement impliqués sur les sujets RSE. Au sein de toutes les agences, tout type de postes sont concernés. Ces équipes sont renforcées par une communication transparente, la sensibilisation et la formation des enjeux RSE.

DES COMITÉS RSE DÉDIÉS À L'AVANCÉE DE CHANTIERS STRATÉGIQUES

- › **4** collaborateurs au sein du **Comité Ethique**
- › **24** collaborateurs sein de la **TEAM ISO 20121**
- › **12** collaborateurs dans la **TEAM Handicap**
- › **14** collaborateurs dans la **Team Fresqueurs**, formés à la fresque du Climat en 2022
- › **37** membres et invités collaborateurs au sein de la **TEAM Méthodologie** Agence
- › **47** membres et invités au sein de la **TEAM Intelligence Artificielle** (pour la création d'une Charte)
- › **15** Ambassadeurs qui font rayonner la RSE SOPEXA à l'international à travers la création de partenariats locaux.
- › **8** collaborateurs au sein de la **TEAM Planet** chez Sagarmatha
- › **5** salariés volontaires qui participent au Comité RSE pour la rédaction du plan d'action et de la charte RSE chez heaven

Nos 5 piliers

A travers sa mission pour augmenter le capital relationnel des organisations, HOPSCOTCH Groupe s'appuie sur 5 piliers.

INNOVATION

Faire évoluer continuellement le métier de la communication, dans sa vision, ses méthodologies, ses technologies et sa pratique ; mettre l'intelligence collective, le digital et l'intelligence artificielle au service de la création d'expériences et de relations pour les organisations et leurs publics.

ENTREPRENARIAT

Transmettre et développer l'esprit d'entreprise qui nous anime, à l'interne et dans notre écosystème. Mettre nos structures au service de ceux qui ont envie d'entreprendre : favoriser l'intrapreneuriat, encourager les nouvelles initiatives, développer un esprit d'audace, de curiosité et d'apprentissage continu pour tous.

TALENTS

Promouvoir un cadre de travail qui favorise la diversité et l'inclusion, le transfert de compétences, renforce la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs.

ACCOMPAGNEMENT

Aider notre écosystème à adopter une communication responsable et inclusive : conseiller et accompagner nos clients par la sensibilisation, la pédagogie, la proposition d'offres et de solutions responsables. Pratiquer une démarche de formation, d'amélioration et de certification continue : à l'interne, faire grandir l'engagement environnemental, sociétal et social des collaborateurs ; à l'externe, emmener nos fournisseurs dans un chemin de responsabilité.

ECO-CONCEPTION

Avec nos fournisseurs et nos partenaires, intégrer les enjeux de responsabilité dès la conception des projets et les respecter sur l'ensemble de leur réalisation, à savoir : privilégier une communication transparente, minimiser les ressources utilisées, réutiliser, recycler, favoriser l'inclusion et l'héritage.

H
O
P
S
C
O
T
C
H

GLOBAL PR GROUP

UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

| nos ressources |

**40 BUREAUX
DANS LE MONDE
UNE PRESENCE
SUR 5 CONTINENTS**



681
Collaborateurs



5000m²
au cœur de Paris
Conçus avec
les collaborateurs



**13
Strikes**
organisés
en 2023

- 187+ consultants à l'international
- 195 + Experts d'événementiel numérique
- 143+ Consultants en relations publics & numérique
- 26+ Créatifs & planneurs stratégiques

Hopscotch génère aussi de la
valeur humaine, sociale et sociétale
au bénéfice de ses communautés, en 2023

223
Recrutements

459
Collaborateurs
ont bénéficié
d'une formation

208 000 €
affectés
aux causes
solitaires

NOTRE VISION DE LA RELATION CLIENTS

Un accompagnement sur mesure proche des clients : une équipe constituée pour chaque projet, et qui évolue en fonction des enjeux.

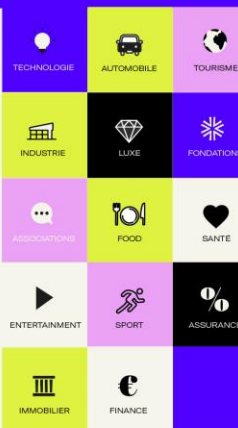
Une approche transversale, qui fait intervenir plusieurs métiers.

La co-création des idées et la co-construction des projets avec nos clients : le lab Hopscotch au service d'une relation de travail innovante.

| Les chercheurs et les scientifiques | les pouvoirs publics | les citoyens

| les dirigeants d'entreprise et les communicants | les publics internes

aux entreprises | les journalistes et les influenceurs |



**271 MILLIONS
D'EUROS DE
CHIFFRE
D'AFFAIRE
93 MILLIONS
D'EUROS DE
MARGE BRUTE**

Les missions menées par nos clients
sont notre principale source de revenus

RENCONTRER NOS CLIENTS ET VALORISER NOTRE OFFRE

- Communiquer autour de nos valeurs : participer à des événements engageants (France et Monde).
- Prendre la parole pour montrer notre savoir-faire : dans les médias, à l'occasion de rencontres thématiques ou d'actions de relations publiques, sur les réseaux sociaux.
- Créer des événements propriétaires pour établir un dialogue entre toutes nos parties prenantes.
- Répondre aux attentes des clients et des institutions : être présent sur les compétitions et marchés publics notamment.
- Sensibiliser et accompagner nos clients sur les grands enjeux de notre époque : sociétaux et environnementaux.

03. NOTRE ROADMAP

GOUVERNANCE

Eco-concevoir nos événements, en améliorer l'impact et tendre vers le zéro déchet

Réduction des émissions liées aux déplacements

Améliorer l'impact environnemental de notre siège

Veiller à la protection de la biodiversité

Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité

Engager et Fidéliser les talents

Respecter les Droits de l'Homme et lutter contre la corruption

Assurer la sécurité physique, numérique et sanitaire de nos parties prenantes

Être conseil sur la communication de la RSE

Embarquer nos clients et nos parties prenantes et Communiquer sur notre démarche

Achats responsables en privilégiant les partenaires locaux

Bâtir un héritage matériel et immatériel durable

ENVIRONNEMENT

SOCIAL

ECONOMIQUE

NOS POLITIQUES RSE DÉPLOYÉES en 2023

| Ce tableau présente une synthèse des risques, des actions et des indicateurs des différentes politiques déployées en 2023 |

1/2

RISQUE / OPPORTUNITE	ENJEU	ACTIONS	INDICATEURS 2022	INDICATEURS 2023	EVOLUTION
<p>1</p> <p>GOVERNANCE Faire vivre la performance globale</p>	Assurer un bon pilotage de la performance globale et sensibiliser les équipes à la raison d'être de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un CODIR pour piloter la performance globale de façon plus transversale Sensibilisation des équipes aux enjeux de la performance extra-financière Réflexion collective autour de la raison d'être de l'entreprise et démarche de transformation de l'entreprise 	12 collaborateurs formés à la Fresque du Climat	Une gouvernance horizontale avec : des collaborateurs présents dans un Comité Ethique, une TEAM ISO 20121, une TEAM Handicap, une TEAM Fresqueurs, une TEAM Méthodologie Agence, une TEAM Intelligence Artificielle, une TEAM Planet chez Sagarmatha, 15 Ambassadeurs qui font rayonner la RSE SOPEXA à l'international, 5 salariés volontaires qui participent au Comité RSE chez heaven	La gouvernance horizontale s'amplifie en 2023 avec la création de nouveaux comités et la participation de nouveaux collaborateurs
<p>2</p> <p>ENVIRONNEMENT Impact environnemental (événements & campagnes)</p>	Réduire l'impact des productions événementielles et campagnes de communication sur l'environnement (déchets, GES, énergie)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des dispositifs favorisant l'économie circulaire et l'éco-conception Mettre en place le Programme Zéro Déchet Déployer des outils de calcul de notre impact carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la certification ISO 2012 Déploiement de la labellisation Agences Actives RSE 	Le ratio de l'empreinte carbone de nos opérations (événements, RP et conseil) en kg eqCO2 sur le montant des achats hors locations et achats intragroupes en k€, TTC Unité : kg eqCO2/k€ TTC en 2022 : 319,89 kg en 2023 : 316,91 kg	Nouvel indicateur mis en place en 2023 mais calculé pour 2022 -1% entre 2022 et 2023
<p>3</p> <p>ECONOMIQUE Achats responsables</p>	Intégrer les critères de développement durable et d'insertion sociale dans le référencement des fournisseurs du Groupe Inciter nos partenaires à s'engager à nos côtés pour identifier des solutions d'éco-socio-production et partager, ensemble, les meilleures pratiques en matière de RSE.	<ul style="list-style-type: none"> Insérer des clauses environnementales et sociales dans les cahiers des charges Sensibiliser, co-construire et former nos prestataires en RSE 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de commandes passées au secteur ESAT et EA en 2022 : 26 Déploiement de certification ISO 20121 	<ul style="list-style-type: none"> NOUVEL INDICATEUR: Part des achats inclusifs, issus de l'ESS, dans le total des achats : 0,066% Montant : 80 538,84€ Déploiement de certification ISO 20121 	101 591,01€ dont 69 719,83€ achats directs et 31 871,18€ achats indirects. Au regard des éléments achats inclusifs de 2022, la part des achats directs a diminué de 5%, mais celle des achats indirects a augmenté de 47%. Des actions de communication en interne pourraient inverser la tendance.
<p>4</p> <p>SOCIAL Inclusion, diversité et accessibilité</p>	Lutter contre les discriminations en interne, au sein des équipes de Hopscootch, afin de mieux incarner les valeurs inclusives de l'entreprise. Choisir des fournisseurs responsables sur le plan social. Concevoir et produire des actions de communication (messages, événements) accessibles à tous les publics, y compris en situation de handicap ou éloignés des standards de communication classiques. Créer les conditions d'une communication inclusive.	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des campagnes d'informations et de sensibilisations régulières sur le handicap Rendre nos campagnes et événements produits accessibles à tous les publics Mettre en place un accord handicap au sein du Groupe Créer des campagnes et des événements accessibles et engagées pour les valeurs d'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de travailleurs handicapés : 1,23% Taux de femmes à des postes d'encadrement : 67% 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de travailleurs handicapés : 1,6% Taux de femmes à des postes d'encadrement : 184 managers dont 116 femmes (63%) et 68 hommes (37%) Répartition par genre : Hommes : 183 - 27% - Femmes : 498 - 73% 	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'une personne en situation de handicap sur la société Hopscootch Groupe. L'écart entre 2022 et 2023 s'explique par plusieurs facteurs : le traitement des données à la main en 2022 avec oubli de certains managers et non pointage des managers d'alternants et de stagiaires + en 2023 de nouveaux outils de suivi et l'acquisition des sociétés sport (Uniteam, Sport & Co et Alizeum) dont 90% des postes à encadrement sont tenus par des hommes.

NOS POLITIQUES RSE DÉPLOYÉES en 2023

| Ce tableau présente une synthèse des risques, des actions et des indicateurs des différentes politiques déployées en 2023 |

2/2

RISQUE / OPPORTUNITE	ENJEU	ACTIONS	INDICATEURS 2022	INDICATEURS 2023	EVOLUTION
<p>6</p> <p>SOCIAL Respect des droits de l'Homme et lutte contre la corruption</p>	Assurer le respect des droits de l'Homme dans tous les pays où nous intervenons.	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser et appliquer notre code de conduite anticorruption Animer notre comité 'éthique' au sein de Hopscootch et informer sur la procédure d'alerte existante 	Nombre d'alertes reçues : 0	Nombre d'alertes reçues : 0	Rien à signaler.
<p>7</p> <p>ECONOMIQUE Dialogue et impact positif auprès de nos parties prenantes</p>	<p>Soutenir le secteur associatif</p> <p>Héritage</p> <p>Faire évoluer la profession vers un impact plus positif</p> <p>Accompagner et encourager nos clients dans la mise en place de politiques responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des actions philanthropiques (dons et mécénat) auprès du secteur associatif Dispenser des cours dans des écoles de communication, en lien avec la raison d'être de l'entreprise et l'avenir de la profession Participer à des réflexions collectives sur le rôle des entreprises pour promouvoir l'économie régénérative S'adosser au Plan de Transformation de l'Economie Française du Shift Project et rassembler la filière pour décarboner les métiers de la communication Créer l'offre Hopscootch pour conseiller et encourager les actions RSE des entreprises et organisations 	Dons aux associations: 30K€ 16 strikes organisés	<ul style="list-style-type: none"> Dons aux associations: 208K€ 13 strikes organisés 145 heures de formations dispensées par des collaborateurs dans 6 établissements 	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation est principalement due à l'élargissement du périmètre des entités du groupe dont Hopscootch Sport, ainsi qu'à un développement des dons et mécénats sur 2023, dont la nouvelle initiative des Journées Solidaires Baisse du nombre de strikes du fait de projets plus importants et d'équipes réduites. Hausse du nombre de formations qui peut être expliquée par un meilleur reporting.
<p>8</p> <p>ENVIRONNEMENTAL L'impact environnemental de notre siège</p>	<p>Limiter les consommations d'énergie liées à l'activité du siège</p> <p>Améliorer la gestion de nos déchets au siège</p>	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les consommations d'énergies Optimiser le tri et la réduction de nos déchets Adapter les usages et les consommations à l'effort de sobriété nationale 	<ul style="list-style-type: none"> 51,9 T éq. CO2 Consommation d'eau : 1689 m3 Consommation d'électricité : 317 MWh Chaleur urbaine : 172 MWh Froid : 143 MWh 44 380 Kg de déchets recyclés Mise en place d'un plan de sobriété 	<ul style="list-style-type: none"> 41,9 T éq. CO2 Consommation d'eau : 1770m3 Consommation d'électricité : 305 MWh Chaleur urbaine : 133 MWh Froid : 133 MWh 43 043 Kg de déchets recyclés Plan de sobriété appliqué sur toute l'année 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de la consommation et des émissions liée à la mise en place du plan de sobriété. Indicateur constant
<p>9</p> <p>SOCIAL Assurer la sécurité physique, sanitaire et numérique de nos parties prenantes</p>	Respecter les données personnelles et les obligations liées à la RGPD	<p>Appliquer le Plan de Prévention et le Vademecum</p> <p>Former nos collaborateurs aux principes de protection des données personnelles</p>	15 actions de sensibilisation menées par le service IT, relatives à la sécurité des données informatiques	23 actions de sensibilisation menées par le service IT, relatives à la sécurité des données informatiques	Les actions de sensibilisation sont en hausse
<p>10</p> <p>ENVIRONNEMENTAL Biodiversité</p>	Intégrer la biodiversité dans la planification et la réalisation de nos événements	Mettre en place de nouvelles méthodologies pour intégrer la biodiversité	NA	NOUVEL INDICATEUR Solliciter l'intervention d'experts. Privilégier des partenariats avec des initiatives œuvrant pour la préservation de la biodiversité. Former à la biodiversité. Evaluer la biodiversité dans les achats responsables.	Nouvel indicateur mis en place en 2023.

04. ENVIRONNEMENT



Eco-concevoir nos événements, en améliorant l'impact et tendre vers le zéro déchet

La question des déchets est un enjeu majeur pour la filière événementielle et une priorité pour le Groupe. Pour tous ses événements, HOPSCOTCH Groupe met en place un programme ambitieux « Zéro Déchet » autour du principe des 8R.

LA POLITIQUE DES 8R

Réfléchir

Avant d'acheter ou de consommer, nous réfléchissons en amont à l'impact de nos choix sur l'environnement.

Refuser

Nous accompagnons nos clients dans l'expression de leurs besoins en interrogeant parfois la pertinence de certaines prestations. Ne vaut-il mieux pas louer plutôt qu'acheter ? En a-t-on vraiment besoin ? Ne peut-on pas la remplacer par une autre idée et faire l'impasse sur le superflu ?

Réduire

Nous réinventons notre façon de concevoir nos événements pour réduire notre impact en nous concentrant sur ce qui est véritablement utile. Dès la conception, nous repensons à l'utilité de chaque élément : qu'est-ce qui est important dans l'expérience du visiteur ? A-t-on une alternative ? Comment limiter & éco-concevoir les impressions (bâches, programmes, flyers) ?

Réemployer

Pour toutes nos opérations, nous privilégions la location et la seconde main. Nous prévoyons systématiquement de donner à des associations tous les éléments mobilisés pour nos événements. Nous redistribuons également les surplus alimentaires à des associations à la fin des événements.

Réparer

Nous prévoyons de réparer ce qui est réparable.

Recycler

En dernier lieu, si nous n'avons pas réussi à réduire et réutiliser, nous prévoyons le recyclage des éléments de scénographie ou des déchets de l'exploitation. En 2022, une attention particulière a été portée aux déchets « cachés » : ceux de l'équipe organisatrice du montage au démontage.

Reconcevoir

Nous repensons la conception des produits pour les rendre plus durables et recyclables.

Responsabiliser

Nous encourageons tous les acteurs de notre écosystème à adopter des pratiques durables.

L'OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

Pour chaque événement, nos équipes ont pour but de :

Évaluer les Besoins :

Avant chaque événement, nous évaluons les besoins en ressources, en minimisant la surconsommation et en privilégiant des solutions réutilisables.

Repenser l'utilité de chaque élément & Minimiser les déchets :

Nous nous engageons à minimiser la production de déchets à la source en favorisant l'utilisation de matériaux recyclables et compostables pour éco- concevoir nos scénographies

Éliminer des Produits à Usage Unique :

Nous évitons autant que possible l'utilisation de produits à usage unique.

Réutiliser et Recycler :

Nous favorisons la réutilisation des décors, des panneaux et des supports publicitaires d'un événement à l'autre. Nous mettons également en place des systèmes de recyclage efficaces.

Éco-concevoir nos événements et campagnes en tendant vers le zéro déchet

Depuis 2007, nous nous engageons auprès de nos partenaires au respect de ces principes.

1. Élimination des Produits à Usage Unique :

Proscription des bouteilles plastiques remplacées par des gourdes & fontaines

Favoriser la vaisselle en dur (gobelets inclus)

2. Don des surplus alimentaires à des associations :

Partenariats récurrents avec l'entreprise SAVR et l'association LINKEE

3. Conception et construction des décors en éléments préfabriqués

pour une déconstruction soignée et un réemploi ultérieur sur d'autres opérations

4. Don des éléments de décors et matières premières à des associations, ressourceries ou entreprises :

Partenariats récurrents avec l'entreprise MUTO, LEMON TRI ou la Réserve des Arts

Mesurer notre Impact

Nous développons nos propres outils pour permettre de mesurer les solutions événementielles proposées. Depuis 2023, la Calculette é(CO)2 offre un outil d'évaluation de l'Empreinte Carbone d'un événement simple, efficace, auto-administré. heaven développe en 2023 un outil calculateur carbone pour ses campagnes digitales. Le résultat sera finalisé en 2024.

NOTRE BEGES 2023



Afin de suivre au mieux son impact environnemental, HOPSCOTCH Groupe réalise chaque année son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) selon la méthodologie Bilan Carbone.

Le périmètre retenu est organisationnel financier limité au territoire national français. Les agences SOPEXA situés à l'international n'entrent pas dans le processus de comptabilisation.

Comme nombre de sociétés s'étant soumises à l'exercice, HOPSCOTCH Groupe présente une disparité d'émissions de GES forte entre ses différents scopes.

Sur un total de 36 720,65 T eqCO2 estimées générées sur l'année 2023 (36 127,20 T eqCO2 en 2022), voici la répartition par scopes pour les deux dernières années :

Résultats par Scope (tCO2e)		2022	2023
Scope 1	Emissions directes de GES	24,56	26,00
Scope 2	Emissions indirectes associées à l'énergie	46,29	37,66
Scope 3	Autres émissions indirectes de GES	36 056,36	36 656,98
TOTAL		36 127,20	36 720,65

Avec une décomposition par poste des différents scopes reportée ci-dessous :

Résultats par Scope [Norme ISO 14064-1] (tCO2e)	2023
Émissions directes des sources fixes de combustion	
Émissions directes des sources mobiles de combustion	26,00
Émissions et absorptions directes des processus industriels	
Émissions fugitives directes résultant de la libération de GES dans les systèmes anthropiques	
Émissions et absorptions directes UTCF	
Émissions indirectes dues à l'importation d'électricité	11,59
Émissions indirectes provenant de l'énergie importée autre que l'électricité	26,07
Emissions liées à l'énergie scope 3	11,90
Achats de produits	34 701,49
Immobilisations	104,28
Élimination des déchets solides et liquides	12,07
Transport de marchandises en amont	
Déplacements professionnels	34,99
Actifs loués en amont	
Investissement	
Déplacements clients et visiteurs	
Transport de marchandises en aval	
Phase d'utilisation du produit	1 772,55
Fin de vie des produits vendus	
Franchises en aval	
Actifs loués en aval	
Trajets domicile-travail des employés	19,67
Autres émissions indirectes	

Les émissions de GES relatives au transport amont ou aval pour notre activité sont inaccessibles puisque noyées dans les achats de produits. Nous sommes actuellement en train de déployer des outils pour affiner l'empreinte carbone relative à ces achats de produits (services comme marchandises)

L'indicateur de suivi retenu, **l'empreinte carbone de nos opérations écoconçues (événements, RP, conseils) ramenée à leur chiffre d'affaires**, a connu une baisse de 1% depuis 2022 (316,91 kg eqCO2/k€ en 2023 contre 319,89 kg eqCO2/k€ en 2022) témoignage de son implication dans la réduction de l'impact environnemental de l'événementiel.

Dans sa trajectoire carbone en cours de déploiement, HOPSCOTCH Groupe a décidé de mobiliser ses parties prenantes et notamment ses fournisseurs afin de réduire ensemble leur empreinte carbone et, de ce fait, la sienne.

En 2023, heaven réalise son premier bilan carbone 2022. La restitution a lieu auprès du COPIL et de son Comité RSE.

SBTi



En 2023, HOPSCOTCH Groupe a émis sa lettre d'engagement SBTi. L'objectif principal du SBTi est de s'assurer que les objectifs de réduction des émissions des entreprises contribuent de manière significative à la limitation du réchauffement climatique mondial conformément aux accords de l'Accord de Paris. Le terme "SBTi" fait référence à l'initiative Science Based Targets (SBTi), également connue sous le nom de "Science Based Targets Initiative". Il s'agit d'une collaboration entre plusieurs organisations, dont le Global Compact des Nations Unies, le World Resources Institute

(WRI), le World Wildlife Fund (WWF), et le Carbon Disclosure Project (CDP), visant à aider les entreprises à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) alignés sur la science climatique.

NOTRE OUTIL ACCESSIBLE À TOUTE NOTRE PROFESSION LA CALCULETTE É(CO)2

Une problématique de notre secteur :

Tous les calculateurs sur le marché présentent des résultats différents à hypothèses égales. Il est donc nécessaire de créer un outil adapté à l'événementiel pour harmoniser les résultats de l'ensemble des agences.

La solution é(CO)2 pour :

Fournir un outil d'évaluation de l'Empreinte Carbone d'un Événement simple, efficace, auto-administré.

Réaliser de multiples scénarios à proposer à nos clients dans le but de réduire au maximum l'Empreinte Carbone de l'Événement et le Bilan Carbone du Client. Sensibiliser et acculturer à l'impact environnemental tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Calculer l'empreinte de tous nos événements et compenser les émissions résiduelles incompressibles en finançant des projets Labellisés bas carbone ou Gold Standard.

La Méthodologie employée :

Bilan Carbone ® de l'ADEME

Source des FE : Base Empreinte de l'ADEME

Périmètre des activités : de l'amont à l'aval en intégrant les scopes 1, 2 et 3



SALON HEAVENT MEETING



L'utilisation d'é(CO)2 permet de réduire au maximum l'Empreinte Carbone de l'Événement en proposant un autre mode de transport pour rejoindre le Salon à Cannes.

196 KG

EQ CO2 EN AVION



46 X MOINS

4,2 KG

EQ CO2 EN TGV

COM FOR CLIMATE

L'agence HOPSCOTCH PR a soutenu le programme Com for Climate initié par l'ESP, un projet pédagogique ambitieux mobilisant **1 200 futurs professionnels de la communication**, réunis au sein d'agences fictives, au service de la transition écologique.

À l'issue des dix jours de compétition, les équipes finalistes ont présenté leurs recommandations sous format vidéo devant plus de **1 500 personnes** lors d'une grande cérémonie de remise de prix au Grand Rex à Paris. Un public composé d'étudiants, de prospects, de partenaires, de maîtres d'apprentissage, de parents et d'alumni.

Parmi les **120 candidatures reçues**, les **12 livrables vidéo** les plus innovants et percutants ont été récompensés par un jury d'experts composé d'annonceurs et d'experts de la communication.

L'agence Hopscotch a médiatisé le programme et y a associé deux de ses clients / France Renouvelables et Numeum.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

Depuis 2022, nous avons mis en place une charte dédiée à nos déplacements.

En 2023, la réduction des déplacements liés à notre activité est devenue un standard pour nos collaborateurs et les partenaires de nos agences.

Travel Policy

Tous les moyens de transports sont limités au maximum :

Faire appel à des prestataires locaux pour limiter la logistique Identifier des lieux accessibles en transports en commun Encourager le co-voiturage et mettre en place des navettes électriques.

Privilégier les déplacements en train pour <500km

Le plan de déplacement professionnel prévoit :

Déplacements nationaux : le train est obligatoire. Si besoin d'un déplacement aérien, une demande de dérogation est à demander à son N+1.

Déplacements internationaux : la classe économique est par défaut réservée, sauf autorisation exceptionnelle dans le cas d'un vol d'une durée supérieure à six heures.

Déplacements locaux : les transports en commun sont systématiques. Les taxis sont uniquement autorisés sur autorisation de son N+1.

Un forfait mobilité durable : le forfait est mis en place pour encourager et promouvoir l'utilisation des modes de déplacement dits doux et respectueux de l'environnement. Sont pris en charge l'usage de vélos, trottinettes, covoiturage, autopartage, location d'un véhicule non thermique ou tout autre transport à mobilité « douce ».

Améliorer l'impact environnemental de notre siège

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2022, un plan de sobriété énergétique a été mis en place. Il est maintenu en 2023 :

- › Détecteurs de mouvement et de luminosité additionnels
- › Retrait d'un néon LED sur deux dans les lieux non stratégiques et dans les couloirs
- › Système de baisse des stores de manière automatique en cas de forte luminosité ou de soleil important, pour éviter la climatisation
- › Arrêt de la mise en eau chaude sanitaire
- › Arrêt de deux réfrigérateurs sur quatre
- › Imprimantes : passage du statut « en veille » à l'arrêt complet par le gardien une fois l'immeuble vide
- › Température ambiante baissée de 21° à 19° dans le bâtiment

... et des actions de sobriété numérique encouragées

Chez Sagarmatha, les ordinateurs de travail sont utilisés jusqu'à leur fin de vie, sans remplacement anticipé puis recyclés. L'agence encourage la sobriété numérique pour recycler le matériel et limiter le poids des boîtes mail et de son serveur.

LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans la continuité des politiques mises en place depuis de nombreuses années, l'année 2023 permet de confirmer une politique de réduction des déchets du siège :

- › Dispositif de gestion de 12 flux de déchets est en place.
- › Aucune impression ne peut rester orpheline grâce à un système de récupération de document avec badge obligatoire
- › Aucun achat de mobilier n'est effectué pour le siège, nous optimisons les ressources en récupérant le mobilier des opérations que nous produisons
- › Les fournitures administratives sont centralisées dans un bureau unique, et sont réduites au strict minimum pour éviter les consommations inutiles.

Veiller à la protection de la biodiversité

UNE NOUVELLE PROBLÉMATIQUE AU COEUR DES PROCESS

Depuis 2023, la Biodiversité fait partie de la Feuille de route du Groupe HOPSCOTCH pour réduire l'impact d'HOPSCOTCH Groupe sur le vivant. Il s'agit à ce stade de mettre en place de nouveaux réflexes et de nouvelles méthodologies pour intégrer la biodiversité dans la planification et la réalisation de nos événements.

Pour certains événements, nous avons ainsi :

- › Sollicité l'intervention d'experts tels que des écologues afin d'identifier les aspects de nos opérations qui pourraient avoir un impact négatif sur la biodiversité et envisagé les moyens de les atténuer. Ces mesures prennent en considération la réduction des déchets et la promotion de produits locaux et durables.
- › Privilégié des partenariats avec des organisations ou initiatives œuvrant pour la préservation de la biodiversité (Natura2000, l'INRAE, etc.).

Notre agence se donne pour priorité de tenir compte de l'environnement et ses sensibilités dans ses choix techniques. En toute transparence, nous communiquons nos points d'attention selon les différents scénarios de notre recommandation technique. C'est pour cette raison qu'il nous arrive d'intégrer un écologue dans notre équipe, pour identifier, prévoir et analyser l'impact de nos futures activités sur l'environnement. Il intervient dès les phases amont de nos projets pour définir, mettre en place et veiller au respect des politiques et réglementations liées à la conservation et préservation de l'environnement.

Au niveau structurel, nous répondons à ce nouvel enjeu au travers de différents canaux :

- › La formation à la biodiversité : Isabelle Luoni, Directrice de la Performance Globale et Morgane Julienne, Assistante RSE sont en cours de formation afin de réaliser et déployer auprès des collaborateurs une capsule de formation RSE sur la biodiversité.

05. SOCIAL



Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité

L'intégration de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité (DIA) dans notre politique RSE favorise une culture d'entreprise positive.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

HOPSCOTCH met en place des politiques visant à assurer l'égalité des chances pour tous les employés et candidats, indépendamment de leur origine, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, etc.

Dans le cadre de ses engagements en matière d'inclusion et d'égalité des chances, Hopscotch a déployé différents dispositifs en 2023 à destination d'étudiants :

- › Une matinée coorganisée avec l'**association Arpejeh** afin d'accueillir au sein des locaux du Groupe des jeunes en situation de handicap et de leur faire découvrir les métiers de la communication.
- › Une matinée coorganisée avec l'**association ViensVoirMonTaf** afin d'accueillir au sein des locaux du Groupe des jeunes issus de réseaux d'éducation prioritaires et de leur faire découvrir les métiers de la communication.
- › Le programme **ISCOM Diversité** en partenariat avec l'ISCOM qui vise à financer les deux années de master d'un étudiant Lauréat de l'Institut de l'Engagement qui n'aurait pas eu les moyens financiers d'intégrer l'école de communication. L'étudiant a été recruté au sein de l'agence heaven et bénéficiera d'un programme d'accompagnement

dédié dans le cadre de son stage de 4^{ème} année et de son apprentissage de 5^{ème} année.

- › L'agence Sagarmatha est partenaire de l'**Association NQT**, qui accompagne de jeunes diplômés éloignés du secteur de l'emploi par 2 méthodes, le parrainage avec un accompagnement individuel ou la mise en place d'ateliers, par exemple en juin 2023 avec l'Atelier "Super Chef de Projet RSE" organisé à Paris.
- › L'agence heaven est également partenaire de l'**Association NQT** à travers un système du parrainage à tous les collaborateurs lors d'un Sharing Day.

L'INCLUSION ET LE HANDICAP

Depuis 2022, le Groupe HOPSCOTCH applique activement l'**Accord Handicap**. Cela garantit un environnement de travail inclusif et accessible pour tous les employés, indépendamment de leurs différences.

En 2023, de nouvelles actions ont été déployées dont notamment l'aménagement et la mise à disposition de plusieurs espaces :

- › **La salle cocon** : un espace aménagé pour que les personnes concernées puissent décompresser en toute confidentialité et ainsi prévenir des éventuels risques de crise/troubles/maux. La salle a été décorée de manière à favoriser une ambiance chaleureuse.
- › **Les bulles dans les étages** : des toilettes aménagées pour les personnes à mobilité réduite permanente ou temporaire (pouvoir poser sa/ses béquilles, circuler avec un fauteuil) mais aussi pour des éventuels soins (par intraveineuses, tirer son lait etc.).

L'Accord Handicap renforce les actions de sensibilisation et de communication engagées sur la question du Handicap au sein du Groupe. RH, représentants du personnel et référents Handicap Agence sont formés dès la première année de mise en place de l'Accord mais aussi au cours de l'année 2023.

En 2023, le taux de travailleurs en situation de handicap est de 1,6 % (1,23% en 2022).

L'ACCORD HANDICAP DEPUIS 2022

Depuis 2022, le Groupe HOPSCOTCH a signé un accord en faveur des personnes en situation de handicap. Cet accord concerne l'ensemble des agences et équipes du Groupe en France et a pour but d'accompagner de façon structurée et pérenne les collaborateurs concernés par la dimension du handicap. Il renforce les actions de sensibilisation et de communication engagées sur la question du Handicap au sein du Groupe. RH, représentants du personnel et référents handicap Agence sont formés.

A la place de la contribution compensatoire versée à l'AGEFIPH, HOPSCOTCH s'engage à mettre en place des actions adaptées à ses publics :

- › **Un suivi individuel** : basé sur l'accompagnement des collaborateurs reconnus TH, la prévention sur les maux et la santé au travail, des échanges avec les référents Handicap.
- › **L'accompagnement pour les personnes en inaptitude** : notamment sur la formation et la reconversion
- › **L'aménagement organisationnel** : un temps de travail à distance renforcé pour les collaborateurs handicapés, des aménagement spécifiques pour les trajets domicile / agence
- › **L'aménagement matériel des locaux ou des postes** : bilans ergonomiques, aménagements technologiques des postes de travail...

- › **Des aménagements spéciaux** (congés spéciaux, rythme de travail) sont également prévus pour les parents d'enfants ayant un handicap ou une maladie invalidante.

LE PRIX VILMA POUR L'INCLUSION DÉCERNÉ À JANNIS WITTE

Jannis Witte, membre de l'équipe HOPSCOTCH Sopexa Allemagne depuis mai 2022, est **Lauréat du prix VdK 2023 pour l'Inclusion**. Décerné par l'association sociale de Rhénanie du Nord-Westphalie, le prix Vilma est une initiative qui célèbre des contributions exceptionnelles à l'inclusion sur le lieu de travail et à la formation des personnes handicapées. Il met en avant notre engagement pour cultiver un espace de travail chaleureux et accueillant pour toutes et tous.



LA SENSIBILISATION & LA FORMATION À LA DIVERSITÉ, L'INCLUSION ET L'ACCESSIBILITÉ (DIA)

HOPSCOTCH déploie des formations sensibilisant les employés aux questions de diversité, d'inclusion et d'accessibilité, ainsi que des formations aux comportements inappropriés. Cela peut contribuer à créer une culture d'entreprise respectueuse. Il y a aussi de la sensibilisation à travers le Diverstival.

LA COMMUNICATION TRANSPARENTE & INCLUSIVE

La communication passe par plus d'accessibilité et plus d'inclusivité dans les représentations :

- › Rendre accessibles les contenus liés au handicap (commentaires d'images, sous-titrage, contrastes...). Depuis septembre 2022, le site SOPEXA est accessible avec le dark mode.

- › Favoriser la diversité, l'égalité des genres et la visibilité des femmes dans les prises de parole publiques

LES COLLABORATIONS AVEC DES PARTENAIRES INCLUSIFS

Hopscotch collabore avec des organisations externes spécialisées dans la promotion de la diversité et de l'inclusion. Le Groupe fait appel à des ESAT pour l'organisation des événements RH. En 2023, c'est notamment Biscornu, une maison de gastronomie inclusive, qui a été mobilisée pour une très grande majorité des événements internes organisés par l'équipe des Ressources Humaines.

FOCUS INCLUSION

LE DIVERSTIVAL : CÉLÉBRONS LA DIVERSITÉ !



Le 29 juin 2023 a eu lieu le premier Festival Diverstival, **une journée dédiée à des actions sur le handicap et l'égalité des chances**. Au programme :

- › **400 invités**
- › **Une rencontre exceptionnelle** avec un judoka français handisport, champion du monde et d'Europe paraolympique et chevalier de l'ordre national du mérite.
- › **Un quiz** pour lever les aprioris sur le handicap avec Goods to know
- › **Une animation musicale** menée par un groupe de musiciens
- › **Des rencontres** avec plusieurs associations (Arpejeh, nos quartiers ont du talent, à chacun son Everest...)

Hopscotch s'engage avec le

DIVERSTIVAL

LE 29 JUIN,
CÉLÉBRONS LA DIVERSITÉ !

ANIMATIONS HANDICAP & ÉGALITÉ DES CHANCES

HOPCASE
9h30 – 10h15

AGORA (3^e étage) & Teams
HELIOS LATCHOUMANAYA

Déficient visuel, Helios décroche en 2020 une médaille Paralympique en bronze à l'occasion des Jeux de Tokyo. Chevalier de l'ordre national du mérite depuis 2021, il est désormais Champion du monde et d'Europe paralympique !

QUIZ
11h30 – 14h30

ACCUEIL (Rez-de-chaussée)
HANDIQUIZ AVEC DIVERSIDÉES

Tournez la roue du handicap : des chiffres clés, des défis, des quiz et plus largement des informations qui levèrent les aprioris sur le handicap !

CONCERT
A partir de 17h30

COUR (Rez-de-chaussée)
BLIND TEST & CONCERT BY GTK BAND

Devinez le plus rapidement possible l'artiste interprète. La particularité du quiz ? Tous les artistes ont été ou sont en situation de handicap !

& RENCONTRES D'ASSOS
(Re)Découvrez les associations. À chacun son Everest, Nos Quartiers ont du Talent et Arpejeh !

Ces événements sont ouverts à TOUTES et à TOUS,
Rejoignez-nous !

LES FORMATIONS AUX COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

Dans la continuité des formations lancées en 2022, **25 collaborateurs** du Groupe ont été formés en 2023. Au total, ce sont une centaine de collaborateurs qui ont été sensibilisés et formés entre 2022 et 2023 aux postures à adopter face aux **propos et comportements de non-respect**. Au cours de ces sessions, les sujets du harcèlement sexuel, des propos décalés et des discriminations liées au handicap sont abordés.

LES SESSIONS LES BONS REFLEXES DE MANAGER

2023 a été marquée par la reprise des « **bons réflexes du manager** », sessions d'informations animées en interne par l'équipe RH qui portent sur les premiers réflexes opérationnels et juridiques qui viennent en complément des formations sur la posture managériale. Dans le cadre de ces sessions, un focus est fait sur le manager responsable d'un environnement sain en abordant notamment le thème du handicap et de l'inclusion. Ce sont **28 managers** qui ont été formés dans le cadre de ces sessions.

MANAGEMENT LUNCH & LEARN

Toutes les six semaines, les top managers de toutes les agences du Groupe se retrouvent entre eux, pour partager des sujets de management en toute confidentialité, bienveillance et entraide, tout en encourageant l'innovation et la veille commune. En 2023, ce sont **cinq management Lunch & Learn** qui ont été lancés.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

A l'occasion de la Journée internationale des Droits de la Femme du 8 mars 2023, HOPSCOTCH célèbre ce jour. Au programme :

- › **400 invités**
- › **Une rencontre exceptionnelle** avec la Lauréate du Prix de la Femme d'Influence Culturelle 2022 à travers un format Hoptalk
- › **Une conférence sur la santé au féminin** en entreprise
- › **Une collecte de protections hygiéniques** en partenariat avec l'association Règles Élémentaires



LES CONGES MENSTRUELS CHEZ HEAVEN

Les congés menstruels, également appelés **congés menstruels payés**, sont une initiative qui vise à reconnaître et à soutenir les employées qui font face à des défis spécifiques liés à leurs cycles menstruels.

Cette politique permet aussi de sensibiliser les employés et les responsables à la nécessité de comprendre les défis liés aux menstruations.

Engager et fidéliser les talents

1. Sensibiliser et Former

Depuis 2013, HOPSCOTCH Groupe offre des formations sur l'éco-conception des événements pour faire comprendre aux équipes les enjeux sectoriels en matière d'empreinte carbone et les outiller sur les solutions à mettre en œuvre (modules d'une journée).



Les Capsules RSE

Tout le groupe est formé régulièrement à la RSE afin de l'appliquer dans nos métiers quotidiens :

- › Le développement durable L'éco-conception
- › La dimension sociale
- › Le bilan carbone
- › La communication responsable et la sobriété numérique

La Fresque du Climat

Dans la continuité de ce qui a été initié en 2022, les 14 collaborateurs HOPSCOTCH ayant suivi l'Atelier de la Fresque du climat pour devenir à leur tour fresqueurs, ont formé plus de **457 collaborateurs**. Ce sont 331 collaborateurs en France et 131 à l'international qui ont été formés à la Fresque du Climat en 2023. Le déploiement de cette formation permet à HOPSCOTCH de sensibiliser chacun et de fournir des outils pour comprendre les liens de cause à effet entre l'activité humaine et le climat. Et de facto, de mieux mener sa mission : accompagner au mieux ses clients dans les différents enjeux climatiques, qui représentent un réel défi pour les entreprises aujourd'hui.

Chez heaven, les formations GREEN IT se poursuivent pour sensibiliser les collaborateurs à un usage responsable des outils numériques.

LES HOPCASES BIEN-ETRE AU TRAVAIL

Dès janvier 2023, HOPSCOTCH Groupe a ouvert un cycle de conférences dédiés au bien-être et à la santé de façon holistique, dans le cadre de Hopcases, à destination de tous les collaborateurs.

Au programme :

- › **400 invités**
- › **Sensibilisation** : Introduction à la santé au travail (sommeil, alimentation, gestion du stress)
- › **Rencontre** d'un ergonome du travail
- › **Gestion du stress** par le prisme de l'activité sportive
- › **Santé au féminin** et impact sur la vie professionnelle

**VOTRE PROCHAIN
HOPCASE**

**Conférence introductive
Santé & Bien-être**

*Nos moments pour aborder les bons conseils
de santé au travail !*



Caroline LAURENT

Après quelques années dans les médias, Caroline est aujourd'hui conférencière santé avec un regard de sophrologue & de naturopathe chez Yoburo.

Mardi 10 janvier

9H30 - 10H15
Agrora 3^{ème} étage
Ouvert à TOUS les collaborateurs.

D'autres conférences et animations sont à suivre autour de la nutrition, du sommeil, du sport, du bien vivre ensemble... ✨

LE PARCOURS MANAGER À IMPACT

Les Capsules de formation dédiées aux managers se sont poursuivies en 2023, et ont adressé tous les nouveaux managers du Groupe en France et à l'international, soit plus de **63 managers**. Une nouvelle Capsule s'est ajoutée au parcours pour être au plus près des enjeux que les managers rencontrent actuellement : « **Manager avec impact & prendre part aux changements globaux** ». Ce sont 42 managers déjà formés au parcours qui ont suivi cette mise à jour dédiée au rôle du manager confronté aux nouvelles problématiques émergentes dans leurs équipes : quête de sens, rapport temps de travail / temps personnel, questionnements sur l'éthique / les valeurs / les convictions dans la pratique du métier, gestion des émotions etc.



En 2023, ce sont 459 collaborateurs qui ont bénéficié d'au moins une action de formation (versus 212 en 2022). Soit 19 970 heures de formation au total versus 6 573 en 2022. Cette variation s'explique par :

- › Le déploiement de formations d'anglais pour répondre à un enjeu d'internationalisation ;
- › Le déploiement de la fresque du climat dans le cadre des engagements RSE ;
- › La poursuite des parcours à destination des managers pour répondre à un enjeu d'accompagnement managérial ;
- › Un recrutement plus volumique d'alternants présents sur une période plus importante (de 32 en 2022 à 64 en 2023).

JEDx POUR HOPSCOTCH PR

JEDx, un programme de formation interne interactif et participatif

Tous les 15 jours, un collaborateur - junior ou senior de l'agence, organise une keynote de 20 minutes pour partager les bonnes pratiques métiers ou les bons outils.

- › **L'objectif** : améliorer le confort de vie au travail, prendre de la hauteur sur les grands enjeux de nos métiers et suivre les évolutions d'un secteur de l'influence en pleine mutation, y compris réglementaire.
- › **23 JEDx** ont été organisés – dont **17** en 2023
Suivis en moyenne par la moitié des collaborateurs à chaque édition.
- › **60% des collaborateurs** ont ainsi animé leur propre JEDx, au profit d'un partage optimal des connaissances et des meilleures pratiques métiers.

L'AGENCE SAGARMATHA LABELISÉE GREAT PLACE TO WORK

En octobre 2023, l'agence Sagarmatha a renouvelé sa participation à l'enquête **Great Place To Work**, pour laquelle elle avait déjà été certifiée et avait reçu la 2ème place au Palmarès dans la catégorie des entreprises de moins de 50 salariés en 2019. Cette année, la participation s'est faite dans la catégorie des entreprises de 50 à 250 salariés. Grâce à un taux de participation de 100% et 100% de réponses positives à la question « Sagarmatha est-elle une entreprise dans laquelle il fait bon travailler ? », Sagarmatha a reçu la certification 2023- 2024 et attend la révélation du Palmarès en mars 2024.



Great Place to Work est la référence mondiale en matière de bien-être au travail. Par le biais d'un questionnaire anonyme adressé aux collaborateurs, Great Place to Work évalue les entreprises sur la base de divers critères tels que la culture d'entreprise, le niveau de confiance entre la direction et les employés, les opportunités de développement professionnel, les avantages sociaux, et d'autres aspects liés au bien-être et à la satisfaction des employés.

2. Encourager la mobilité

HOPSCOTCH Groupe poursuit sa politique de mobilité interne des collaborateurs engagée depuis plusieurs années. L'entreprise dispose de bureaux en France (Lille, Paris, Lyon et Marseille) et à l'international. Au total, 33 implantations réparties entre toutes les entités du groupe. La politique RH encourage la mobilité géographique et métier. En 2023, c'est plus de huit mobilités accompagnées. Par ailleurs, l'accent est mis sur la cooptation : les collaborateurs, régulièrement informés des postes à pourvoir au sein du Groupe, sont également invités à parrainer des talents externes.

Postes à pourvoir à l'international → CDI / CDD / VIE / Stages

Hopscotch Sopexa / Hopscotch Europe

- ▶ Technicien support IT – VIE / Tokyo
- ▶ Assistant account manager – Stage / Hong Kong
- ▶ Assistant account manager – Stage / Tokyo
- ▶ Business Developer Manager – CDI / Dublin
- ▶ APAC Regional Operational Strategist – CDI / Ho Chi Minh
- ▶ Account Manager – CDI / Milan
- ▶ Account Manager – CDI / New York
- ▶ Community Manager – CDI / Bruxelles

Postes à pourvoir en France (Paris/Lille/Lyon) → CDI / CDD / Freelance

Hopscotch Event

- ▶ Chef de projet – CDI / Paris

Hopscotch Groupe

- ▶ Chef de projet applicatif – CDI / Paris
- ▶ Gestionnaire de paie et administration du personnel – CDI / Paris

Hopscotch Luxe

- ▶ Directrice clientèle – CDI / Paris

Pour plus d'informations, contactez l'équipe RH
Vous pouvez consulter toutes nos offres sur WTT et LinkedIn.

#MOBILITE PHYSIQUE

LA PROMOTION D'ACTIVITES PHYSIQUES & SPORTIVES

La **promotion d'activités physiques et sportives** s'inscrit dans le cadre des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail pour tous les collaborateurs. En plus des cycles de conférences dédiés au bien-être et au sport à destination de tous les collaborateurs, le siège d'HOPSCOTCH Groupe met à disposition des espaces de douches et sanitaires pour les collaborateurs qui souhaitent pratiquer une activité sportive sur le lieu de travail. Enfin, les **compétitions sportives solidaires** sont encouragées.

3. Engager

Depuis de nombreuses années, HOPSCOTCH Groupe soutient le secteur associatif. Plusieurs initiatives solidaires ont été menées par les équipes au cours de l'année 2023, telles que :

- › **63 collaborateurs HOPSCOTCH** engagés dans le cadre de la journée solidaire HOPSCOTCH « Une autre histoire ». Cette journée vise à donner à l'engagement associatif du Groupe une dimension collective encore plus forte. Ce dispositif permet de renforcer la transversalité dans le Groupe autour d'un moment fort de sens tout en développant l'implication citoyenne de chacun.e.
- › **10 collaborateurs SOPEXA** s'investissent auprès de l'association RECUP. SOPEXA s'engage activement dans le don alimentaire en collaborant avec des associations locales et des centres de formation.
- › **Le Marché de Noël Solidaire**

LA JOURNEE DE SOLIDARITE HOPSCOTCH X UNE AUTRE HISTOIRE

Les 3 et 19 octobre 2023 ont eu lieu les Journées Solidaires Hopscotch qui consiste à accorder aux collaborateurs une journée par an sur leur temps de travail pour mettre à profit leurs compétences et leurs motivations auprès d'associations qui font sens pour leur métier.

- › **63 collaborateurs engagés**
- › **13 associations bénéficiaires** dont 4 issues du réseau du Groupe
- › **294 heures de solidarités** effectuées
- › **4 causes** : Éducation & Égalité des chances (ODD #4 et #10), Handicap, Santé & Bien-être (ODD #3), Insertion & Accès à l'emploi (ODD #8), Protection de l'environnement et Biodiversité (ODD #13).



LES JOURNEES DE SOLIDARITE SOPEXA

Des collaborateurs de SOPEXA Italie ont été bénévoles pour l'association RECUP. Une belle occasion de rassembler les équipes et de pouvoir contribuer à l'impact social et environnemental de SOPEXA.

Ce sont :

- › **10 collaborateurs**
- › **1 452 Kg de nourriture** récupérée et redistribuée
- › **519 bénéficiaires directs**
- › **1 975 Kg de CO₂**

Des collaborateurs de SOPEXA Japan ont participé à la semaine "CSR Game Week" avec au programme :

- › **une chasse au trésor** liée aux enjeux RSE,
- › **un concours DIY**
- › le bénévolat pour l'**association UMIZAKURA** pour le nettoyage du plastique des plages.
- › le don de **12 kg alimentaire** à l'association « Second Harvest »
- › le don de **150 kg de vêtements** à l'association Furugide Vaccine qui ont pu financer plus de 55 vaccins

Des collaborateurs de SOPEXA UK ont été bénévoles de l'**association Thames21** pour nettoyer les bords de la Tamise.

LA SEMAINE DU GOUT SOUTENUE PAR SOPEXA

Depuis 1990, SOPEXA est membre fondateur de l'**Association pour la Transmission du Goût**, qui abrite depuis 2022 les actions à caractère pédagogique de la Semaine du Goût, avec les Leçons de Goût dans les écoles, Chef sur le Campus dans les universités et grandes écoles, et la Rencontre des Chefs de demain pour les futurs professionnels de la restauration et des métiers de bouche.



UN SEMINAIRE HOPSCOTCH EVENT EN SOUTIEN AU MAROC

Pour son séminaire annuel 2023, Hopscotch Event a choisi de soutenir Marrakech suite au séisme survenu le 8 septembre 2023. Pour cela, Hopscotch Event s'est rapproché de l'**association Fiers et Forts**, mais également de 4 autres associations pour mener à bien plusieurs actions.

En amont du séminaire, une **campagne de collecte de dons** portée par Hopscotch Event et élargie à l'ensemble du Groupe a été lancée pour rassembler, jouets, livres, matériel scolaire, vêtements, matériel de sport à destination des différentes associations. Ces dons ont été envoyés avant l'arrivée des équipes sur place.

Sur place, les collaborateurs ont passé une matinée avec une des cinq associations soutenues :

- › **20 collaborateurs** ont fait de la permaculture, fabriqué du pain, fait du skate-board avec les enfants du Centre Fiers & Forts qui accueille et accompagne des enfants abandonnés aussi bien dans leur scolarité que dans leur développement et épanouissement personnel.
- › **10 collaborateurs** ont participé à un tournoi de foot avec les enfants de l'association Chorouk qui lutte contre l'abandon scolaire des enfants vivant en situation d'extrême pauvreté.
- › **8 collaborateurs** ont passé un moment avec les puéricultrices et les nourrissons recueillis au sein de l'association Enfance Espoir.
- › **10 collaborateurs** ont suivi un cours de cuisine avec les femmes isolées et en situation précaire de l'association d'insertion Amal.
- › **8 collaborateurs** ont aidé les lycéens touchés par le séisme de l'internat de Dar Sagharna à installer les PC offerts par l'agence et les meubles associés.



LA PLANET CUP CHEZ SAGARMATHA



La Planet Cup est un défi interne organisé par Sagarmatha, se déroulant de décembre 2023 à février 2024. Animé par la Team Planet, l'objectif du défi est de **sensibiliser les collaborateurs à adopter une démarche plus responsable dans leur vie personnelle et professionnelle**, à travers une série de défis à relever, individuellement, en famille ou en équipe. Les réponses étaient transmises via un formulaire. Les thèmes abordés étaient variés, tels que l'alimentation végétarienne, un Noël zéro déchet ou la promotion de la mobilité douce. Ce défi a également permis à Sagarmatha de collecter des informations sur les actions mises en œuvre lors des événements, alimentant ainsi notre démarche d'amélioration continue.

Les collaborateurs les plus actifs, ayant réalisé le plus de défis, ont reçu un petit cadeau, et la Team Planet a valorisé toutes les participations auprès de l'ensemble de l'équipe Sagarmatha.

COURSES SOLIDAIRES



Chez Sagarmatha, la direction prend en charge la participation à plusieurs courses solidaires notamment :

- › LYON : Le Trail de la Planète / septembre 2023
- › LILLE : Challenge du Ruban Rose / octobre 2023
- › PARIS : Odysee au Château de Vincennes / octobre 2023

Respecter les droits de l'homme et lutter contre la corruption

1. Éthique et lutte contre la corruption

Depuis 2019, la direction des ressources humaines et la direction juridique de HOPSCOTCH Groupe ont déployé 4 dispositifs, en conformité avec la Loi Sapin II.

- › Le Code de Conduite : organisé autour de 6 thématiques mis à disposition sur le site internet de HOPSCOTCH Groupe.
- › Les Dons à des organisations caritatives et/ou politiques
- › Les Cadeaux et invitations
- › Le Trafic d'influence
- › La Corruption active et passive
- › Le Mécénat, sponsoring
- › Le Paiement de facilitation
- › La Procédure d'alerte
- › La Politique cadeaux : afin d'encadrer les pratiques et de réduire le risque de corruption ou trafic d'influence.
- › Le Comité éthique

Pour en assurer un suivi irréprochable, nous avons mis en place un Comité d'Éthique interne composé d'un membre du Directoire, de la Directrice des Ressources Humaines, de la Directrice Juridique et de la Directrice de la Performance Globale. Ce Comité a pour mission de :

- › Rédiger notre « Code Éthique »
- › Former et prévenir chaque collaborateur contre la Corruption Diffuser auprès de nos prestataires
- › Suivre la procédure d'Alerte
- › Réaliser une cartographie des Risques Corruption en 2023 (en cours de finalisation 2024)

En 2023, le Comité Éthique n'a recueilli **aucune alerte** (tout comme en 2022).

2. Le respect des droits de l'homme

HOPSCOTCH Groupe est signataire de la **Charte de la Diversité**, dont les dispositions ont été intégrées au sein du dernier Accord « **Qualité de vie au travail** ». Par ailleurs, et au titre de ses activités de communication, HOPSCOTCH Groupe est une entreprise attentive au respect de la liberté d'expression. Il encourage la pluralité des opinions et des idées dans le cadre de son accompagnement auprès de clients externes. La sensibilité de HOPSCOTCH Groupe au respect des droits de l'homme se traduit en interne par l'encouragement d'un esprit critique et de méthodes collaboratives.

3. La promotion du lien Nation-armée

En avril 2023, le **Manifeste ProMilès** a été signé par HOPSCOTCH Groupe. Il s'agit d'un Manifeste de soutien des entreprises aux hommes et femmes des armées pour conforter ou initier la relation entre l'entreprise et la formation militaire pour une durée de 5 ans (renouvelable). Il peut se concrétiser par le recrutement d'anciens militaires, de conjoints de militaires ou de blessés mais aussi par des actions d'ouverture des uns aux autres en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes (portes ouvertes, cérémonies) ou bien par la mise en place d'activités dédiées (séminaires, parcours croisés, ...).

4. La lutte contre l'évasion fiscale

HOPSCOTCH Groupe est une entreprise basée en France, qui répond à toutes les obligations légales en vigueur. Sa structure financière est saine et stable. Les instances de gouvernance du Groupe sont vigilantes et attentives au respect de la réglementation notamment française et européenne en matière de fiscalité.

5. Le respect du bien-être animal

Le bien-être animal n'est pas une thématique applicable aux activités de HOPSCOTCH Groupe. HOPSCOTCH Groupe déploie des actions de promotion pour une meilleure alimentation, et pour lutter contre la précarité alimentaire. Si le respect du bien-être animal ne figure pas en tant que tel dans les objectifs de l'association pour la transmission du goût, il participe, néanmoins, à une meilleure qualité de l'alimentation.

Assurer la sécurité physique, sanitaire et numérique de nos parties prenantes

1. Sécurité physique & sanitaire des événements

La sécurité des événements organisés par HOPSCOTCH Groupe reste un enjeu pour les équipes de l'entreprise, même si celui-ci n'est plus adressé comme un risque prioritaire au sein de la DPEF.

Nous avons deux objectifs :

- › Assurer la sécurité numérique de nos opérations
- › Assurer la sécurité physique et sanitaire des événements

Le Plan de Prévention est un des éléments du plan d'action opérationnel sur la gestion des événements, il est destiné à limiter les risques de la co-activité et à informer l'ensemble des prestataires et des sous-traitants des conditions d'intervention et de leurs obligations.

Nous avons le **Vademecum** qui a été mis en place pour vérifier les exigences légales sur toutes les opérations. Pour la partie voyage, les ordres de missions à remplir en amont pour tout déplacement à l'étranger.

2. La sécurité numérique des données personnelles

En vertu de la réglementation européenne « RGPD », HOPSCOTCH Groupe met en œuvre les principes de la protection des données personnelles pour toutes ses parties prenantes. Cette mise en œuvre intervient dans le cadre de ses activités de prospection, et d'accompagnement de ses clients mais aussi en interne, à destination de ses collaborateurs.

Afin d'assurer la bonne application de cette réglementation, des formations régulières sont assurées pour les équipes par le service juridique, ainsi que par le service IT.

Afin d'assurer la bonne application de cette réglementation, **23 actions de sensibilisation** relatives à la sécurité des données informatiques ont été menées par le service IT en 2023. Cet accroissement du nombre d'actions (15 en 2022) témoigne de l'importance accordée à la sécurité des données au sein de l'entreprise.

Parmi ces **23 actions** :

- › **4 comités de données personnelles**
- › **4 simulations d'attaque** à l'ensemble du groupe
- › **3 Hopcases de sensibilisation** auprès du groupe en présentiel et en replay sur l'intranet sur les sujets de Cybersécurité, de la présentation du Comité des données personnelles et de la Procédure en cas de violation des données personnelles
- › **12 courriels** de sensibilisation à la sécurité des données personnelles

06. ÉCONOMIQUE



Être conseil sur la communication de la RSE

Accompagnement

Nous accompagnons nos clients dans leur stratégie et communication RSE pour contribuer à valoriser leurs produits et services responsables, ainsi que leurs engagements auprès des communautés. En cohérence avec notre raison d'être, nous mettons à leur service notre expertise et leur capital relationnel pour activer leurs missions RSE.

FRANCE RENOUVELABLES

Hopscotch PR accompagne depuis 2018 France Energie Eolienne, devenu France Renouvelables en 2023, dans son travail de pédagogie autour de la **transition énergétique**, de ses enjeux et de sa mise en œuvre concrète. L'agence a ainsi mis en place un programme de formations dédiées aux journalistes et aux médias, afin d'expliquer de manière objective et dédramatisée le fonctionnement des éoliennes dans le pays, leurs limites et leurs usages. Dans le cadre d'un travail de fond de fact checking, via des masterclass, des rendez-vous réguliers autour d'experts, des décryptages des évolutions législatives, Hopscotch PR et France Renouvelables ont noué un partenariat au long cours pour inscrire durablement les objectifs de décarbonation de l'économie et d'électrification des usages dans le quotidien des médias – et des Français.

OBSERVATOIRE DES VILLES VERTES

Dès 2014, Hopscotch PR a su détecter les signaux faibles liés aux grands enjeux de la **transition verte des territoires** : elle a créé avec l'Unep, organisation professionnelle

représentative des entreprises du paysage, l'Observatoire des villes vertes. Ce think tank a pour vocation de développer la réflexion sur le vert en ville en France, valoriser les projets préfigurant la ville verte de demain, et promouvoir les initiatives et les collectivités exemplaires. En 2023, à l'occasion du lancement de la 3e édition du Palmarès des villes les plus vertes de France, Hopscotch PR et l'Unep ont opté pour une stratégie de déploiement de l'information en s'appuyant sur les médias régionaux, au cœur des territoires. Stratégie gagnante, le Palmarès étant devenu un outil atténuant les clivages politiques et favorisant les échanges de bonnes pratiques entre édiles.

Embarquer nos clients et nos parties prenantes et communiquer sur notre démarche

HOPSCOTCH Groupe est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, à travers des actions transversales au sein de ses filières, de ses clients et du tissu associatif.

1. Co-construire avec nos filières

En France et à l'international à travers sa filiale SOPEXA, le groupe Hopscotch est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, au travers notamment de :

- › La Création du **collectif ECO-EVENEMENT** en tant que membre Fondateur (HOPSCOTCH Groupe) initiée en 2004 par Benoît Desveaux et Dan-Antoine Blanchard, tous deux membres de l'ANAE dont la première charte a été signée le 22 novembre 2006. Ce collectif rassemble 7 associations co-fondatrices (ANAE, CSPE, FFM2E, UNIMEV, France Congrès, Le SYNAPSE, Traiteurs de France).
- › La Contribution à l'élaboration de la **norme ISO 20121** en 2012
- › L'Animation d'un **Club de fournisseurs** (co-construction avec les partenaires d'offres frugales et responsables)
- › La Participation à de nombreuses **délégations développement durable** SRCP, C3D, des Filles du DD, des commissions RSE au sein de nos syndicats professionnels : UNIMEV, SYNTEC Conseil, et Croissance Plus.
- › L'Implication d'HOPSCOTCH Groupe au sein de l'**Observatoire de l'Immatériel**.
- › La Contribution à l'adaptation du **e-label RSE Agence Active** aux métiers des Relations Publics avec l'AACC et le SCRP.
- › La Création d'une équipe dédiée à la **création de méthodologies agences** pour promouvoir le capital relationnel.
- › La Contribution à la **Commission d'Influence Responsable** à travers l'agence heaven et à l'instar de la Régie Professionnelle de la Publicité française (ARPP). heaven encourage la transparence et la responsabilité de ses influenceurs partenaires. Depuis janvier 2023, l'agence finance la Certification Influence Responsable de l'ARPP pour tous ses partenaires.

2. Co-innover avec nos clients

En France et à l'international à travers sa filiale SOPEXA, le groupe Hopscotch est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, au travers notamment de :

- › L'Intervention dans des **écoles de communication** : ISCOM, CELSA, Sciences Po, ESP, EFAP, Dauphine.
- › L'Animation par Hopscotch PR depuis septembre 2022 de l'**Association des Alumnis du Celsa** : L'agence organise plusieurs temps de connexions et d'apprentissages

dédiés à une approche plus relationnelle de la communication. Pour information, 4 temps forts ont été créés en 2023.

- › La Collaboration avec des cabinets d'analyse financière pour créer et référencer les **indicateurs de la performance du capital relationnel**.
- › L'Accompagnement de la **Communauté des Entreprises à Mission par HOPSCOTCH PR** (Mécénat de compétences pour valoriser le modèle et faire connaître la CEM). En 2023, HOPSCOTCH a soutenu la CEM dans ses relations avec les médias, publié une tribune des co-présidents de la CEM dans le Monde et organisé un Str !ke (atelier d'intelligence collective) pour les accompagner dans la définition d'une feuille de route de communication.
- › L'Animation d'un **engagement local** : Le souci d'un impact économique sur le territoire local, avec un espace fournisseurs (intranet) permettant d'identifier rapidement la localisation et zone d'intervention des différents fournisseurs.

3. Le partage et la formalisation de notre démarche de progrès

LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT

- › La Création d'un groupe de travail pour valoriser la communication comme un levier de transformation de l'économie française (Saatchi et Saatchi, Ekimetrics, Imaginé 2050, l'ADEME, ...)
- › La Sensibilisation et formation aux enjeux du climat
- › Le Partage sur notre démarche de progrès La Formalisation de propositions

LE TISSUS ASSOCIATIFS

De nombreuses associations sont accompagnées ou soutenues par HOPSCOTCH Groupe comme NQT (Nos Quartiers ont du Talent) ou Femmes d'influences (voir liste page suivante).

En France, HOPSCOTCH Sopexa, est membre Fondateur de l'association « SOLAAL » qui facilite le lien entre les bailleurs de fonds des secteurs agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire.

LISTE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

En 2023, les dons et mécénats aux associations s'élèvent à 208 000 euros.

HOPSCOTCH GROUPE

Dons et Mécénat 2023

- › Palais de Tokyo
- › Association François Aupetit (AFA) Crohn RCH France
- › Apprentis d'Auteuil
- › UJAP Citoyen
- › Association Gol de Letra
- › Fondation Lacoste

Journée Solidaire 2023

- › Le rire médecin
- › Association des jeunes pour le dév. à Bagnolet Linked Out (entourage)
- › Fondation OCH
- › Les jardins du ruisseau
- › Association Valentin Haüy
- › ARPEJEH
- › Time to start
- › Singa
- › Yes Akademia
- › Association des hémophiles Cinéma pour tous

HOPSCOTCH CONGRÈS

- › AFA

HOPSCOTCH DÉCIDEURS

- › Femme d'Influence

HOPSCOTCH EVENT

- › Association Amal
- › Association Chorouk
- › Centre Fiers et Fort
- › Enfance Espoir France
- › Internat du Lycée de Dar Sraghna

HOPSCOTCH LUXE

- › Don de vêtements La Cravate Solidaire Don scénographie La Réserve des Arts

HOPSCOTCH PR

- › Communauté d'Entreprises à mission
- › Fondation de la Mer

HOPSCOTCH SPORT

- › Association Gol de Letra Fondation Lacoste UJAP CITOYEN

HOPSCOTCH TRAVEL

- › Marché de l'inclusion
- › Don de fleurs utilisées à des Ephad Donation au Sénégal

SAGARMATHA

- › Don L'Alsace contre le cancer DON EN NATURE
- › Label Emmaüs

SOPEXA

- › Association pour la transmission du Goût
- › Recup (Italie)
- › Second Harvest (Japon)
- › Furugide Vaccine (Japon)
- › UMIZAKURA (Japon)
- › Thames21 (UK)

MUTO, UNIS POUR LA RECUP'!

HOPSCOTCH Event, Sagarmatha et heaven collaborent avec Muto pour mettre fin à l'événementiel à usage unique. Leurs dons sont réservés aux associations ou entreprise de l'ESS.

En 2023, le partenariat Sagarmatha représente :

- › **1 055 kg** de matériaux récupérés : ces matériaux constituaient nos scénographies et trouvent une seconde vie.
- › **Des bénéficiaires directs de tous les horizons** : associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire, collectifs d'artistes engagés.



LE GROUPE MÉTHODOLOGIES AGENCES

Afin de faire du **capital relationnel un nouveau standard de communication**, HOPSCOTCH Groupe a créé une équipe dédiée à la création de méthodologies agences. Cette équipe comprend 37 membres et invités. Elle a créé un premier jeu de méthodologies pour former les différentes agences du groupe :

- › à bien définir le capital relationnel,
- › à identifier son écosystème relationnel et définir des objectifs relationnels,
- › à créer des éléments de langage spécifiques au capital relationnel dans nos recommandations,
- › à construire un système éditorial autour de temps forts événementiels

Ces méthodologies ont été présentées à tous les managers du groupe, le **9 Février 2023**. Dans la continuité de cette présentation, des capsules vidéos ont été effectuées par Laurence Malençon, directrice planning stratégique et innovation du groupe Hopscotch pendant la semaine du 4 au 8 décembre 2023 pour former l'ensemble des collaborateurs à ces méthodologies.

Aujourd'hui, nous travaillons à l'établissement d'un indicateur transverse de capital relationnel.



LA CRÉATION DE L'AUTODIAGNOSTIC DE CAPITAL RELATIONNEL

Dans la continuité du travail du groupe Hopscotch pour définir et structurer une approche plus responsable de la communication axée sur le capital relationnel, certains membres de l'équipe méthodologie ont travaillé à l'établissement d'un autodiagnostic de capital relationnel.

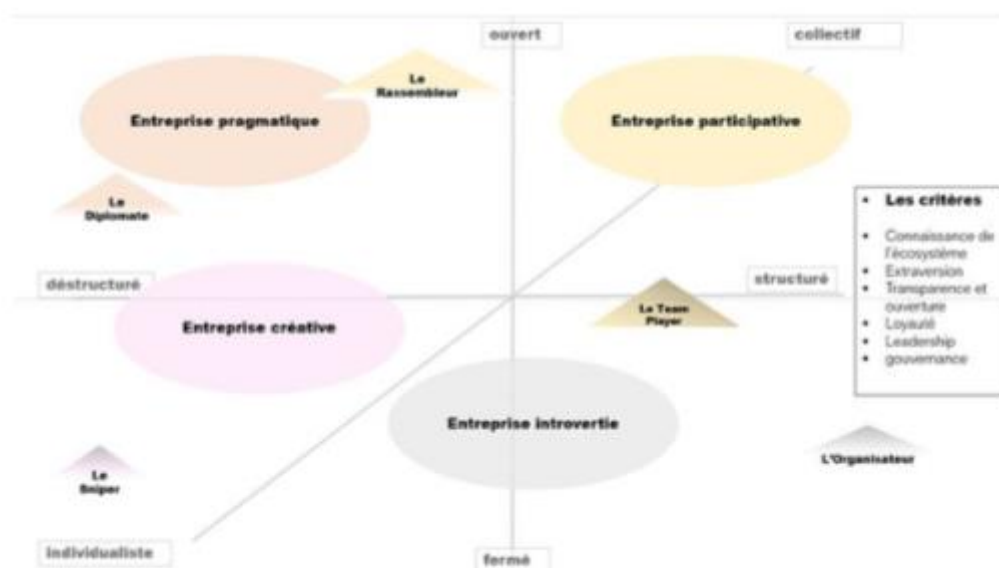
L'objectif de cet autodiagnostic est de permettre aux chefs d'entreprises et à un public de communicants d'obtenir une évaluation simple du capital relationnel de leur entreprise.

Ce questionnaire est déclaratif et comporte 33 questions. 6 critères de capital relationnel établissent la qualité de la relation :

1. **Connaissance de l'écosystème**
2. **Extraversion** (visibilité de l'entreprise/ marque/ organisation)

3. **Ouverture et transparence** (organisation d'un dialogue, de feed-back, volonté de rendre ses actions, opérations et décisions claires, ouvertes et accessibles aux parties prenantes)
4. **Loyauté** (durée des relations avec les parties-prenantes internes et externes)
5. **Leadership** (capacité de l'entreprise/ marque/organisation à faire progresser sa filière/son marché/la société)
6. **Gouvernance** (système de décision et de répartition des pouvoirs)

Ce questionnaire est actuellement en test auprès des différentes structures et sera disponible sur le site et les réseaux sociaux du groupe.



Achats responsables en privilégiant les partenaires locaux

S'appuyer sur nos expériences pour conseiller et accompagner nos clients dans leur communication RSE et dans la valorisation de leurs produits et services responsables. En cohérence avec notre raison d'être, faire évoluer nos offres et nos services pour faire grandir l'engagement de tous nos partenaires.

NOTRE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

Au cœur de notre démarche d'achat responsable, nous identifions et référençons des prestataires qui ont des actions RSE. Nous les accompagnons dans l'amélioration de leur démarche RSE. Les prestataires sous accords-cadres doivent tout particulièrement s'engager dans une politique sociale en identifiant des structures de l'économie sociale et solidaire et d'insertion par l'activité économique.

Nous les mettons en valeur à travers un espace partenaires sur lequel tous les collaborateurs du groupe peuvent retrouver les informations relatives aux prestataires référencés : les coordonnées, les prestations détaillées, la démarche RSE. Ces informations sont également mises à disposition de nos clients.

En 2023, un effort significatif a été effectué par le service achats pour sourcer et faire connaître en interne des prestataires issus du secteur adapté. On note une croissance de 6% sur le total des achats inclusifs (achats directs et achats indirects).

Bâtir un héritage matériel et immatériel durable

PARTAGER ET TRANSMETTRE L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

Des collaborateurs de HOPSCOTCH ont initié des séquences de cours dédiés au capital relationnel auprès d'écoles de communication, afin de sensibiliser les élèves à cette nouvelle manière de penser la communication et de leur donner des bases et des outils :

- › 12 heures de cours "Communication corporate" en Master 1 Influence & Affaires Publiques à Sciences Po Saint-Germain pour Cécile Granat et Charles-Antoine Colomb, les dirigeants de HOPSCOTCH PR (30 élèves).
- › 46 heures de cours "Relations publiques et Stratégies Influenceurs" à l'ESP (12h x 4 classes) pour Charles-Antoine Colomb et Cécile Granat (120 élèves).
- › 60 élèves de master planning stratégique de l'ESP ont été accueillis pour un cycle d'initiation dans les locaux de HOPSCOTCH en janvier et en mars 2023.
- › 24 heures de cours "Relations, Expériences, Evénements" à Sciences Po Paris pour Laurence Malençon, Directrice de l'Innovation du Groupe, Isabelle Luoni, Directrice de la Performance Globale, et Vincent Larquet, ex-directeur innovation de l'UNIMEV et directeur du M2/MS international Event Management à l'EM Normandie, dans le cadre du Master Marketing et Société (21 élèves).
- › 15 heures de cours Master 2 Entreprises & institutions pour le module « Communication de crise » au CELSA pour Candice Tisserand de Hopscotch Décideurs.
- › 10 heures de master classes et final à l'EFAP par des intervenants HOPSCOTCH Groupe (50 élèves).
- › 38 heures de cours BAC+ 3 sur l'événementiel à ISEFAC et 11 heures de cours à ISG LM en Master 1 "Gestion financière" pour Aurore Dhalluin chez Sagarmatha.

Nos professionnels font appel à des étudiants :

- › Lors du SIA 2023, les équipes du stand HERTA ont fait appels à 6 étudiants d'AgroParisTech pour l'animation du stand qui ont été embauchés par HERTA en convention de stage.
- › Lors de la Convention Bouygues Bâtiment de France, 9 élèves d'une école de danse ont été sollicités pour participer à l'apprentissage d'une chorégraphie par le public.
- › Pour le Tour de France – Continental, un jeu sur le thème du partage de la route et la promotion des bonnes pratiques a été développé qui sera pérennisé.

07. RESSOURCES

Notre méthodologie

Le présent rapport a été réalisé selon les indications des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code du Commerce portant sur les indicateurs extra-financiers de l'entreprise.

La présente déclaration porte sur la période du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**. La responsabilité générale du reporting RSE incombe au Consultant RSE mandaté par le Groupe au moment de la réalisation du rapport. Celui-ci s'appuie sur les différents services concernés et consolide les données des entités au niveau Groupe. L'organigramme du Groupe est disponible auprès de la Direction Juridique et est publié dans la rubrique « Organigramme » de Document Universel d'Enregistrement. Il sert de base au périmètre du reporting.

LA DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre du reporting concerne l'ensemble des données sociales, sociétales et environnementales telles que précisées par les articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code du commerce, ainsi que d'autres indicateurs pertinents par rapport à l'activité de HOPSCOTCH Groupe et en cohérence avec la politique RSE du Groupe. L'ensemble des entités du Groupe est pris en compte exception faite d'une entité située à l'étranger (seuls les effectifs l'incluent) : HOPSCOTCH Europe (**25 collaborateurs**). Soit au total **3,6% des collaborateurs exclus**.

Le périmètre est basé sur le dernier organigramme en date, au 31/12 de l'année N, fourni par la Direction juridique et inclus dans la rubrique « Organigramme » du Document Universel d'Enregistrement.

ORGANISATION DU REPORTING

Le reporting est réalisé une fois par an, dans le courant du mois de mars de l'année n pour l'exercice n-1. Les différents contributeurs effectuent eux-mêmes un premier niveau de contrôle avant remise de leur(s) fichier(s) de suivi au Consultant RSE.

DATE	QUI	QUOI	A QUI
Janvier	Consultant RSE ou Responsable Administratif et Financier Groupe	Envoi tableau des indicateurs aux entités hors siège social	Référents reporting par entité hors siège social
Fin février	Référents reporting par entité hors siège social	Envoi tableau des indicateurs entités renseigné	Consultant RSE ou Responsable Administratif et Financier Groupe
Février - 1 ^{ère} semaine mars	Consultant RSE	Récupération des différentes données	Référents reporting par entité siège social + référents métiers
Février - 1 ^{ère} semaine mars	Consultant RSE	Consolidation des données & rédaction du rapport RSE	-
1 ^{ère} semaine mars	Référents reporting par entité hors siège social	Remise du rapport RSE à l'organisme tiers certificateur	-

DÉFINITION DES INDICATEURS

SOCIAL

Nombre de personnes recrutées

Comptabilise toutes les personnes recrutées sous forme de CDD ou CDI dans l'année, chiffre suivi par le département RH dans son document unique.

Périmètre : France – apprentis, CDD & CDI

Nombre d'heures de formations suivies et collaborateurs formés

Correspond au nombre d'heures de formation suivies par l'ensemble des équipes peu importe la modalité (organisme de formation financés par le Groupe, formation interne, CPF...), chiffre suivi par le département RH selon les conventions de formation et les feuilles de présence des formations.

Périmètre : France – tous contrats confondus CDI, CDD, alternants (contrat d'apprentissage / professionnalisation), stagiaires, exclusion des intermittents et vacataires.

Effectifs au 31 décembre

Les contrats à durée déterminée d'usage sont exclus dans les données effectifs et entrées sorties. Ces contrats, spécifiques à certaines activités d'HOPSCOTCH, concernent l'embauche de collaborateurs sur des durées ponctuelles, directement liée à un surcroît d'activité non prévisible lié à la signature d'un contrat pour un client. L'exclusion se justifie par une impossibilité technique pour l'entreprise de suivre les données relatives aux contrats à durée déterminée d'usage de façon fiable compte tenu des outils actuels. Les intérimaires sont également exclus.

Périmètre : périmètre France au 31.12.23, par tête (CDI, CDD sans alternant, stagiaire, CDDU) + périmètre Monde

Taux de travailleurs en situation de handicap

Chiffre suivi par le département RH grâce aux salariés présentant leurs RQTH.

Périmètre : France – CDD & CDI

Taux de femmes managers

Comptabilise toutes les femmes ayant un rôle de manager (au moins une personne sous sa responsabilité. NB : toutes les femmes cadres ne sont pas managers). Chiffre suivi par le département RH dans son document unique.

Périmètre : France – CDD & CDI

ENVIRONNEMENTAL

L'impact environnemental des évènements et campagnes

Explication : Depuis 2004, Hopscotch Groupe mène une politique d'écoconception sur ses événements et campagnes. Afin de pouvoir l'évaluer, nous avons défini un nouveau KPI, l'impact environnemental des événements et campagnes. C'est le ratio entre l'empreinte carbone de l'ensemble des achats du groupe (hors achats intragroupes et locations) obtenu grâce aux facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME et le montant de ces mêmes achats.

Périmètre : ensemble des opérations menées par HOPSCOTCH Groupe pour ses clients que ce soit du conseil, des relations publiques ou de l'événementiel

Consommation énergétique

Le calcul est effectué sur la base des factures des fournisseurs d'énergie et de fluides (eau, chaleur urbaine, froid urbain, électricité).

Périmètre : Siège HOPSCOTCH Groupe, Paris 2ème.

Emissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie

Périmètre : Siège HOPSCOTCH Groupe, Paris 2ème.

Quantité de déchets recyclés au siège (kg)

Quantité de déchets déclarés par notre collecteur de déchets Paprec, APR2 et Conibi. Sont collectés : DIB, papier, cartons, bouteilles plastiques, canettes. La quantité de verre est estimée. Les déchets de mégots ne sont pas comptabilisés car la quantité n'est pas renseignée par notre collecteur mais la quantité est infime comparée à la totalité des déchets traités. Chiffre suivi par nos Services Généraux.

Périmètre : Siège HOPSCOTCH Groupe, Paris 2ème.

SOCIÉTAL

Achats inclusifs

Méthode : Croisement des données de Siret à partir de sources issues du Marché de L'inclusion et de nos données.

Scope : Identification des achats inclusifs auprès des structures issues du tissu ESS sur l'ensemble des achats directs et indirects.

Périmètre : Groupe Hopscotch hors Sopexa, Human to Human, heaven, Europe

Montant total des dons et mécénats aux associations

Notre contrôle de gestion suit ce chiffre renseigné par chaque agence réalisant ces dons/mécénats. Le périmètre est élargi avec les entités du Sport et une augmentation significative des mécénats sur 2023.

Périmètre : France.

CORRUPTION

Nombre d'alertes reçues

Notre comité éthique peut recevoir par différents moyens des alertes de la part des salariés pour identifier des situations à risque (par mail, par oral, remonté par leur manager, etc.). Une adresse mail a été créée pour cela, consultable uniquement par le comité éthique. Chaque année, le comité se réunit afin de gérer ces alertes.

Périmètre : France – tous contrats confondus

Nombre de strike organisés

Nombre effectif de réunions strike organisées par le département Innovation, chiffre suivi par le département Innovation. Les Strike sont des réunions menées en intelligence collective, permettant d'aligner les entreprises ou les organisations sur leur stratégie et leur raison d'être. Les Strike sont menés par les équipes Innovation d'Hopscotch Groupe, à destination de l'interne ou vers des clients externes.

Périmètre : France.

AUTRE

Nombre d'actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation sont calculées à partir des différents supports communiqués pour informer et sensibiliser sur ces risques (emails génériques, simulations, Hopcases, intranet).

PRÉCISION CONCERNANT LA DÉFINITION DU MODÈLE D'AFFAIRES ET DU TABLEAU DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Le modèle d'affaires de HOPSCOTCH Groupe a été défini de la façon suivante en 2023 :

- › Concertation au sein du CODIR, entre Benoît DESVEAUX, Pierre-Franck MOLEY, Frédéric BEDIN, Valérie BONNEMENT, Marie De BEAUREGARD, Diane LERAY-LEMOINE : à partir d'un canevas de business modèle, les membres du CODIR ont défini une première version.
- › Validation finale de la direction générale du Groupe Mise à jour des chiffres en 2024 pour l'année 2023

N.B / Sur la base du modèle d'affaires ainsi validé, le travail de définition des risques a pu démarrer. Les informations présentées dans le modèle d'affaires et dans le tableau des risques sont en cohérence et concordance.

Les risques et les opportunités liés à l'activité du Groupe ont été définis de la façon suivante :

- › Concertation au sein du comité de rédaction pour la mise à jour du tableau
- › Partage de la première version avec les directions supports et métiers concernées
- › Puis partage de la première version avec le cabinet d'Audit KPMG
- › Intervention du consultant RSE dans la formulation des Items et des risques
- › Validation finale de la direction générale et du CODIR

Liste des acronymes

ACC	Association des Agences-Conseils en Communication
ADEME	Agence de la Transition Écologique
ANAé	Association des agences de communication événementielle
C3D	Collège des Directeurs du Développement Durable
CERES	Système d'information certification emplois
DIA	Diversité, Inclusion, Accessibilité
EA	Entreprise Adaptée
ESAT	Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail
FFM2E	Fédération Française des métiers de l'Exposition et de l'Événement (CREALIANS)
GRI	Global Reporting Initiative
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation internationale du travail
SRCP	Syndical des Relations Publiques
UNIMEV	Union Française des Métiers de l'Événement

ANNEXE 4

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- › Comme indiqué en note méthodologique, le périmètre de publication n'intègre pas l'international (3,6% des effectifs) sur l'ensemble des indicateurs hormis les effectifs.
- › Comme mentionné en note méthodologique, les indicateurs liés à la consommation énergétique et les émissions de CO2 associées ainsi que la quantité de déchets recyclés sont limités au siège du Groupe.

PREPARATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient à la direction de :

- › sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- › préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- › préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- › mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- › la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- › la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.
- › Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.
- › Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :
- › le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- › la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- › la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- › Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- › Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- › Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.

Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 23316 du code de commerce, avec les limites précisées dans la Déclaration ;

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :

- › des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- › des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris La Défense, le 26 avril 2024

KPMG SA

Xavier Fournet

Associé

Anne Garans

Expert ESG

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes
Politique de santé et de bien-être des collaborateurs
Actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap
Engagements et actions de sensibilisation des collaborateurs à l'impact environnemental des activités
Engagements et actions de réduction de l'impact environnemental des événements et campagnes
Mesures engagées en faveur de la biodiversité
Engagements en matière d'achats responsables
Mesures engagées en faveur des parties prenantes du secteur
Mesures engagées en faveur des droits de l'Homme
Mesures engagées en matière de gouvernance
Mesures engagées en faveur de l'héritage matériel et immatériel durable

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants
Effectif au 31.12 et répartition par genre
Nombre de personnes recrutées au cours de l'exercice
Nombre de salariés formés
Nombre d'heures de formation
Taux de travailleurs en situation de handicap
Taux de femmes à des postes d'encadrement
Consommations d'énergie (eau, électricité, chaleur urbaine et froid urbain)
Émissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie
Quantité totale de déchets recyclés
Impact environnemental des événements et campagnes du Groupe
Part des achats inclusifs, issus de l'ESS, dans le total des achats
Montant total des soutiens et des dons aux associations
Nombre de strikes organisés
Nombre d'alertes reçues
Nombre d'actions de sensibilisation relatives à la cybersécurité et à la RGPD

ANNEXE 5

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 MAI 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître les principaux postes suivants :

CHIFFRES CLES

En milliers d'euros	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	271 373	246 809	153 679	121 941
Marge Brute*	92 934	86 148	66 993	55 169
Résultat Opérationnel Courant	9 358	9 042	6 753	-2 306
Résultat Net Part du Groupe	4 568	5 578	3 995	-8 686
BNPA (€ / action)	1,74	2,09	1,60	-3,19
Total des Capitaux Propres	23 081	19 944	22 296	16 003
Trésorerie	42 155	43 995	44 615	38 157
Effectif moyen	675	697	638	644

* La marge brute de gestion est obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci. Cette donnée de gestion n'est pas directement accessible à partir des comptes consolidés ; elle donne toutefois une mesure exacte du niveau d'activité du Groupe.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance déclare avoir eu connaissance des comptes consolidés ainsi que du texte des projets de résolutions.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, au titre des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des éléments y afférent.

Fait à Paris, le 28 mars 2024

Le Conseil de Surveillance

Par son Président